البنك التونسي

BANQUE DE TUNISIE

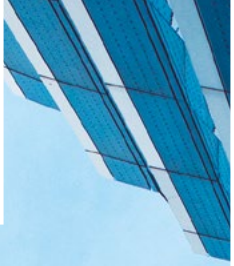

Rapport Annuel 2025

Téléchargez
la version digitale
Scannez le QR code

البنك التونسي

BANQUE DE TUNISIE

Rapport Annuel 2025

Sommaire

01

Mot du Président du Conseil d'Administration 4

Mot du Directeur Général 6

Présentation générale de la Banque de Tunisie 9

Répartition du capital et des droits de vote 10
Conditions d'accès aux Assemblées Générales 10
Composition du Conseil d'Administration 11
Chiffres clés de la Banque de Tunisie 14
Distinction de la Banque de Tunisie 15

02

L'environnement économique et financier en 2025 17

03

Activités de la Banque de Tunisie 23

Ressources collectées 24
Crédits à la clientèle 25
Portefeuille-titres 28
Monétique 29

04

Résultats de la Banque de Tunisie 31

Intérêts et revenus assimilés 33
Commissions bancaires 33
Revenus du portefeuille des titres 34
Produit net bancaire 34
Frais généraux 35
Résultat brut d'exploitation 35
Résultat net de l'exercice 36
Répartition des bénéfices 37
Renforcement des fonds propres 38

05

Normes prudentielles et gestion des risques 41

Ratios réglementaires 42
Créances classées et provisions 42
Provisions collectives 43
Division et couverture des risques 43
Contrôle interne et gouvernance 45
Prévention contre le blanchiment d'argent 47

06

Le titre Banque de Tunisie en Bourse 49

07

Développement et modernisation de la banque 53

Evolution de l'effectif 54
Formation et développement des compétences 55
Communication 56
Modernisation du système d'information 58
Réflexion stratégique 60
La Banque de Tunisie, un acteur engagé pour un développement durable et inclusif 61

08

Evolution prévisionnelle de l'activité en 2026 63

09

Etats financiers de la Banque de Tunisie
au 31 décembre 2025 67

10

Rapport de gestion du Groupe Banque de Tunisie
au 31 décembre 2025 149

11

Etats financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie
au 31 décembre 2025 165

Mot du Président du Conseil d'Administration

Chers actionnaires, chers partenaires,

L'exercice 2025 s'est inscrit dans un environnement exigeant, marqué par la persistance de pressions inflationnistes, un contexte de taux en mutation et une conjoncture appelant à la vigilance. Dans ce cadre, la Banque de Tunisie a su confirmer la solidité de son modèle et la robustesse de ses fondamentaux, en conciliant performance financière, transformation et préparation des enjeux à venir.

Sur le plan financier, les résultats traduisent la cohérence de la stratégie engagée. Le Produit Net Bancaire s'est établi à 531,7 millions de dinars, en progression de 4,3 %, porté notamment par la croissance des commissions (+10,3 %), la bonne tenue du portefeuille-titres (+16,5 %) et le dynamisme de l'activité de financement, avec des créances nettes à la clientèle en hausse de 8,5 %. Le Résultat Net atteint 190,3 millions de dinars, confirmant la solidité de la rentabilité dans un contexte de prudence renforcée. Le ratio de solvabilité s'établit à 16,23 %, nettement au-dessus des exigences réglementaires.

L'année 2025 a également été marquée par l'aboutissement d'un projet structurant pour l'avenir de la Banque : la migration vers Amplitude, notre nouveau Core Banking System. Ce chantier, conduit avec succès, constitue une étape majeure dans la modernisation de notre infrastructure. Il renforce l'intégration de nos processus, améliore la fiabilité et la traçabilité des données et dote la Banque d'un socle technologique solide, capable d'accompagner durablement l'évolution de ses métiers et les attentes de sa clientèle.

Parallèlement, la Banque de Tunisie a poursuivi en 2025 la structuration progressive de son approche en matière de développement durable. Cette démarche s'inscrit dans un processus d'intégration graduelle des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de ses activités, à travers des travaux portant notamment sur l'identification des risques et opportunités liés à la durabilité, ainsi que sur l'adaptation des pratiques internes.

Dans ce cadre, la Banque a engagé la préparation de son reporting ESG, en s'appuyant sur des référentiels internationaux, et a initié une réflexion sur la mesure de son empreinte carbone et de ses émissions financées, en cohérence avec les évolutions du cadre réglementaire et les meilleures pratiques du secteur. Elle poursuit également le développement de solutions de finance durable, destinées à accompagner ses clients dans leurs projets liés à la transition énergétique et à la responsabilité environnementale.

Dans le cadre de sa politique de mécénat culturel, éducatif et de solidarité, et en cohérence avec les orientations de son Plan de Développement Stratégique 2023-2027, la Banque de Tunisie affirme sa volonté de s'engager durablement en faveur de causes d'intérêt général et initie un projet philanthropique ambitieux à travers la création de la Fondation BT en août 2025.

À ce titre, la Fondation BT s'articule autour de quatre axes : la santé, l'éducation, la culture, et le soutien à des causes d'intérêt général. Sur ce dernier volet, elle accompagne des porteurs de projets innovants et valorise leurs compétences au service du développement de leurs communautés et de la Tunisie.

Notre capital humain demeure un pilier central de notre modèle. La Banque poursuit ses efforts en matière de développement des compétences, de modernisation de ses pratiques et de mobilisation des talents, dans un environnement en évolution rapide. Cette dynamique

est soutenue par une culture d'innovation, notamment à travers les initiatives portées par LABTINNOV, contribuant à renforcer notre capacité d'adaptation et d'anticipation.

- La Banque de Tunisie bénéficie par ailleurs d'un levier structurant dans sa trajectoire de développement, à travers la présence dans son actionnariat de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM). Cet ancrage permet un accès à des expertises reconnues et contribue à l'alignement progressif de nos pratiques avec les standards internationaux, notamment en matière de gestion des risques, de gouvernance et de transformation.

- En 2026, la Banque poursuivra cette dynamique avec détermination. Elle continuera à consolider ses fondamentaux, à moderniser ses dispositifs et à structurer davantage son approche en matière de durabilité. Son ambition demeure inchangée : renforcer son positionnement d'acteur de référence du secteur bancaire tunisien, en conjuguant solidité, transformation et vision à long terme.

Éric Charpentier

Président du Conseil d'Administration

Mot du Directeur Général

Ensemble, nous continuerons à bâtir une banque performante, agile et tournée vers l'avenir, avec l'excellence et la satisfaction client comme boussole.

Chers actionnaires,

L'exercice 2025 marque une étape déterminante dans le parcours de la Banque de Tunisie et du Groupe BT. Il s'inscrit dans une dynamique à la fois de consolidation des fondamentaux de la banque et d'accélération de sa transformation, dans un environnement économique et financier qui demeure exigeant, incertain et en mutation profonde.

- Sur le plan international, les événements économiques et géopolitiques internationaux qui se succèdent et qui ne se ressemblent pas ne seront pas sans impact sur l'économique et le social dans leurs dimensions régionale et internationale.

À peine secouée par les mesures ultra protectionnistes des USA en avril 2025, marquant une rupture par rapport au paradigme de la mondialisation, l'économie mondiale se trouve face à plus d'incertitudes et aux dégâts collatéraux incommensurables du conflit au Moyen-Orient et commence à afficher jadis des signes de détresse.

L'inflation reprend déjà de plus belle, le commerce international est affecté par de très fortes perturbations des chaînes d'approvisionnement, les marchés financiers s'alarment et les prévisions de croissance mondiale, subissant de plein fouet les conséquences, sont révisées à la baisse.

Les risques de dégradation sont réels pour les économies émergentes ou en développement, notamment celles dépendantes de l'importation des matières premières et/ou de l'énergie.

- Pour l'économie tunisienne, les équilibres macroéconomiques ont continué d'évoluer courant l'année 2025 sous l'effet conjugué de tensions inflationnistes persistantes et d'une vigilance accrue des autorités de régulation.

Les facteurs de résilience demeurent intacts, notamment la maîtrise de l'inflation, les réserves de change et le bon comportement des secteurs agroalimentaires. L'économie nationale est en quête continue d'un équilibre entre les pressions budgétaires et une relance confirmée des investissements et de la croissance, en intégrant la contrainte liée à sa dépendance énergétique.

La BT : des acquis majeurs et un modèle solide résilient aux cycles économiques

- Dans ce contexte, les réalisations en 2025 sont le reflet d'une croissance de notre activité privilégiant la qualité des emplois et la sélectivité des engagements. Parallèlement, la structure de nos ressources a continué de s'améliorer, renforçant notre contribution à financer durablement l'économie tout en préservant nos équilibres financiers. Cette approche prudente et volontariste nous a permis de maintenir un niveau de rentabilité satisfaisant, tout en consolidant nos ratios de solvabilité et notre profil de risque.

L'année 2025 est la troisième année de notre Plan de Développement Stratégique (PDS) 2023-2027. C'est grâce à l'engagement collectif et à la dynamique des équipes de la BT que nous avons pu franchir une nouvelle étape sur la voie d'une croissance saine, rentable et conforme.

Sans sous-estimer la complexité et les vagues de difficultés durant les séquences vallonnées du parcours jusque-là accompli, ce qui reste à faire dans notre PDS est aussi important que décisif pour aller boucler le contour d'un succès renouvelé de notre Projet d'Entreprise.

Avec un PNB en évolution de 4,3 % porté par une croissance des crédits de 8,5 % et des dépôts de 3,9 %, une efficacité opérationnelle durablement préservée via son coefficient d'exploitation et sa capacité à générer de la valeur opérationnelle (RBE 357 millions TND), le résultat net individuel a atteint 190,3 millions TND, confirmant la capacité de la Banque de Tunisie à générer de la valeur de manière constante dans un contexte de transformation de la structure des revenus. Cette évolution est le résultat d'une stratégie alliant agilité, consolidation des fondamentaux et maîtrise des risques, portée par une synergie intra-muros et avec les

entités du Groupe optimale.

- Au-delà des performances financières, l'année 2025 restera également marquée par l'aboutissement de transformations structurantes majeures. La mise en production réussie de notre nouveau Core Banking System constitue, à cet égard, un tournant stratégique à même de converger vers une solution plus agile, la plus proche des attentes de nos clients et de nos partenaires et capable de faire face au défi concurrentiel non conventionnel et de répondre aux impératifs de l'évolution réglementaire.

Nous continuons de réunir toutes les conditions nécessaires pour assurer une réactivité en rapport avec des retours d'expérience client, via une démarche à la fois rationnelle et constructive qui serait synonyme d'une capacité à s'adapter à ses exigences et d'une conduite optimisée pour en tirer les enseignements.

- Nous avons poursuivi également le renforcement de nos dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de conformité. Dans un environnement réglementaire en constante évolution, nous avons veillé à aligner nos pratiques sur les standards les plus exigeants, en matière de pilotage des risques, de sécurité des systèmes d'information et de transparence. Cette exigence constitue un levier essentiel de crédibilité et de confiance vis-à-vis de nos régulateurs, de nos partenaires et de l'ensemble de nos parties prenantes.

La satisfaction de nos clients demeure au cœur de notre stratégie. En 2025, nous avons intensifié les efforts pour améliorer l'expérience client, à travers la simplification des parcours, le développement des canaux digitaux et l'enrichissement de notre offre de produits et services. Notre ambition est claire : proposer une relation bancaire plus fluide, plus personnalisée et plus réactive, en phase avec les nouveaux usages et les attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante et volatile.

La BT : entre Responsabilité et Performance… des ambitions renouvelées

- Par ailleurs, la Banque de Tunisie a continué à affirmer son rôle d'acteur engagé dans le financement de l'économie nationale. À travers l'accompagnement des entreprises, le soutien aux projets structurants et l'appui aux initiatives créatrices de valeur et d'innovation, nous contribuons activement à la dynamique de développement du pays. Cet engagement s'inscrit dans une vision responsable, intégrant progressivement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui constituent désormais des dimensions incontournables de la performance durable.

Fidèles à notre histoire et forts de nos acquis, nous abordons l'avenir avec confiance et ambition. Les défis à venir sont nombreux : poursuite de la transformation digitale, adaptation aux évolutions réglementaires, intensification de la concurrence et intégration des nouveaux enjeux technologiques et environnementaux.

La Banque de Tunisie dispose d'atouts solides : une gouvernance structurée, une expertise reconnue, une base de clientèle fidèle et une capacité éprouvée à se réinventer.

- Le contour de notre feuille de route est clair : poursuivre une croissance saine et durable, renforcer notre positionnement de banque de référence, améliorer en continu notre efficacité opérationnelle et créer davantage de valeur pour nos actionnaires.

Ancrée dans son contexte local, adossée à un partenaire et actionnaire de référence parmi les acteurs financiers européens les plus solides, qui apporte soutien et accompagnement, la Banque de Tunisie continuera à affirmer sa vocation : une entreprise citoyenne qui incarne respect et estime pour ses actionnaires, un partenaire de confiance pour ses clients, un employeur engagé pour ses collaborateurs et un acteur responsable au service de la société.

Fière de ses équipes et de ses performances, confiante dans l'appui de toutes ses parties prenantes, soucieuse de la satisfaction de ses clients et du marché, la Banque de Tunisie aborde une nouvelle étape de son plan de développement stratégique avec des ambitions légitimes, celles d'une banque capable de conjuguer rentabilité, prudence et agilité.

Que la BT reste, de génération en génération, un partenaire engagé et responsable !

Hichem Rebai
Directeur Général

Présentation générale de la Banque de Tunisie

Répartition du capital et des droits de vote 10

Conditions d'accès aux Assemblées Générales 10

Composition du Conseil d'Administration 11

Chiffres clés de la Banque de Tunisie 14

Distinction de la Banque de Tunisie 15

01
Présentation générale de la Banque de Tunisie

Dénomination :	**BANQUE DE TUNISIE – BT -**
Forme juridique :	**Société Anonyme**
Nationalité :	**Tunisienne**
Siège social :	**2, Rue de Turquie - 1001 Tunis**
Téléphone :	**71 125 500**
Fax :	**71 125 410**
Site Web :	**www.bt.com.tn**
Date de constitution :	**23 Septembre 1884**
Durée :	**Prorogée au 31 décembre 2027**
RNE :	**0000120H**
Capital social :	**270.000.000 dinars**
Objet social :	**Banque Universelle au sens de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements financiers**
Régime fiscal :	**Droit Commun**

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Banque est réparti comme suit en nombre d'actions et en droits de vote :

Actionnaires	2025		2024	
	Nbre d'actions	% droit de vote	Nbre d'actions	% droit de vote
Actionnaires tunisiens	**173 019 454**	**64,04%**	**172 899 873**	**64,04%**
Dont Héritiers Abdellatif EL FEKIH	26 999 890	10,00%	26 999 890	10,00%
Groupe Habib KAMOUN	25 694 705	9,52%	25 395 812	9,41%
Actionnaires étrangers	**96 612 336**	**35,78%**	**96 731 439**	**35,83%**
Dont Banque Fédérative du Crédit Mutuel	95 401 620	35,33%	95 401 620	35,33%
Total	**270 000 000**	**100,00%**	**270 000 000**	**100,00%**

CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Tout actionnaire désirant prendre part à une Assemblée Générale de la Banque de Tunisie doit retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les actionnaires, qui le souhaitent, peuvent se faire représenter à l'Assemblée par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet.

COMPOSITION DU Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres, dont deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires et ce conformément à la réglementation en vigueur.

A la tenue de l'Assemblée Générale de 2025, le Conseil d'Administration est ainsi composé :

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Eric CHARPENTIER	Lui-même	Président du Conseil	2025-2027	France
M. Habib KAMOUN	Lui-même	Administrateur représentant lui-même	2023-2025	Tunis
MME Henda EL FEKIH	Elle-même	Administrateur vice-président du Conseil	2024-2026	Tunis
M. Mohamed KAANICHE	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2025	Tunis
MME. Hella GUERCHI MEHRI	Elle-même	Administrateur	2023-2025	Tunis
La Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM-	M. Alexandre Saada	Administrateur représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM-	2024-2026	France
L'ASTREE Assurance	M.Moez Dimassi	Administrateur représentant l'ASTREE	2024-2026	Tunis
M. Ali Abdallah	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2026	Tunis
M.Salem Bessaoud	Lui-même	Administrateur indépendant	2025-2027	Tunis

Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
M. Eric CHARPENTIER	Directeur Général du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)
M. Habib Kamoun	PDG de la Société CAPINVEST
Mme Henda EL FEKIH	Professeur universitaire
Mme Hella GUERCHI MEHRI	Professeur universitaire
M. Mohamed KAANICHE	Conseiller indépendant CEO masterclass
M. Alexandre SAADA	Directeur Général Adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel "BFCM"
M. Moez DIMASSI	Directeur Général D'ASTREE Assurances
M. Ali Abdallah	Enseignant, Chercheur Universitaire
M. Salem Bessaoud	Dirigeant du cabinet de conseil "Valoris Consulting"

Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
M. Eric CHARPENTIER	Président du Conseil Admin. société Beobank NV
	Président du Conseil de surveillance Groupe la Française
	Administrateur Caisse Centrale du Crédit Mutuel
	Administrateur Confédération Nationale du Crédit Mutuel
	Administrateur Crédit Industriel et Commercial CIC
	Administrateur Société Foncière & Immobilière Nord Europe
	Administrateur CMNE Belgium
	Président du Conseil Admin sté International Information Développement
	Administrateur Pôle d'activités EURATECHNOLOGIES
	Président du Conseil Admin Université SCIENCES PO Lille
M. Habib KAMOUN	Président du Conseil Mehari Beach (Sté Hôtelière)
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	Administrateur Compagnie d'Assurances ASTREE
	Administrateur des Sociétés du Groupe Crédit Mutuel
ASTREE	Administrateur Placements de Tunisie SICAF
	Administrateur Générale de Participation de Tunisie GPT SICAF
	Administrateur Sté de Bourse de Tunisie
	Administrateur SCET Tunisie
	Administrateur Société de Développement de l'Assurance
	Administrateur la Générale Immobilière de Tunisie
	Administrateur St de Gestion et de Développement Immobilière et de Participation
	Administrateur Sté Tunisienne d'Assurances AL AMANA TAKAFUL
	Administrateur Pôle de Compétitivité de Bizerte
	Administrateur Parc d'Activités Economiques de Bizerte
	Administrateur SICAV CROISSANCE
	Administrateur SICAV RENDEMENT
M.Salem Bessaoud	Administrateur Sté Zitouna Takaful
	Administrateur Sté Zitouna paiement
	Administrateur Sté Zitouna Tamkeen
	Administrateur Sté STB Manager

Comités rattachés au Conseil d'Administration

En application de la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration a mis en place trois comités qui l'assistent dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Comité d'Audit Interne

Les missions fondamentales du Comité d'audit sont :

- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et de la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne ;
- Procéder à la proposition de la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donne un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

Comité des risques

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques (risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel…)
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus par l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 ;

Le comité des risques recommande au conseil les actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans toutes les matières relatives à la nomination et à la rémunération des administrateurs et de la direction.

En matière de nominations, le comité de nomination et de rémunération veille à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé objectivement et professionnellement.

Le comité de nomination et de rémunération :

- Établit ou vérifie les procédures et les principes (d'indépendance, de compétence,) qui régissent la sélection et la nomination des administrateurs et recommande éventuellement des changements au Conseil d'Administration ;
- Adresse au Conseil d'Administration, sur demande de celui-ci, un avis sur les propositions de nomination, de réélection, ou de révocation des administrateurs et sur les candidats aux fonctions vacantes à pourvoir ;
- Évalue périodiquement la taille et la composition du Conseil d'Administration et soumet des recommandations au Conseil d'Administration en vue de modifications éventuelles ;
- Revoit et discute chaque année les éléments fournis sur les questions relatives aux successions.

Commissaires aux comptes

Sur proposition du comité permanent d'audit interne, et après entretiens et discussions avec la Direction Générale, l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 29 avril 2025 a approuvé la nomination des commissaires aux comptes suivants :

AMC Ernst & Young, représenté par
M. Fehmi LAOURINE

ORGA AUDIT, représenté par
M. Monoom BEN AHMED

CHIFFRES CLÉS DE LA BANQUE DE TUNISIE

(chiffres en Milliers de dinars)	2025	2024	Evolution 2025/2024
ACTIVITES			
Total du Bilan	8 884 449	8 638 841	2,84%
Dépôts clientèle	6 957 654	6 695 428	3,92%
Encours des crédits nets à la clientèle	6 585 368	6 067 260	8,54%
Total concours à l'Economie	6 730 426	6 210 455	8,37%
RESULTATS			
Marge d'Intérêt	293 553	306 060	-4,09%
Volume des commissions	99 810	90 516	10,27%
Produit Net Bancaire	531 686	509 985	4,26%
Frais Généraux	166 367	155 977	6,67%
Résultat Brut d'Exploitation	357 120	346 726	3,00%
Résultat Net	190 265	188 415	0,98%
FONDS PROPRES			
Fonds propres au bilan	1 412 691	1 316 926	7,27%
RATIOS FINANCIERS			
Rentabilité des fonds propres (ROE)	13,9%	14,8%	
Rentabilité des actifs (ROAA)	2,2%	2,2%	
Coefficient d'exploitation	33,1%	32,3%	
Capitalisation boursière	1 728 000	1 401 300	
Ratio de solvabilité	16,23%	17,12%	
Ratio de liquidité	239,80%	299,90%	
Ratio Crédits/Dépôts (LTD)	108,28%	102,84%	
EFFECTIF ET NOMBRE D'AGENCES			
Effectif permanent	1 099	1 082	
Nombre d'agences	124	124	

DISTINCTION DE LA BANQUE DE TUNISIE

En 2025, la Banque de Tunisie a été distinguée par le prestigieux magazine financier international Euromoney, qui lui a décerné le prix « Tunisia's Best Transaction Bank Award 2025 », une distinction de premier plan venant consacrer l'excellence de ses performances dans les métiers de la banque transactionnelle et des services financiers dédiés aux entreprises.

Attribué dans le cadre des Euromoney Transaction Banking Awards, ce prix récompense les institutions financières qui se distinguent par la qualité de leurs solutions en matière de gestion des flux financiers, de financement du commerce international, de sécurité des transactions et d'accompagnement des entreprises dans leurs opérations domestiques et transfrontalières. Les établissements sont évalués selon des critères exigeants portant notamment sur l'expertise technique, la capacité d'innovation, la qualité de l'exécution opérationnelle ainsi que leur contribution au développement des échanges commerciaux et des marchés financiers.

Cette reconnaissance internationale met en lumière la solidité du positionnement de la Banque de Tunisie dans les métiers de la banque transactionnelle et sa capacité à accompagner efficacement les entreprises tunisiennes dans leurs opérations de commerce international. À travers ses solutions de financement du commerce, de garanties bancaires et de gestion sécurisée des flux financiers, la Banque contribue activement à la fluidification des échanges économiques et au développement des activités de ses clients, dans le respect des meilleures pratiques bancaires internationales.

Elle reflète également la dynamique de transformation engagée par la Banque ces dernières années, marquée par un programme soutenu de modernisation de ses infrastructures technologiques et de digitalisation de ses processus. Dans ce cadre, la mise en œuvre du nouveau Core Banking System Amplitude constitue une étape structurante visant à renforcer la fiabilité des traitements, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à soutenir le développement de services transactionnels toujours plus performants au bénéfice de la clientèle.

Au-delà de la reconnaissance institutionnelle, cette distinction illustre l'engagement constant des équipes de la Banque de Tunisie en faveur de l'excellence opérationnelle, de la qualité de service et de la sécurisation des transactions. Elle s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de la Banque, fondée sur le renforcement des métiers à forte valeur ajoutée, l'accompagnement des entreprises dans leur croissance et l'ouverture accrue de la Banque sur les flux financiers et commerciaux internationaux.

À travers cette reconnaissance, la Banque de Tunisie consolide sa position d'acteur bancaire de référence sur la place financière tunisienne et renforce sa visibilité sur la scène financière internationale, tout en réaffirmant sa volonté de poursuivre son développement autour de standards élevés de performance, d'innovation et de qualité de service .

L'environnement économique et financier en 2025

02

02 l'Environnement Economique et Financier

Conjoncture internationale

Dans son rapport sur les perspectives économiques mondiales publié en janvier 2026, le Fonds Monétaire International (FMI) a procédé à une légère révision à la hausse de ses projections de croissance pour les années 2025 et 2026, respectivement de 0,1 et 0,2 point de pourcentage par rapport aux estimations d'octobre 2025. La croissance mondiale est ainsi attendue à 3,3% pour chacune de ces deux années, soit un rythme identique à celui observé en 2024. Cette révision favorable s'explique principalement par le dynamisme des investissements dans les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, en particulier en Amérique du Nord et en Asie. Cette dynamique devrait atténuer, en partie, les effets négatifs liés aux tensions commerciales et à la recrudescence des mesures protectionnistes.

Au niveau des économies avancées, les perspectives ont également été révisées à la hausse. La croissance est désormais anticipée à 1,7% en 2025 et 1,8% en 2026, après 1,8% en 2024. Cette relative stabilité reflète l'amélioration progressive attendue dans la Zone Euro et au Japon, laquelle devrait compenser le ralentissement prévu aux États-Unis.

S'agissant des économies émergentes et en développement, la croissance devrait s'établir à 4,4% en 2025, contre 4,3% en 2024, avant de revenir à 4,2% en 2026. Cette évolution positive est principalement attribuable à l'amélioration des perspectives en Chine, où la croissance est attendue à 5% en 2025 et 4,5% en 2026, soutenue par des mesures de relance budgétaire et par l'augmentation des financements accordés par les banques publiques en faveur de l'investissement.

Sur le plan du marché du travail, les principales économies avancées ont enregistré une amélioration modérée de leurs indicateurs. Aux États-Unis, le taux de chômage est revenu à 4,4% en décembre 2025 contre 4,5% le mois précédent, traduisant la résilience de l'activité économique. Dans la Zone Euro, le taux de chômage s'est également replié à 6,2% de la population active contre 6,3% un mois auparavant.

Concernant l'évolution des prix, l'inflation a poursuivi sa décélération dans la majorité des pays industrialisés à la fin de l'année 2025. En décembre, le taux d'inflation en glissement annuel s'est établi à 1,9% dans la Zone Euro et à 2,1% au Japon, contre respectivement 2,1% et 2,9% un mois plus tôt. Aux États-Unis, l'inflation s'est maintenue à 2,7% pour le deuxième mois consécutif, demeurant légèrement supérieure à l'objectif de long terme de la Réserve Fédérale.

Dans ce contexte, les orientations de politique monétaire ont divergé entre les principales banques centrales. La Réserve Fédérale Américaine (FED), lors de sa réunion du 10 décembre 2025, a procédé à une baisse de 25 points de base de son taux directeur, le situant désormais dans une fourchette comprise entre 3,5% et 3,75%, dans un environnement marqué par des préoccupations liées au marché de l'emploi. À l'inverse, la Banque Centrale Européenne (BCE), lors de sa réunion du 18 décembre 2025, a décidé de maintenir ses taux directeurs inchangés, estimant que l'inflation convergeait vers son objectif de 2%. Les taux de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal demeurent ainsi fixés respectivement à 2,00%, 2,15% et 2,40%.

Sur le marché des changes, l'année 2025 a été caractérisée par une appréciation marquée de l'euro face au dollar américain, à hauteur de 13,4%, sous l'effet du différentiel de politique monétaire entre la Fed et la BCE ainsi que du climat d'incertitude international. La parité EUR/USD a ainsi clôturé l'année à 1,1746 dollar pour un euro contre 1,0354 dollar un an auparavant.

Conjoncture nationale

Le Produit Intérieur Brut (PIB) a progressé, en glissement annuel et en termes réels, de 2,4% au troisième trimestre 2025, contre 2,1% à la même période de l'année précédente. Cette amélioration s'explique principalement par la bonne tenue de certains secteurs clés, notamment l'agriculture et les services marchands, en particulier le tourisme.

Malgré son caractère modéré, cette croissance repose essentiellement sur la performance soutenue du secteur de l'agriculture et de la pêche, dont la valeur ajoutée a augmenté de 11,5%, soit un rythme comparable à celui enregistré une année auparavant. Cette dynamique a été favorisée par l'amélioration des conditions climatiques et par le rendement favorable de la campagne agricole 2024-2025.

Les services marchands ont, pour leur part, poursuivi leur expansion, portés principalement par le dynamisme du secteur touristique (+7,1% contre +3,4%). Cette évolution a permis de compenser la progression limitée du transport (+0,3% contre +1,8%) ainsi que la contraction marquée de l'activité financière et d'assurance (-11% contre +4,1%).

Concernant l'activité des industries manufacturières, elle a continué sa progression (+1,6% contre +2,3%), soutenue essentiellement par les industries mécaniques et électriques (+4,9% contre +4,0%) et les industries chimiques (+2,4% contre +4,3%). Cette hausse aurait pu être plus soutenue n'eût été la poursuite de la contraction de la valeur ajoutée des industries du textile, de l'habillement et du cuir (-3,8% contre -0,3%), pénalisée par les difficultés persistantes de l'industrie des pays partenaires de l'Europe. Parallèlement à ces évolutions, l'activité des industries non manufacturières a connu une reprise au cours du troisième trimestre de l'année 2025 (+1,8% contre -7,9%), tirée principalement par l'essor du secteur minier (+31,7% contre +15%), grâce à la hausse de la production nationale du phosphate brut de +48,3%, au cours du troisième trimestre, pour s'élever à 907 mille tonnes. En revanche, l'activité des hydrocarbures a continué d'éprouver des difficultés, affichant durant la même période, un repli de -13,1%, contre -19,7% un an plus tôt.

Pour l'ensemble de l'année 2025, les estimations tablent sur une consolidation de la croissance à 2,6%, contre 1,6% en 2024. Cette amélioration reflète principalement la forte contribution du secteur agricole, bénéficiant de conditions climatiques favorables et d'un rendement exceptionnel, ainsi que la bonne tenue des services marchands, notamment le tourisme, et la résilience de certaines branches industrielles. L'évolution observée confirme ainsi la contribution diversifiée des secteurs productifs à la reprise graduelle de l'activité économique.

L'indice général des prix à la consommation familiale a enregistré un léger accroissement mensuel de 0,2%, en décembre 2025 (contre +0,1% le mois précédent), et ce, suite à la hausse des prix des produits manufacturés (+0,5% contre +0,2%) et des tarifs des services (+0,3% contre +0,1%). En revanche, les prix des produits alimentaires ont poursuivi, durant le même mois, leur baisse pour revenir à -0,2% contre -0,3%.

En glissement annuel, le taux d'inflation s'est stabilisé à 4,9% en décembre 2025, pour le troisième mois consécutif, contre 6,2% un an auparavant. Cette détente concerne principalement les produits alimentaires (+6,1%), les services (+3,9%) ainsi que les produits manufacturés (+4,9%), traduisant un ralentissement généralisé des pressions inflationnistes.

Au cours de l'année 2025, l'inflation moyenne a reflué pour s'établir à 5,3% contre 7,0% un an plus tôt confirmant la poursuite de la désinflation engagée depuis l'année précédente.

S'agissant de la liquidité bancaire, les besoins du secteur ont poursuivi leur repli pour le deuxième trimestre consécutif, passant de 13.074 MDT au troisième trimestre 2025 à 11.301 MDT au quatrième trimestre. En parallèle, les interventions de la Banque

Centrale ont diminué pour s'établir en moyenne à 11.375 MDT au dernier trimestre de l'année. Cette atténuation des besoins en liquidité s'explique notamment par la réduction du solde moyen des facteurs autonomes à effet restrictif (10.967 MDT au T4-2025 contre 12.752 MDT au T3-2025), alors que les réserves requises ont enregistré une légère progression, portant le besoin moyen en monnaie centrale à 334 MDT.

Au quatrième trimestre 2025, l'apport de liquidité a été principalement assuré par les Avoirs Nets en Devises et les Billets et Monnaies en Circulation, bien que leur contribution se soit avérée moins prononcée qu'au trimestre précédent. Les ventes nettes de devises, 656 MDT, les opérations de 'dinarisation' de billets étrangers, 609 MDT, ainsi que le reflux des espèces vers les guichets bancaires (953 MDT) ont concouru à cette évolution. À l'inverse, le Compte Courant du Trésor a exercé un effet restrictif, essentiellement imputable aux émissions de BTA 2.872 MDT, effet partiellement atténué par les remboursements du service de la dette intérieure, 1.799 MDT.

Le secteur extérieur de la Tunisie a évolué, en 2025, dans un environnement international marqué par l'escalade des tensions géopolitiques et la montée des incertitudes économiques, entraînant un ralentissement de la croissance économique, particulièrement dans les principaux pays partenaires de la Tunisie de la zone euro. Ainsi, l'atonie de la demande extérieure continue de peser sur la performance à l'export des principales filières du secteur des industries manufacturières. Toutefois, la poursuite de la tendance baissière des prix internationaux des principaux produits de base, notamment ceux de l'énergie, conjuguée à la stabilité du taux de change du dinar, a contribué à l'allègement de la facture des importations du pays et à l'atténuation des pressions inflationnistes.

Dans ce contexte, le déficit courant s'est établi à -4.350 MDT en 2025, soit -2,5% du PIB, contre -2.576 MDT et -1,6% du PIB en 2024. Ce creusement s'explique essentiellement par l'élargissement du déficit commercial (+15,2%), atteignant près de 22 milliards de dinars. Néanmoins, la progression des recettes touristiques (+6,5%) et des revenus du travail (+14,9%) a permis de contenir, dans une large mesure, les tensions sur les paiements extérieurs. Le compte financier a dégagé un besoin de financement de 2.976 MDT, en lien notamment avec la baisse des avoirs de réserve (-1.769 MDT), malgré l'amélioration du solde créditeur des investissements de portefeuille et autres investissements (+1.729 MDT).

Quant aux créances sur l'économie, elles ont affiché au terme de l'année 2025 une hausse moins prononcée que celle observée un an plutôt (+2,8% ou +3.322 MDT contre +3,6% ou +4.095 MDT en 2024). Cette évolution est caractérisée par l'augmentation des créances immobilisées (+1.795 MDT contre +1.573 MDT) et des comptes courants débiteurs +804 MDT contre +534 MDT et à moindre degré du portefeuille titres +48 MDT contre +644 MDT. En revanche, l'encours du portefeuille-escompte s'est contracté -312 MDT.

La hausse des crédits au cours de l'année 2025 a bénéficié au secteur des services +2.323MDT et de l'industrie +1.281 MDT, suivis de l'agriculture et pêche +429 MDT. De même les crédits consentis aux particuliers ont augmenté de +389 MDT.

L'activité du marché financier a été marquée par une hausse de l'indice de référence TUNINDEX de 35,12% sur une année glissante, franchissant ainsi la barre symbolique des 13 000 points pour atteindre son plus haut niveau historique soit 13 449,95 points.

Ainsi, la capitalisation boursière a enregistré une hausse de 31,0% par rapport à fin 2024 pour se situer à 34.666 MDT à fin 2025.

Le nombre des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) est revenu à 126 unités au terme du quatrième trimestre de 2025 contre 128 unités au cours du trimestre précédent. Les actifs nets ont enregistré une baisse de 680 MDT ou 7,4% par rapport au trimestre précédent pour revenir à 8.497 MDT. En revanche, Le rendement des OPCVM s'est élevé à 8,1% depuis le début de 2025 contre 6,5% au titre de l'année 2024.

Au terme de l'année 2025, et comparativement à ses niveaux à fin 2024, le dinar tunisien s'est apprécié face au dollar américain et au yen japonais, de 9,8% et 9,6%, respectivement. Par ailleurs, il s'est déprécié vis-à-vis de l'euro de 1,6% et du dirham marocain de 1,0%.

Il serait toutefois réducteur d'apprécier les perspectives économiques sans intégrer les effets de

la nouvelle configuration des échanges internationaux, marquée en 2025 par une recrudescence des tensions commerciales et un durcissement des politiques tarifaires entre les principales puissances économiques. Les ripostes successives, notamment entre les États-Unis, la Chine et l'Union européenne, traduisent une fragmentation progressive du commerce mondial susceptible d'influencer les économies fortement ouvertes.

Avec un taux d'ouverture supérieur à 90 %, l'économie tunisienne demeure particulièrement sensible aux évolutions du commerce international. Dans ce contexte, des répercussions potentielles pourraient se manifester à travers un renchérissement de certaines importations stratégiques, une volatilité accrue des chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'un environnement extérieur moins favorable à certaines filières exportatrices.

Néanmoins, cette phase de recomposition des flux commerciaux internationaux pourrait également générer des opportunités de repositionnement. Les secteurs exportateurs tunisiens à forte valeur ajoutée — notamment les composants automobiles, les industries électriques et l'agroalimentaire — disposent d'atouts leur permettant de capter de nouveaux segments de marché dans un contexte de diversification des chaînes de production mondiales. L'enjeu réside dans la capacité du tissu économique national à renforcer sa compétitivité, à consolider l'investissement productif et à améliorer son intégration dans les nouvelles dynamiques régionales.

Par ailleurs, la détente observée sur les marchés internationaux de l'énergie en 2025 a contribué à alléger la facture énergétique, offrant un soutien appréciable aux équilibres extérieurs et aux finances publiques. Cet effet favorable constitue un levier important pour consolider la balance des paiements et dégager des marges de manœuvre en faveur de l'investissement et de la croissance.

Dans un environnement international en mutation, marqué par une redéfinition progressive des partenariats économiques et des circuits d'investissement, la Tunisie est appelée à poursuivre ses efforts de diversification commerciale, à renforcer l'attractivité de son cadre réglementaire et fiscal, et à accélérer les réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité, la résilience et la souveraineté économique. La capacité d'adaptation et l'agilité stratégique demeureront déterminantes pour transformer les contraintes externes en vecteurs de consolidation durable de la croissance.

Activités de la Banque de Tunisie

Ressources collectées	24
Crédits à la clientèle	25
Portefeuille-titres	28
Monétique	29

03
Activités de la Banque de Tunisie

RESSOURCES COLLECTÉES

Dépôts de la clientèle

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 6.957.654 mille dinars au 31 décembre 2025 contre 6.695.428 mille dinars au 31 décembre 2024, enregistrant une hausse de 3,9%.

Dépôts de la clientèle *(chiffres en Milliers de dinars)*

Rubriques	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Dépôts à vue	1 606 205	1 777 706	1 981 243	2 208 933	2 094 265	-5,2%	6,9%
Dépôts d'épargne	1 644 478	1 756 102	2 051 656	2 297 059	2 449 216	6,6%	10,5%
Dépôts à terme	917 523	1 204 737	1 200 627	1 267 559	1 484 827	17,1%	12,8%
Certificats de dépôts	431 500	511 000	504 000	850 500	854 500	0,5%	18,6%
Dettes rattachées	34 660	56 133	66 046	71 377	74 846	4,9%	21,2%
TOTAL DEPOTS	**4 634 365**	**5 305 679**	**5 803 572**	**6 695 428**	**6 957 654**	**3,9%**	**10,7%**

Les dépôts à vue ont atteint 2.094.265 mille dinars au 31 décembre 2025 contre 2.208.933 mille dinars au 31 décembre 2024, soit une baisse de 5,2%.

Les dépôts à vue ont continué d'occuper une place importante dans l'ensemble des ressources, permettant ainsi à la Banque d'assurer le maintien d'un coût des ressources assez compétitif. Durant les cinq dernières années, les dépôts à vue ont connu une croissance au taux moyen annuel de 6,9%.

Les dépôts à terme et les certificats de dépôts, destinés essentiellement à une clientèle institutionnelle, sont passés de 2.118.059 mille dinars au 31 décembre 2024 à 2.339.327 mille dinars à la fin de l'exercice 2025, soit une hausse de 10,4%.

Les dépôts d'épargne ont poursuivi leur tendance haussière, enregistrant une progression de 6,6%, passant de 2.297.059 mille dinars au 31 décembre 2024 à 2.449.216 mille dinars au 31 décembre 2025.

Sur les cinq dernières années, cette catégorie de dépôts a affiché un taux de croissance annuel moyen de 10,5%.

Structure des dépôts

À la fin de l'exercice 2025, les dépôts à vue ont représenté 30,1% de l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle, contre 33,0% en 2024, confirmant un recul de 290 points de base sur un an. En valeur absolue, ils s'établissent à 2.094.265 mille dinars, en légère baisse par rapport à 2024, traduisant un arbitrage progressif de la clientèle vers des supports mieux rémunérés.

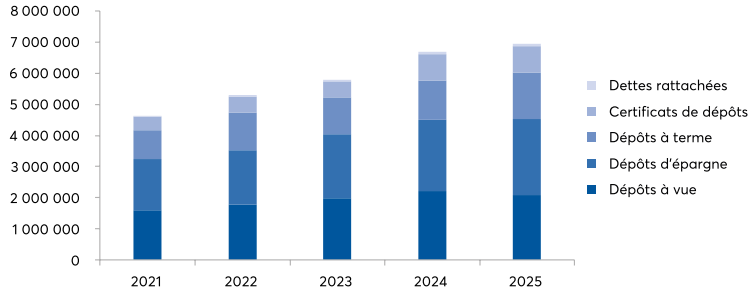

En revanche, les dépôts d'épargne ont enregistré une progression significative en 2025 pour atteindre 2.449.216 mille dinars, soit 35,2% du total des dépôts, contre 34,3% en 2024. Cette évolution (+90 points de base) confirme le rôle stabilisateur de l'épargne dans la structure des ressources, soutenue par une collecte dynamique.

Structure des dépots *(chiffres en Milliers de dinars)*

Rubriques	2021		2022		2023		2024		2025	
Dépôts à vue	1 606 205	34,7%	1 777 706	33,5%	1 981 243	34,1%	2 208 933	33,0%	2 094 265	30,1%
Dépôts d'épargne	1 644 478	35,5%	1 756 102	33,1%	2 051 656	35,4%	2 297 059	34,3%	2 449 216	35,2%
Dépôts à terme	917 523	19,8%	1 204 737	22,7%	1 200 627	20,7%	1 267 559	18,9%	1 484 827	21,3%
Certificats de dépôts	431 500	9,3%	511 000	9,6%	504 000	8,7%	850 500	12,7%	854 500	12,3%
Dettes rattachées	34 660	0,7%	56 133	1,1%	66 046	1,1%	71 377	1,1%	74 846	1,1%
TOTAL DEPOTS	**4 634 365**		**5 305 679**		**5 803 572**		**6 695 428**		**6 957 654**	

Parallèlement, les dépôts à terme enregistrent une progression soutenue pour atteindre 1.484.827 mille dinars, contre 1.267.559 mille dinars en 2024, portant leur part dans le total des dépôts à 21,3 %, contre 18,9 % un an auparavant, soit une hausse de 240 points de base.

Les certificats de dépôt, quant à eux, s'établissent à 854.500 mille dinars, contre 850.500 mille dinars en 2024. Leur part relative dans la structure des ressources ressort ainsi à 12,3 %, contre 12,7 % un an auparavant, traduisant une légère érosion de 40 points de base, liée principalement à la progression plus rapide des autres catégories de dépôts.

Au total, les dépôts à terme et les certificats de dépôt représentent ensemble 33,6 % des dépôts en 2025, contre 31,6 % en 2024, soit une progression de 200 points de base. Cette évolution traduit un renforcement progressif des ressources à terme dans la structure des dépôts, dans un contexte marqué par une concurrence accrue sur la collecte et par l'évolution des comportements d'épargne de la clientèle.

Les ressources spéciales

Au 31 décembre 2025, l'encours des ressources spéciales s'établit à 126.373 mille dinars, contre 181.023 mille dinars à fin 2024, soit une contraction significative de 30,2% sur l'exercice.

Ressources spéciales *(chiffres en Milliers de dinars)*

Rubriques	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Ressources budgétaires	11 307	12 048	11 877	11 624	10 747	-7,5%	-1,3%
Ressources extérieures	381 356	308 873	242 760	167 352	114 055	-31,8%	-26,0%
Dettes rattachées	3 449	3 076	2 654	2 048	1 571	-23,3%	-17,8%
TOTAL RESSOURCES SPECIALES	**396 113**	**323 997**	**257 291**	**181 023**	**126 373**	**-30,2%**	**-24,8%**

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Dans un contexte demeurant contraint en 2025, marqué par la persistance des tensions inflationnistes, le resserrement des conditions financières, la volatilité des marchés internationaux et un environnement géopolitique régional toujours incertain, l'économie tunisienne continue d'évoluer dans un cadre caractérisé par des déséquilibres structurels et budgétaires.

Dans cet environnement exigeant, la Banque de Tunisie a maintenu un positionnement actif et sélectif dans le financement de l'économie, conciliant soutien ciblé aux entreprises et aux ménages et discipline accrue en matière de maîtrise des risques. La politique de crédit adoptée a privilégié les segments à rotation rapide et à visibilité renforcée, tout en veillant à la qualité du portefeuille.

Ainsi, le volume global des créances nettes à la clientèle a enregistré une progression de 8,5%, passant de 6.067.260 mille dinars au 31 décembre 2024 à 6.585.368 mille dinars au 31 décembre 2025, confirmant la dynamique commerciale maîtrisée de la Banque

Le volume global des créances brutes s'est établi à 7.171.342 mille dinars en 2025 contre 6.635.445 mille dinars en 2024, soit une hausse de 8,1%. Cette évolution traduit une croissance équilibrée des engagements, accompagnée d'un effort continu de provisionnement.

Les crédits à court terme ont poursuivi leur dynamique soutenue, enregistrant une progression de 13,7% pour atteindre 4.398.762 mille dinars à fin 2025, contre 3.867.476 mille dinars une année auparavant.

Cette évolution est particulièrement portée par la forte progression de l'escompte commercial, en hausse de 23,3%, à fin 2025 suivi par la progression des crédits à court terme aux entreprises de 17,4%.

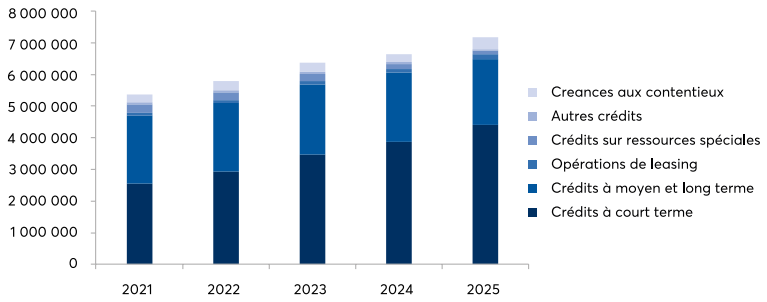

Crédits à la clientèle *(chiffres en Milliers de dinars)*

Nature des engagements	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
CREDITS A COURT TERME	2 546 900	2 928 750	3 470 504	3 867 476	4 398 762	13,7%	14,6%
Crédits à court terme Entreprises	489 021	637 416	817 627	953 366	1 118 993	17,4%	23,0%
Crédits à court terme Particuliers	891 964	920 626	976 081	1 015 476	1 082 674	6,6%	5,0%
Escompte commercial	523 237	649 153	866 030	1 061 962	1 309 309	23,3%	25,8%
Comptes débiteurs de la clientèle	368 974	372 246	361 210	393 229	387 084	-1,6%	1,2%
Valeurs impayées	28 825	64 509	74 618	97 620	56 152	-42,5%	18,1%
Prêts en devises à la clientèle	128 609	151 452	218 383	218 908	294 256	34,4%	23,0%
Activité de Factoring	0	0	0	12 774	18 529	45,1%	
Autres crédits à court terme	116 269	133 347	156 554	114 143	131 764	15,4%	3,2%
CREDITS A MOYEN ET LONG TERME	2 146 167	2 159 388	2 211 903	2 186 829	2 089 636	-4,4%	-0,7%
Crédits à moyen terme ordinaires	1 229 435	1 224 962	1 235 400	1 117 813	1 098 980	-1,7%	-2,8%
Crédits à long terme ordinaires	526 929	517 068	519 686	595 049	559 610	-6,0%	1,5%
Crédits à long terme logement	389 803	417 358	456 818	473 966	431 046	-9,1%	2,5%
OPERATIONS DE LEASING	102 532	108 123	116 314	124 152	143 137	15,3%	8,7%
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	262 946	234 974	205 069	156 904	117 597	-25,1%	-18,2%
CREANCES RATTACHEES	67 028	78 249	76 614	49 755	41 032	-17,5%	-11,5%
CREANCES AUX CONTENTIEUX	242 009	275 347	296 331	250 329	381 177	52,3%	12,0%
TOTAL CREANCES BRUTES	5 367 581	5 784 831	6 376 736	6 635 445	7 171 342	8,1%	7,5%
Provisions et agios réservés	-441 668	-485 487	-549 029	-568 186	-585 975	3,1%	7,3%
TOTAL DES CREANCES NETTES	**4 925 914**	**5 299 344**	**5 827 707**	**6 067 260**	**6 585 368**	**8,5%**	**7,5%**

L'encours des crédits à moyen et long terme s'établit à 2.089.636 mille dinars, en repli de 4,4% par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique par :

- Une légère contraction des crédits à moyen terme ordinaires (–1,7%) ;
- Un recul des crédits à long terme ordinaires (–6,0%) ;
- Une baisse des crédits à long terme logement (–9,1%).

A la fin de l'exercice 2025, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 143.137 mille dinars contre 124.152 mille dinars une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 15,3%.

Durant les cinq derniers exercices, l'encours des opérations de leasing a évolué au taux moyen annuel de 8,7%.

Par ailleurs, le factoring, récemment intégré à l'offre de financement de la Banque, enregistre une progression de ses encours, qui atteignent 18.529 mille dinars à fin 2025, contre 12.774 mille dinars un an auparavant.

Engagements par signature

Le volume des engagements par signature en faveur de la clientèle a atteint au 31 décembre 2025, un encours de 1.423.488 mille dinars contre 1 168.845 mille dinars une année auparavant.

(chiffres en Milliers de dinars)

Nature des engagements	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Engagements par signature en faveur de la clientele	858 303	906 733	919 119	1 168 845	1 423 488	21,8%	13,5%
Créances classées brutes (hors bilan)	5 701	5 874	5 278	6 457	5 908	- 8,5%	0,9%
Total des engagements nets par signature	**852 602**	**900 859**	**913 841**	**1 162 388**	**1 417 580**	**22,0%**	**13,6%**

L'évolution moyenne annuelle de ces concours a été de 13,6% durant les cinq dernières années.

Répartition des actifs par secteur d'activité

A la fin de l'exercice 2025, les engagements de la Banque de Tunisie sont répartis par secteur d'activité comme suit :

Répartition des actifs par secteur d'activité au 31/12/2025 *(chiffres en Milliers de dinars)*

LIBELLE	%	TOTAL
A-CONCOURS AUX PROFESSIONNELS	78,03%	6 877 760
I- AGRICULTURE	2,46%	216 739
II- INDUSTRIE	32,18%	2 836 411
III- SERVICES	41,00%	3 613 932
VI- ENTREPRENEURS INDIVIDUELS	2,39%	210 678
B-CONCOURS AUX PARTICULIERS	21,97%	1 936 847
TOTAL	**100,0%**	**8 814 607**

En matière de gestion des risques sur les crédits, il est important de souligner que la Banque de Tunisie est en parfait respect de toutes les normes prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie relatives à la division et la couverture des risques sur les crédits.

Aussi, la Banque de Tunisie a adopté une politique de diversification de ses crédits par secteur pour assurer la maîtrise du risque de concentration.

PORTEFEUILLE - TITRES

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une progression de 13,8%, passant de 1.164.542 mille dinars au 31 décembre 2024 à 1.325.433 mille dinars au 31 décembre 2025, confirmant la dynamique d'investissement observée au cours des exercices précédents. Sur les cinq dernières années, le portefeuille-titres affiche une croissance annuelle moyenne de 7,9%.

Il est composé de titres de participation, de fonds gérés et de Bons du Trésor Assimilables.

La politique adoptée par la Banque de Tunisie demeure orientée vers la recherche de placements optimisant le couple sécurité / rentabilité, tout en assurant une gestion active de la liquidité et du risque de marché.

Composition du portefeuille titres *(chiffres en Milliers de dinars)*

	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Titres de participations	111 343	103 748	103 048	143 195	145 058	1,3%	6,8%
Fonds gérés	311 926	323 371	338 300	321 496	289 792	-9,9%	-1,8%
Titres d'investissement	553 062	578 144	587 325	699 851	890 583	27,3%	12,6%
Total portefeuille-titres	**976 330**	**1 005 264**	**1 028 673**	**1 164 542**	**1 325 433**	**13,8%**	**7,9%**

Le portefeuille des titres de participation a enregistré une légère progression de 1,3% entre 2024 et 2025, pour s'établir à 145.058 mille dinars au 31 décembre 2025 contre 143.195 mille dinars une année auparavant.

L'essentiel du portefeuille des participations de la Banque de Tunisie peut être scindé en deux parties : les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation des états financiers (filiales du groupe BT) et les autres participations à caractère stratégique.

Politique d'investissement

La politique d'investissement de la banque en matière de prise de participations vise, outre l'amélioration du taux de rendement directe, d'autres objectifs tels que :

- Le dégrèvement fiscal accordé aux souscripteurs lors des prises de participation au capital de sociétés réalisant des projets d'investissement.
- L'accompagnement de certains de nos meilleurs clients dans leurs actions de développement
- Le recyclage de ces participations par leur cession, dans une phase ultérieure, aux promoteurs

MONÉTIQUE

Dans un contexte de digitalisation accélérée des services financiers et d'évolution des comportements de paiement de la clientèle, la Banque de Tunisie a enregistré en 2025 des performances soutenues dans ses activités monétiques, traduisant la pertinence des investissements engagés et la montée en puissance de son infrastructure de paiement.

Activité des DABs et volumes de retraits

Le parc de distributeurs automatiques de billets de la Banque de Tunisie s'est renforcé pour atteindre 223 DABs, dont 11 DABs de change, déployés sur l'ensemble du territoire tunisien, assurant ainsi une couverture géographique étendue et un accès continu aux services de retrait pour l'ensemble de la clientèle.

Le volume global des retraits effectués par les clients de la Banque a progressé de 9,23% en 2025, reflétant une utilisation croissante des canaux d'automates. Le volume des fonds servis aux clients des banques locales a enregistré une hausse de 8,48%, tandis que les retraits liés aux cartes étrangères ont progressé de 8,80%, témoignant de l'attractivité du réseau DAB de la Banque auprès de la clientèle non-résidente et touristique.

(chiffres en Milliers de dinars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Chiffre d'affaires DAB	887 027	979 480	1 030 167	1 092 496	1 185 407	8,5%
Chiffre d'affaires TPE & Commerce Electronique	264 587	386 868	521 665	654 857	839 235	28,2%

Le chiffre d'affaires généré par le parc DAB a atteint 1.185.407 mille dinars en 2025, contre 1.092.496 mille dinars en 2024, enregistrant ainsi une progression de 8,5%.

Paiement par cartes locales et TPE

Les transactions par carte ont connu une progression significative sur l'ensemble des canaux de paiement. Le volume d'achat chez les commerçants via TPE physiques a progressé de 54,13%, illustrant la dynamique d'adoption du paiement électronique par la clientèle et l'élargissement du réseau d'acceptation. Le E-commerce a pour sa part enregistré une hausse de 27,2%, confirmant la montée en puissance des usages digitaux et l'appétence croissante de la clientèle pour les paiements en ligne. La grande distribution a également contribué positivement à cette dynamique, affichant une hausse de 17,13% des transactions par cartes.

Réalisations structurantes de l'année 2025

L'exercice 2025 a été marqué par la concrétisation de plusieurs projets structurants venant transformer en profondeur le dispositif monétique de la Banque :

- Migration vers le nouveau système monétique SPARK : Dans le cadre du projet de modernisation du système d'information AFAA9, la Banque a mené à bien la migration vers SPARK, sa nouvelle plateforme monétique de nouvelle génération. Ce socle technologique renforce la fiabilité, la sécurité et la fluidité du traitement des transactions, tout en offrant une capacité d'évolution accrue pour le développement de nouveaux services de paiement. Il constitue un levier stratégique essentiel pour accompagner la croissance des volumes et l'innovation dans les métiers monétiques.
- Lancement de la carte Infinite : La Banque a enrichi sa gamme avec le lancement de la carte haut de gamme « Infinite », destinée à sa clientèle premium. Ce produit offre des plafonds de paiement et de retrait étendus ainsi qu'une expérience client différenciée, s'inscrivant dans la stratégie de segmentation et de valorisation de la relation client portée par la Banque de Tunisie.
- Création de 3 nouveaux Espaces Libre-Service : La Banque a inauguré 3 Espaces Libre-Service, entièrement équipés d'automates bancaires multifonctions et accessibles 24h/24, 7j/7. Ces espaces permettent à la clientèle d'effectuer en toute autonomie un large éventail d'opérations bancaires courantes contribuant à réduire les délais de traitement en agence et à améliorer la qualité de l'expérience client. Ils s'inscrivent pleinement dans la stratégie de modernisation du réseau et d'extension de l'accessibilité des services bancaires sur l'ensemble du territoire.

Perspectives 2026

Fort des transformations engagées en 2025, et notamment de la mise en production de la plateforme SPARK, la Banque entend poursuivre le développement de ses services monétiques en enrichissant son offre de paiement, en accélérant le déploiement de ses canaux digitaux et en renforçant la couverture et la qualité de son réseau d'automates. L'objectif demeure d'offrir à la clientèle une expérience de paiement fluide, sécurisée et accessible, en phase avec les attentes d'une clientèle de plus en plus connectée.

Résultats de la Banque de Tunisie

Intérêts et revenus assimilés	33
Commissions bancaires	33
Revenus du portefeuille des titres	34
Produit net bancaire	34
Frais généraux	35
Résultat brut d'exploitation	35
Résultat net de l'exercice	36
Répartition des bénéfices	36
Renforcement des fonds propres	38

04

04
Résultats de la Banque de Tunisie

L'analyse détaillée des différentes composantes du compte de résultat permet d'apprécier les principaux facteurs ayant contribué à l'évolution de la performance financière de la Banque au titre de l'exercice 2025

Evolution du résultat *(chiffres en Milliers de dinars)*

Résultats	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Intérêts et revenus assimilés	441 626	491 158	602 209	665 998	681 416	2,3%	11,5%
Intérêts et charges assimilés	223 093	260 677	327 255	359 938	387 863	7,8%	14,8%
MARGE D'INTERETS	**218 533**	**230 481**	**274 954**	**306 060**	**293 553**	**-4,1%**	**7,7%**
Commissions perçues	70 482	77 223	86 197	90 516	99 810	10,3%	9,1%
Commissions servies	4 305	7 978	9 593	13 064	15 813	21,0%	38,4%
COMMISSIONS NETTES	**66 177**	**69 245**	**76 603**	**77 452**	**83 997**	**8,5%**	**6,1%**
Gain sur portefeuille commercial	21 581	31 252	24 181	22 521	33 009	46,6%	11,2%
Revenus du portefeuille d'investissement	71 330	92 880	102 211	103 952	121 127	16,5%	14,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	**377 621**	**423 857**	**477 950**	**509 985**	**531 686**	**4,3%**	**8,9%**
Frais généraux	125 701	136 867	145 271	155 977	166 367	6,7%	7,3%
Masse salariale	92 671	99 437	102 455	110 758	118 011	6,5%	6,2%
Dépenses d'exploitation	33 030	37 430	42 816	45 219	48 356	6,9%	10,0%
Amortissements des immobilisations	8 395	8 098	7 960	8 808	9 876	12,1%	4,1%
Autres produits d'exploitation	1 147	1 204	1 476	1 526	1 677	9,9%	10,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**244 671**	**280 097**	**326 195**	**346 726**	**357 120**	**3,0%**	**9,9%**
Dotations aux Provisions et corrections de valeurs	17 205	49 173	69 826	39 842	56 069	40,7%	34,4%
Provisions pour créances et passif	15 301	40 479	58 852	33 109	52 223	57,7%	35,9%
Provisions sur portefeuille d'investissement	1 904	8 694	10 974	6 733	3 846	-42,9%	19,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**227 466**	**230 923**	**256 369**	**306 884**	**301 051**	**-1,9%**	**7,3%**
Gain sur éléments ordinaires	-5 230	193	1 833	-38	2 867	7644,7%	
Impôts sur sociétés	60 874	64 799	79 748	108 613	113 653	4,6%	16,9%
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	**161 362**	**166 317**	**178 454**	**198 233**	**190 265**	**-4,0%**	**4,2%**
Solde gain / pertes des éléments extraordinaires	0	0	8 127	9 818	0	-100,0%	
BENEFICE NET	**161 362**	**166 317**	**170 327**	**188 415**	**190 265**	**1,0%**	**4,2%**

INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés ont poursuivi leur progression pour atteindre 681.416 mille dinars, en hausse de 2,3% par rapport à 2024. Toutefois, cette progression est demeurée insuffisante pour compenser l'augmentation du coût des ressources, ce qui s'est traduit par une contraction de la marge d'intermédiation sur l'exercice.

Evolution des intérêts *(chiffres en Milliers de dinars)*

Résultats	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	**441 626**	**491 156**	**602 209**	**665 998**	**681 416**	**2,3%**	**11,5%**
Opérations avec les établissements bancaires	**4 986**	**7 658**	**22 991**	**25 350**	**37 366**	**47,4%**	**65,5%**
Opérations avec la clientèle	**436 640**	**483 498**	**579 218**	**640 648**	**644 050**	**0,5%**	**10,2%**
Revenus des crédits à la clientèle	381 515	422 053	506 898	561 864	562 912	0,2%	10,2%
Revenus des comptes clientèle débiteurs	37 970	42 631	50 889	55 255	53 462	-3,2%	8,9%
Revenu des opérations de leasing	10 910	11 134	12 466	14 336	15 851	10,6%	9,8%
Revenus sur engagements par signature	6 244	7 681	8 965	9 119	10 167	11,5%	13,0%
Revenus sur opérations de factoring	0	0	0	74	1 658	2140,5%	

Parallèlement, la marge d'intérêts s'est établie à 293.553 mille dinars au 31 décembre 2025 contre 306.060 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi un repli de 4,1%.

Les revenus des opérations de leasing ont enregistré une hausse de 10,6%.

COMMISSIONS BANCAIRES

À la fin de l'exercice 2025, les commissions bancaires ont atteint un volume global de 99.810 mille dinars, contre 90.516 mille dinars en 2024, enregistrant ainsi une progression de 10,3 %.

La croissance des produits des services bancaires est due à une légère progression du volume des opérations bancaires enregistrées à la fois en nombre et en montant.

Évolution des commissions bancaires *(chiffres en Milliers de dinars)*

Résultats	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
TOTAL DES COMMISSIONS BANCAIRES	**70 482**	**77 223**	**86 197**	**90 516**	**99 810**	**10,3%**	**9,1%**
Opérations avec l'étranger	**7 437**	**8 027**	**9 298**	**10 951**	**12 689**	**15,9%**	**14,3%**
Opérations sur titres	**4 371**	**5 398**	**5 607**	**5 143**	**5 697**	**10,8%**	**6,8%**
Commissions sur comptes	15 645	15 621	15 862	16 773	17 969	7,1%	3,5%
Commissions sur moyens de paiement	17 698	21 085	25 000	26 723	26 892	0,6%	11,0%
Commissions de gestion	21 907	23 401	26 492	27 472	34 895	27,0%	12,3%
Opérations guichet et opération diverses	3 423	3 691	3 938	3 454	1 668	-51,7%	-16,5%
Commissions / Masse salariale	*76,1%*	*77,7%*	*84,1%*	*81,7%*	*84,6%*		

Il convient de noter que:

- Les commissions sur moyens de paiement ont atteint 26.892 mille dinars, contre 26.723 mille dinars en 2024, soit une progression de 0,6 %.
- Les commissions sur les opérations avec l'étranger se sont établies à 12.689 mille dinars, contre 10.951 mille dinars un an auparavant, enregistrant une hausse significative de 15,9 %.
- Les commissions de gestion ont atteint 34.895 mille dinars, contre 27.472 mille dinars en 2024, soit une progression de 27,0 %.

REVENUS DU PORTEFEUILLE DES TITRES

Le portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a généré des revenus de l'ordre de 121.127 mille dinars, enregistrant une hausse de 16,5 % par rapport à l'année précédente.

Revenus du portefeuille des titres *(chiffres en Milliers de dinars)*

	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Dividendes et jetons de présence	**14 494**	**17 666**	**15 092**	**21 462**	**24 516**	**14,2%**	**14,0%**
Revenus des titres de participation	3 024	3 205	1 829	2 873	3 166	10,2%	1,2%
Revenus des obligations	53 811	72 009	85 290	79 618	93 446	17,4%	14,8%
Total	**71 330**	**92 880**	**102 211**	**103 952**	**121 127**	**16,5%**	**14,2%**

Cette progression s'explique principalement par la hausse des dividendes et jetons de présence, qui ont atteint 24.516 mille dinars, contre 21.462 mille dinars en 2024, soit une progression de 14,2 %, traduisant la bonne tenue des performances des sociétés dans lesquelles la Banque détient des participations.

Les revenus des titres de participation ont également connu une légère progression, s'établissant à 3.166 mille dinars, contre 2.873 mille dinars en 2024.

Par ailleurs, les revenus des obligations ont enregistré une évolution significative, passant de 79.618 mille dinars en 2024 à 93.446 mille dinars en 2025, soit une progression de 17,4 %, reflétant la contribution accrue du portefeuille obligataire à la formation des revenus du portefeuille-titres.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire de la Banque a enregistré une progression de 4,3 %.

Ainsi, le Produit Net Bancaire a atteint en 2025 un montant de 531.686 mille dinars, contre 509.985 mille dinars en 2024.

L'évolution de la structure du Produit Net Bancaire en 2025 reflète un repli de la contribution de la marge d'intérêts, qui s'établit à 55,2 %, contre 60,0 % en 2024.

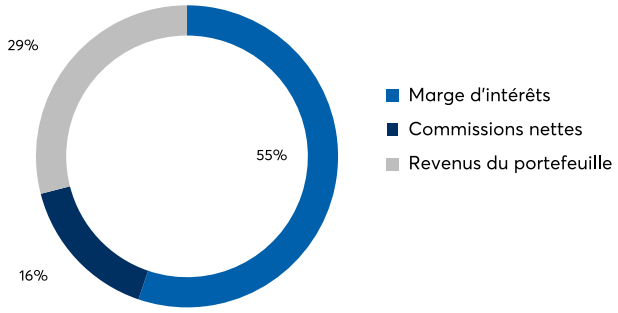

Cette évolution s'est accompagnée d'un léger redressement de la contribution des commissions nettes, dont la part passe de 15,2 % à 15,8 %.

Par ailleurs, la contribution des revenus du portefeuille d'investissement s'est sensiblement renforcée, représentant 22,8 % du PNB en 2025 contre 20,4 % en 2024, sous l'effet de la progression des revenus obligataires et des dividendes

Produit net bancaire *(chiffres en Milliers de dinars)*

Résultats	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Marge d'intérêts	**218 533**	**230 481**	**274 954**	**306 060**	**293 553**	**-4,09%**	**7,66%**
Commissions nettes	66 177	69 245	76 603	77 452	83 997	8,45%	6,14%
Gain sur portefeuille commercial	21 581	31 252	24 181	22 521	33 009	46,57%	11,21%
Revenus du portefeuille d'investissement	71 330	92 880	102 211	103 952	121 127	16,52%	14,15%
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	377 621	423 857	477 950	509 985	531 686	4,3%	8,9%
Marge d'intérêts / PNB	*57,9%*	*54,4%*	*57,5%*	*60,0%*	*55,2%*		
Commissions nettes / PNB	*17,5%*	*16,3%*	*16,0%*	*15,2%*	*15,8%*		

FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux ont enregistré une hausse de 6,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Ils ont atteint une enveloppe de 166.367 mille dinars au 31 décembre 2025, contre 155.977 mille dinars au 31 décembre 2024.

Il est à noter qu'en application de l'article 17 du décret n°2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fond de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants, la Banque de Tunisie a contribué à ce fond avec 15.869 mille dinars à fin décembre 2025, contre 14.197 mille dinars une année auparavant, soit une contribution additionnelle de 1.672 mille dinars au titre de l'exercice 2025.

Ces frais généraux sont constitués de la masse salariale, qui s'est élevée à 118.011 mille dinars au 31 décembre 2025, contre 110.758 mille dinars au 31 décembre 2024, soit une évolution de 6,5 %, et des dépenses diverses d'exploitation, qui sont passées de 45.219 mille dinars au 31 décembre 2024 à 48.356 mille dinars au 31 décembre 2025, enregistrant ainsi une hausse de 6,9 %.

Frais généraux *(chiffres en Milliers de dinars)*

Résultats	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Masse salariale	92 671	99 437	102 455	110 758	118 011	6,5%	6,2%
Dépenses d'exploitation	33 030	37 430	42 816	45 219	48 356	6,9%	10,0%
FRAIS GENERAUX (FG)	**125 701**	**136 867**	**145 271**	**155 977**	**166 367**	**6,7%**	**7,3%**
Amortissements des immobilisations	8 395	8 098	7 960	8 808	9 876	12,1%	4,1%
FRAIS GLOBAUX DE GESTION	**134 097**	**144 965**	**153 231**	**164 785**	**176 243**	**7,0%**	**7,1%**
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	*35,5%*	*34,2%*	*32,1%*	*32,3%*	*33,1%*		
Productivité globale (F. GENERAUX / RBE)	*51,4%*	*48,9%*	*44,5%*	*45,0%*	*46,6%*		

Le coefficient d'exploitation, mesuré par le rapport entre les frais globaux de gestion (frais généraux majorés des amortissements) et le Produit Net Bancaire, s'est situé à 33,1 % fin 2025, contre 32,3 % un an auparavant.

Aussi, le ratio de productivité globale, déterminé par le rapport entre les frais généraux et le Résultat Brut d'Exploitation, s'est établi, au 31 décembre 2025, à un niveau de 46,6 %, contre 45,0 % au 31 décembre 2024.

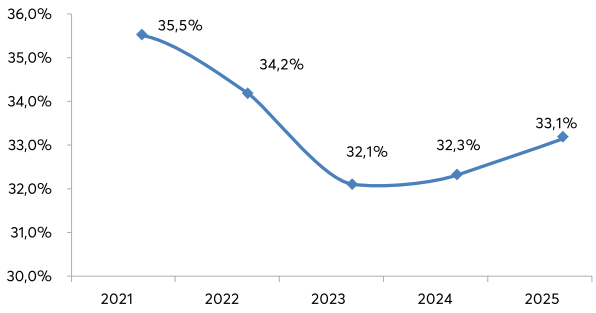

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

La croissance du Produit Net Bancaire et la hausse des frais généraux ont engendré une progression de 3,0 % du Résultat Brut d'Exploitation.

En effet, à la fin de l'exercice 2025, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint un volume de 357.120 mille dinars, contre 346.726 mille dinars en 2024.

Durant les cinq dernières années, le Résultat Brut d'Exploitation a évolué à un rythme annuel moyen de 9,9%.

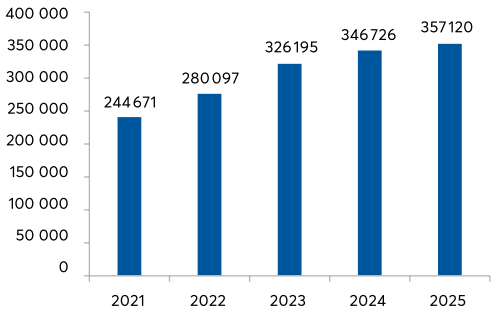

Au terme de l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a atteint un montant de 9.876 mille dinars, contre 8.808 mille dinars en 2024, soit une hausse de 12,1 %.

Résultat brut d'exploitation *(chiffres en Milliers de dinars)*

Résultats	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Produit Net Bancaire	377 621	423 857	477 950	509 985	531 686	4,3%	8,9%
Frais généraux	125 701	136 867	145 271	155 977	166 367	6,7%	7,3%
Dotations aux amortissements	**8 395**	**8 098**	**7 960**	**8 808**	**9 876**	**12,1%**	**4,1%**
Autres produits d'exploitation	1 147	1 204	1 476	1 526	1 677	9,9%	10,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**244 671**	**280 097**	**326 195**	**346 726**	**357 120**	**3,0%**	**9,9%**
Frais Généraux / R B E	*51,4%*	*48,9%*	*44,5%*	*45,0%*	*46,6%*		
Commissions / R B E	*27,0%*	*24,7%*	*23,5%*	*22,3%*	*23,5%*		

En matière de couverture des risques, la Banque de Tunisie a constitué les provisions suivantes au 31 décembre 2025 :

- Une dotation nette aux individuelles de 15.907 mille dinars ;
- Une dotation nette aux provisions collectives de 11.870 mille dinars.

(chiffres en Milliers de dinars)

		déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25
Dotation aux provisions pour créances et passifs						
+	Provisions pour créances douteuses	8 879	38 494	57 355	32 674	27 786
+	Créances passées par pertes	485	794	939	400	576
-	Reprises de provisions sur créances radiées	-368	-1 016	-553	-139	-531
+	Provisions pour perte et passifs	6 306	2 208	1 111	173	24 393
+	**Provision sur portefeuille titres**	**1 904**	**8 693**	**10 974**	**6 733**	**3 846**
		17 205	**49 172**	**69 826**	**39 842**	**56 069**

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

A la fin de l'exercice 2025, le Résultat Net a enregistré une hausse de 1,0% passant de 188.415 mille dinars en 2024 à 190.265 mille dinars en 2025.

(chiffres en Milliers de dinars)

Résultats	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**244 671**	**280 097**	**326 195**	**346 726**	**357 120**	**3,0%**	**9,9%**
Dotations aux provisions et corrections de valeurs	**17 205**	**49 173**	**69 826**	**39 842**	**56 069**	**40,7%**	**34,4%**
Provisions pour créances et passifs	15 301	40 479	58 852	33 109	52 223	57,7%	35,9%
Provisions sur portefeuille d'investissement	1 904	8 694	10 974	6 733	3 846	-42,9%	19,2%
Gain sur éléments ordinaires	**-5 230**	**193**	**1 833**	**-38**	**2 867**	**7644,7%**	
Impôts sur Sociétés	**60 874**	**64 799**	**79 748**	**108 613**	**113 653**	**4,6%**	**16,9%**
Solde gain / pertes des éléments extraordinaires	0	0	8 127	9 818	0	-100,0%	
BENEFICE NET	**161 362**	**166 317**	**170 327**	**188 415**	**190 265**	**1,0%**	**4,2%**

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Il est à rappeler que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

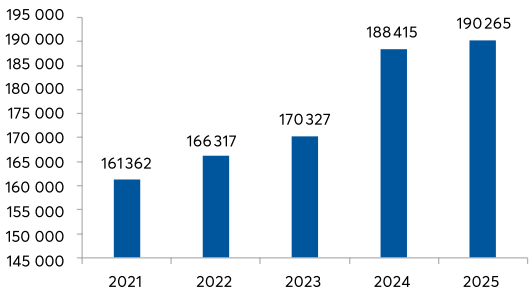

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque les réserves atteignent le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale ;
- Les dividendes à distribuer aux actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.
- Les sommes reportées à nouveau ;

Au titre de l'exercice 2025, la Banque de Tunisie a décidé de distribuer 0,350 DT par action et l'enveloppe globale des dividendes à verser aux actionnaires s'élève à 94.500 mille dinars.

Resultat net *(chiffres en Milliers de dinars)*

Résultats	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Bénéfice de l'exercice	161 362	166 317	170 327	188 415	190 265	1,0%	4,2%
Report antérieur	1 623	4 985	1 201	1 228	1 143	-6,9%	-8,4%
TOTAL A REPARTIR	**162 985**	**171 301**	**171 528**	**189 643**	**191 408**	**0,9%**	**4,1%**
REPARTITION							
Réserves	**95 000**	**94 500**	**92 000**	**94 000**	**95 000**	**1,1%**	**0,0%**
Réserves légales	0	4 500	0	0	0		
Réserves à régime spéciales	0	0	0	0	0		
Réserves ordinaires	95 000	90 000	92 000	94 000	95 000	1,1%	0,0%
Dividendes	**63 000**	**75 600**	**78 300**	**94 500**	**94 500**	**0,0%**	**10,7%**
Report à nouveau	**4 985**	**1 201**	**1 228**	**1 143**	**1 908**	**66,9%**	**-21,3%**
Dividende distribué par action	*0,280*	*0,280*	*0,290*	*0,350*	*0,350*		
Taux de distribution / Nominal	*28,0%*	*28,0%*	*29,0%*	*35,0%*	*35,0%*		

La Variation des Capitaux Propres *(chiffres en Milliers de dinars)*

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2023	**270 000**	**27 000**	**377 039**	**0**	**455 744**	**1 200**	**0**	**170 327**	**1 301 310**
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	42 000	0	50 000	78 328	0	(170 327)	0
Reclassement réserves	0	0	25 625	0	(25 625)	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	(78 300)	0	0	(78 300)
Résultat de l'exercice 2024	0	0	0	0	0	0	0	188 415	188 415
Capitaux propres au 31.12.2024	**270 000**	**27 000**	**444 664**	**0**	**480 119**	**1 228**	**0**	**188 415**	**1 411 426**
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	44 000	0	50 000	(85)	0	(188 415)	(94 500)
Reclassement réserves	0	0	37 268	0	(37 268)	0	0	0	-
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Résultat au 31.12.2025	0	0	0	0	0	0	0	190 265	190 265
Capitaux propres au 31.12.2025	**270 000**	**27 000**	**525 932**	**0**	**492 851**	**1 143**	**0**	**190 265**	**1 507 191**

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque après répartition du bénéfice de l'exercice concerné ont poursuivi leur progression pour passer de 1.316.926 mille dinars à la fin de l'année 2024 à 1.412.691 mille dinars fin 2025, soit une progression de 7,3% par rapport à l'exercice précédent.

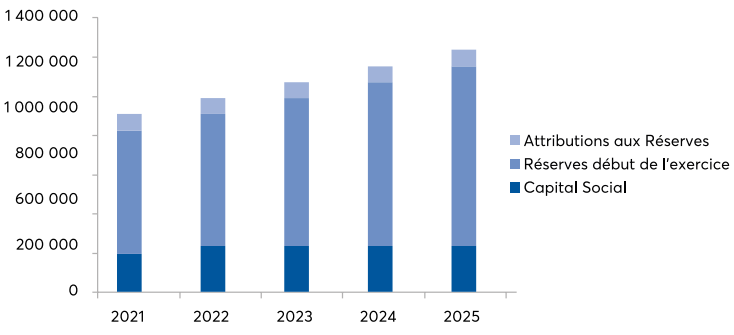

Les fonds propres de la banque ont évolué avec un rythme moyen annuel de 11,4 % durant les cinq dernières années.

La Banque de Tunisie a affiché une rentabilité des fonds propres de 13,9% en 2025.

Fonds propres *(chiffres en Milliers de dinars)*

Résultats	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Capital Social	225 000	270 000	270 000	270 000	270 000	0,0%	4,7%
Réserves début de l'exercice	716 906	770 268	860 985	953 012	1 046 927	9,9%	17,0%
Fonds propres avant répartition	**941 905**	**1 040 267**	**1 130 984**	**1 223 011**	**1 316 926**	**7,7%**	**13,9%**
Attributions aux réserves	98 362	90 717	92 027	93 915	95 765	2,0%	-8,3%
Fonds propres après répartition	**1 040 267**	**1 130 984**	**1 223 011**	**1 316 926**	**1 412 691**	**7,3%**	**11,4%**
Capital Social	225 000	270 000	270 000	270 000	270 000	0,0%	4,7%
Réserves en fin d'exercice	815 268	860 985	953 012	1 046 927	1 142 692	9,1%	13,3%
Fonds propres moyens	**991 086**	**1 085 625**	**1 176 997**	**1 269 968**	**1 364 808**	**7,5%**	**12,5%**
P N B / Fonds Propres Moyens	*38,1%*	*39,0%*	*40,6%*	*40,2%*	*39,0%*		
R B E / Fonds Propres Moyens	*24,7%*	*25,8%*	*27,7%*	*27,3%*	*26,2%*		
ROE = Bénéfice net / Fonds Propres Moyens	*16,3%*	*15,3%*	*14,5%*	*14,8%*	*13,9%*		
ROAA = Bénéfice net / Total Actifs Moyens	*2,5%*	*1,9%*	*2,0%*	*2,2%*	*2,2%*		

Rénovation Centre d'affaire Sfax

Medium
Low
RISK
MANAGEMI

Normes prudentielles et gestion des risques

Ratios réglementaires	42
Créances classées et provisions	42
Provisions collectives	43
Division et couverture des risques	43
Contrôle interne et gouvernance	45
Prévention contre le blanchiment d'argent	47

05
Normes prudentielles et gestion des risques

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Soutenue par une capacité bénéficiaire renforcée, des provisions à un niveau satisfaisant et une gestion rigoureuse des risques, la Banque de Tunisie enregistre un ratio de solvabilité de 16,23 % au 31 décembre 2025, contre 17,12 % un an plus tôt, largement au-dessus du minimum réglementaire de 10 %.

Ce ratio est calculé conformément aux dispositions de la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018 de la Banque Centrale de Tunisie, qui fixe les exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de contrepartie sur les instruments dérivés, opérationnels et de marché.

Au 31 décembre 2025, l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit, déterminée par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés des éléments du bilan et du hors bilan, s'élève à 658.677 mille dinars.

L'exigence en fonds propres relative au risque de contrepartie sur les instruments dérivés, correspondant au risque de défaillance de la contrepartie avant le règlement définitif des flux de trésorerie, est également fixée à 8 % des risques encourus. Elle atteint 309 mille dinars à la même date.

Enfin, l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel, calculée à hauteur de 15 % de la moyenne du produit net bancaire des trois derniers exercices, s'établit à 75.981 mille dinars au 31 décembre 2025.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) s'est élevé à 239,80% en 2025, pour un minimum exigé de 100%.

Le ratio Crédits/Dépôts (LTD) a atteint 108,28% au 31 décembre 2025 contre 102,84% fin 2024 et ce pour un maximum réglementaire de 120%.

Ratios réglementaires

Ratios réglementaires	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio de solvabilité	17,11%	16,92%	17,00%	17,12%	16,23%
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	262,10%	194,00%	158,72%	299,90%	239,80%
Ratio Crédits/Dépôts (LTD)	**107,78%**	**104,51%**	**109,43%**	**102,84%**	**108,28%**

RISQUE DE CRÉDIT

CRÉANCES CLASSÉES ET PROVISIONS

La Banque de Tunisie se conforme aux normes fixées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de classification des créances et de constitution des provisions, tout en poursuivant activement sa politique de recouvrement des créances classées, fondée sur des principes d'efficacité et de performance.

Ces actions ont permis d'assainir davantage le portefeuille de crédits et de maintenir un niveau maîtrisé des créances classées.

Ainsi, l'encours global des créances classées (bilan et hors bilan), établi conformément à la circulaire n°91-24 de la BCT, s'élève à 553.426 mille dinars au 31 décembre 2025, contre 547.503 mille dinars à fin 2024.

En conséquence, leur part dans l'ensemble des engagements de la Banque s'est améliorée, passant de 6,88 % en 2024 à 6,28 % en 2025, soit une baisse de 60 points de base.

Les créances classées, comptabilisées au bilan et en hors bilan, se présentent comme suit :

(chiffres en Milliers de dinars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2025/2024	"Evol Moy (sur 5 ans)"
Total des créances classées	**505 994**	**554 002**	**549 416**	**547 503**	**553 426**	**1,1%**	**2,3%**
Classe 5	251 862	283 874	303 380	255 051	383 682	50,4%	11,1%
Classe 4	203 902	199 092	205 754	236 581	119 090	-49,7%	-12,6%
Classe 3	32 049	26 749	27 692	42 300	34 908	-17,5%	2,2%
Classe 2	18 180	44 287	12 590	13 571	15 744	16,0%	-3,5%
Créances courantes	5 800 281	6 222 839	6 863 829	7 415 889	8 261 182	11,4%	9,2%
Total créances (Bilan et Hors Bilan)	**6 306 275**	**6 776 841**	**7 413 245**	**7 963 391**	**8 814 607**	**10,7%**	**8,7%**
Créances classées / Total créances	**8,0%**	**8,2%**	**7,4%**	**6,9%**	**6,3%**	**-8,7%**	**-5,9%**
Provisions sur créances classées	**333 878**	**359 548**	**394 057**	**394 777**	**392 914**	**-0,5%**	**4,2%**
Agios réservés comptabilisés	**40 798**	**46 151**	**51 824**	**58 363**	**66 154**	**13,3%**	**12,8%**
Provisions collectives sur Risques latents	72 667	85 492	108 338	120 750	132 620	9,8%	16,2%
Taux de couverture des créances classées	**74,0%**	**73,2%**	**81,2%**	**82,8%**	**82,9%**	**0,2%**	**2,9%**
Provisions constituées / Total créances	**6,4%**	**6,6%**	**6,8%**	**6,5%**	**6,0%**	**-7,9%**	**-1,9%**

Les provisions affectées à ces créances, calculées selon les normes de la Banque Centrale de Tunisie, ont atteint au terme de l'exercice 2025, une enveloppe de 392.914 mille dinars.

Ce niveau de provisionnement assure à la Banque de Tunisie une couverture à hauteur de 82,95% du total des créances classées au 31 décembre 2025 contre un taux de couverture de 82,76% au 31/12/2024.

PROVISIONS COLLECTIVES

Les provisions collectives sont déterminées par référence à la Circulaire BCT n°2025-01 du 29/01/2025.

Dans ce sens et après avoir constitué une enveloppe de 120.750 mille dinars en 2024, la Banque de Tunisie a constitué cette année une provision additionnelle de 11.870 mille dinars, portant ainsi l'enveloppe globale des provisions collectives à 132.620 mille dinars.

DIVISION ET COUVERTURE DES RISQUES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 du 17 décembre 1991, les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios de division des risques et ce pour assurer une maîtrise du risque de concentration sur les engagements.

Ces seuils de concentration ont été révisés et modifiés par la circulaire aux établissements de crédit n° 2012-09 éditée par la Banque Centrale de Tunisie le 29 juin 2012.

Ainsi, le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque, et ne doit pas dépasser :

- 3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des fonds propres nets ;
- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des fonds propres nets.

Par bénéficiaire, on entend un client ou un groupe. Le qualificatif de « groupe » est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune ;
- Une interdépendance commerciale ou financière directe ;
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

La Banque de Tunisie a mis en place un dispositif de contrôle du risque de concentration basé sur la définition réglementaire de la notion de « même bénéficiaire ».

Ainsi, c'est la table des groupes de la BCT qui est utilisée comme référentiel de base.

RISQUE DE MARCHÉ

Exigence en fonds propres au titre de risque de marché

En application des dispositions de l'article 18 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, les risques de marché sont définis comme étant les risques de pertes sur des positions du bilan et du hors bilan à la suite de variations des prix du marché. Ces risques englobent :

- Les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation tels que définis à l'article 20 de la circulaire 2018-06 ;
- Le risque de change encouru pour tous les postes du bilan et du hors bilan.

L'exigence en fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 12 060 mille dinars au 31 décembre 2025.

Risque de change

La Banque de Tunisie a adopté une politique de gestion rigoureuse qui a conduit à l'enregistrement d'une position globale longue, impliquant les devises principales, à savoir l'euro et le dollar. Néanmoins, cette position expose la banque à un risque de fluctuation des cours de ces deux devises. L'objectif est d'optimiser la position de change tout en surveillant attentivement les risques qui en découlent.

Dans cette perspective, pour anticiper et mesurer le risque potentiel, un recourt à la mesure statistique de la Value at Risk a été fait et ce afin d'estimer le montant de la perte maximale à un niveau de confiance de 99%. Cette approche permet d'éclairer la prise de décision en matière de gestion des risques et d'orienter les stratégies de couverture destinées à prémunir le portefeuille contre les évolutions défavorables des taux de change.

En application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie, la limite individuelle ainsi que la limite globale sont bien respectées.

Les limites individuelles les plus importantes sont enregistrées au niveau des deux principales devises EUR et USD, soit respectivement 1,64% et 0,63% pour un seuil de 10,0% fixé par la banque centrale.

Par ailleurs, la limite globale est de 2,38% pour un seuil de 20,0%.

Risque sur les actifs financiers

Le portefeuille d'actions côtés en bourse de la Banque se compose comme suit :

- ASTREE de valeur boursière de 137 MDT
- Placement Tunisie de valeur boursière 14 MDT
- Air Liquide de valeur boursière 16 MDT

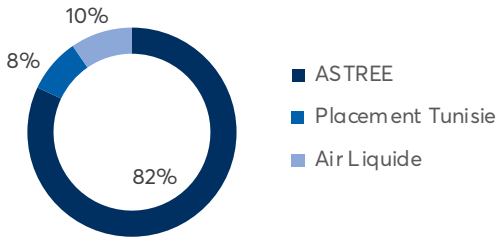

L'évaluation boursière de ces actifs dépasse considérablement leur valeur comptable, créant ainsi une plus-value latente. Cette situation met en évidence une valorisation sur le marché des titres bien supérieure à leur valeur comptable. Cette divergence entre la valeur de marché et la valeur comptable offre un potentiel de gain significatif.

Cependant, malgré l'immunisation de la banque contre les pertes futures, il subsiste toujours un risque de fluctuation des prix des actions pouvant entraîner une moins-value. C'est pourquoi nous avons opté pour l'utilisation de la Value at Risk (VaR) afin d'obtenir une évaluation précise et prospective de la situation, permettant ainsi à la banque de mieux appréhender et gérer les risques associés aux fluctuations des prix des actions.

En application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie, les limites individuelles de 10% sont bien respectées.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Dans un environnement bancaire de plus en plus exigeant, le risque opérationnel s'impose comme un enjeu majeur, nécessitant une évaluation et une gestion rigoureuses afin d'en assurer une maîtrise adéquate et d'en préserver la rentabilité.

Au niveau national, l'article 46 de la circulaire n° 2006-19 du 28 novembre 2006 de la Banque Centrale de Tunisie, relative au contrôle interne, impose aux banques et aux établissements financiers de se doter d'un dispositif de gestion du risque opérationnel. Celui-ci doit permettre d'identifier et de mesurer périodiquement les risques résultant de défaillances ou d'insuffisances des procédures, ainsi que d'erreurs humaines ou techniques.

Dans ce cadre, la Banque de Tunisie a mis en place un dispositif dédié à la gestion des risques opérationnels. Celui-ci s'appuie, d'une part, sur une cartographie des risques recensant les événements potentiels auxquels la Banque pourrait être exposée et, d'autre part, sur un système de collecte des pertes, alimenté par les déclarations des Correspondants Risques Opérationnels (CRO) désignés par la Direction Générale.

En analysant la situation de l'année 2025, le risque opérationnel de la Banque de Tunisie s'est concentré en moyenne sur trois catégories baloises : principalement les dommages aux actifs corporels qui atteignent 62,02% des incidents déclarés. Les erreurs d'exécution, gestion et livraison des processus avoisinent les 37,81% et la catégorie relative aux fraudes externes reste toujours peu significative, représentant 0,17%

La gestion des risques opérationnels s'inscrit dans une dynamique d'amélioration permanente et requiert une intégration transversale à l'ensemble des niveaux de l'organisation, tant opérationnel que stratégique.

CONTRÔLE INTERNE ET GOUVERNANCE

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2025 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Banque de Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Conformément aux exigences réglementaires stipulées par la Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire n° 2021-05 portant sur le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers qui vient pour renforcer les apports de la circulaire 2011 et consacrer les exigences de la loi n°2016-48 en matière de gouvernance.

Cette nouvelle circulaire a pour objectif d'assurer la convergence avec les recommandations de Bâle et de pallier aux insuffisances des pratiques de gouvernance bancaire en Tunisie.

Cette circulaire vient renforcer la responsabilité de l'organe d'Administration qui a la responsabilité globale de la banque.

Il est en particulier chargé d'approuver et de surveiller la mise en œuvre, par la direction, des objectifs stratégiques, du cadre de gouvernance et de la culture d'entreprise.

Il est aussi responsable de la mise en place d'un dispositif complet d'appétence pour le risque qui comprend les politiques, les procédures, les contrôles et les systèmes qui permettent de définir, communiquer et surveiller l'appétence pour le risque qui doit être concordante avec la stratégie, la situation financière et les fonds propres.

Aussi, l'organe d'Administration doit développer une solide culture du risque et une politique d'appétence pour le risque.

Trois comités assistent l'organe d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance. Il s'agit du Comité d'Audit Interne, du Comité de nomination et de rémunération et du Comité des risques.

Le Comité d'Audit Interne est chargé de veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place, de réviser et de donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant leur

transmission à l'organe d'administration pour approbation, de revoir tout relevé avant sa soumission aux autorités de supervision et d'examiner tout placement ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et portés à sa connaissance par les commissaires ou les auditeurs externes.

Le Comité des risques a pour mission d'aider l'organe d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

L'organe d'Administration approuve la nomination et la rémunération des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celles des membres du conseil et des comités sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

L'organe d'Administration exerce son rôle et s'acquitte de ses responsabilités conformément au cadre législatif et réglementaire applicable aux pratiques de gouvernance de la banque et aux politiques et procédures internes. Dans ce cadre l'organe d'Administration:

- Arrête la stratégie de développement et les politiques d'intervention de la Banque de Tunisie, revoit et approuve périodiquement un plan stratégique établissant la mission de la Banque, sa vision, ses objectifs de rentabilité, et sa stratégie tout en prenant en considération les risques ;
- Etablit ses orientations et les transmet à l'organe de direction par l'intermédiaire du Président de la direction, qui veille à leur mise en œuvre ;
- Surveille la gestion et les activités de la Banque, protège son actif, afin d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement ;
- Fixe les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la Banque ;
- S'assure des moyens financiers et logistiques qui sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques arrêtées ;
- Surveille la mise en œuvre effective de l'organe de direction des stratégies et politiques arrêtées, et ce en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de la banque ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.

  A ce titre, l'organe d'Administration contrôle la conformité des actions de l'organe de direction à la stratégie et aux politiques approuvées et définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;
- Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle :

L'organe d'Administration promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation d'agir avec honnêteté et intégrité, de se conformer aux lois, de traiter autrui avec respect, de protéger la confidentialité des renseignements, d'éviter les conflits d'intérêts et de respecter la Banque. Dans ce cadre l'organe d'Administration veille à ce que la Banque de Tunisie jouisse en permanence d'une bonne réputation à même de préserver la confiance auprès du public.

- Il veille au maintien des règles de conduite et d'éthique, notamment par l'adoption d'un code de conduite et de déontologie à l'intention des membres de l'organe d'Administration, des dirigeants et des employés de la Banque et de ses filiales le « Code de conduite et de déontologie » ;
- Suit une politique formalisée en matière de gestion des conflits d'intérêts.

  A cet effet, tout membre de l'organe d'Administration doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent avec la Banque. Tout membre ayant un intérêt dans un contrat ou une opération d'importance avec la Banque doit divulguer la nature et l'étendue de son intérêt, un processus d'examen ou d'approbation des membres de l'organe d'Administration est suivi avant qu'ils ne se livrent à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;

- Assure la gouvernance efficace des affaires de la banque, moyennant le présent code de gouvernance. L'organe d'Administration donne l'exemple des principes de bonne gouvernance en :
  - Mettant à jour les statuts et les règlements internes de la Banque de Tunisie ;
  - Réalisant des évaluations régulières de l'organe d'Administration dans son ensemble et de chacun des membres de l'organe d'Administration.

Dans ce sens, l'organe d'Administration procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement . L'évaluation vise trois objectifs :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement de l'organe d'Administration ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux de l'organe d'Administration du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

PRÉVENTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme demeure un axe stratégique majeur pour la Banque de Tunisie, condition essentielle à la préservation de son intégrité, de sa solidité financière et de sa réputation. Au titre de l'exercice 2025, la Direction de la Conformité a poursuivi le renforcement et la modernisation du dispositif LBC/FT, en parfaite conformité avec les exigences de la loi organique n° 2019-09 du 23 janvier 2019 modifiant et complétant la loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015, ainsi qu'avec les textes d'application et les circulaires émanant des autorités de supervision.

L'année 2025 a été marquée par une avancée significative dans le renforcement du dispositif LBC/FT, notamment à travers l'obtention de la certification AML 30000, qui atteste du haut niveau de conformité de la Banque aux standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette reconnaissance a été accompagnée par un durcissement global des diligences, couvrant l'ensemble du dispositif LBC/FT aussi bien à l'entrée en relation qu'en cours de relation. Cette démarche s'est traduite par une approche fondée sur le risque renforcée, intégrant non seulement l'amélioration des processus KYC, mais également le renforcement des contrôles liés à la surveillance des opérations, au filtrage des transactions, à la gestion des alertes et à l'analyse des comportements atypiques, assurant ainsi une vigilance accrue vis-à-vis de l'ensemble des profils clients.

Par ailleurs, la Banque a poursuivi la montée en puissance de ses outils de filtrage, de scoring et de monitoring des opérations, en exploitant les fonctionnalités avancées du nouveau système d'information. Les scénarios d'alerte ont été affinés afin d'améliorer la pertinence des détections et de réduire les faux positifs, tout en assurant une traçabilité complète des diligences effectuées.

Sur le plan organisationnel, la Banque de Tunisie a continué de doter la fonction Conformité des ressources humaines et techniques nécessaires, tout en renforçant la culture de conformité à travers des actions de formation ciblées au profit de l'ensemble des collaborateurs, avec un accent particulier sur les métiers exposés.

Enfin, l'implication constante de la Direction Générale et l'adhésion de l'ensemble des structures ont permis de consolider une gouvernance LBC/FT robuste, proactive et alignée sur les meilleures pratiques internationales, traduisant l'engagement ferme de la Banque en faveur d'une croissance saine, durable et conforme aux standards réglementaires.

En parallèle, la Banque de Tunisie a consolidé son dispositif de veille réglementaire couvrant l'ensemble des domaines, afin d'assurer une conformité globale aux exigences légales et prudentielles applicables. Cette veille transversale permet un suivi rigoureux des évolutions réglementaires en matière bancaire, financière, fiscale, de protection de la clientèle et de gouvernance. Elle s'appuie sur un processus structuré d'identification, d'analyse et de diffusion des nouvelles dispositions, garantissant leur prise en compte rapide et leur intégration effective dans les procédures internes. Cette démarche contribue à renforcer la maîtrise des risques de non-conformité et à assurer un alignement continu avec les attentes des autorités de supervision.

97%
More info
BALANCE
ASSETS
Liabili
EQUITY
EXPENSES
Development
Operting expenses
Marketing
NET INCOME
Level
92%

Le titre Banque de Tunisie en Bourse

06
Le titre Banque de Tunisie en Bourse

Malgré un environnement économique contraignant, le marché financier a enregistré en 2025 une évolution positive et une dynamique favorable, confirmant pour la cinquième année consécutive sa solidité et sa capacité de résilience.

Cette dynamique s'explique par un contexte national favorable, marqué notamment par une situation de liquidité confortable au sein du système bancaire, ayant entraîné une accalmie des taux de rémunération des placements.

L'indice Tunindex a poursuivi la dynamique haussière observée au cours des quatre dernières années, affichant un rythme de progression soutenu durant la majeure partie de l'exercice et franchissant le seuil symbolique des 13 000 points. Cette évolution lui a permis de clôturer l'année à un niveau historique record de 13 449,95 points, enregistrant ainsi une hausse annuelle de 35,12 %.

Pour sa part, Le Tunindex20, composé des 20 plus grandes valeurs et les plus liquides sur le marché, a répliqué la même tendance que l'indice Tunindex. Il a clôturé l'année 2025 à 5 975,28 points, enregistrant un gain de 36,30%.

Le bilan annuel des indices sectoriels ressort largement positif. Sur les douze indices sectoriels et sous-sectoriels publiés par la Bourse de Tunis, dix ont enregistré des performances en hausse, dont sept ont affiché des rendements supérieurs à celui du Tunindex

Le Marché secondaire de la Bourse

Sur l'ensemble du marché, le volume global des transactions s'est élevé à 5.378 millions de dinars durant l'exercice 2025 contre 3.675 millions de dinars en 2024, marquant ainsi une progression de 46,3%.

Le compartiment principal de la bourse, « la cote », a augmenté en 2025 de

73,2%, passant de 1.767 millions de dinars au 31/12/2024 à 3.060 millions de dinars au 31/12/2025, soit un volume moyen quotidien de 12,3 millions de dinars contre 7,0 millions de dinars en 2024.

Sur le marché hors cote, les capitaux échangés ont augmenté de 445%, en passant 20,0 millions de dinars en 2024 à 109,0 millions de dinars en 2025.

Les opérations d'enregistrement et les déclarations ont totalisé 2.209 millions de dinars en 2025 contre 1.889 millions de dinars pour l'année 2024, soit une augmentation de 17,0%.

Le volume global des échanges est réparti à hauteur de 56,89% pour la Cote de la Bourse, 2,02% pour le Hors-Cote, et 41,07% pour les opérations d'enregistrement et les déclarations.

La capitalisation boursière du marché a atteint un montant de 34.666 millions de dinars contre 26.467 millions de dinars à la fin de l'année 2024, enregistrant ainsi une hausse de 8.199 millions de dinars soit 31,0%.

Les sociétés financières continuent de dominer la capitalisation boursière avec une part de 54,0%. Elles sont suivies par le secteur des biens de consommation et celui de l'industrie, qui représentent respectivement 28,3 % et 6,9 % de la capitalisation totale du marché.

L'action Banque de Tunisie en 2025

Le cours de l'action Banque de Tunisie a varié au cours de l'année 2025 entre un minimum de 4,950 dinars et un maximum de 7,340 dinars. Ces pics ont été atteints respectivement le 17/03/2025 et le 24/11/2025. Le cours de clôture de la séance de bourse du 31 décembre 2025 s'est établi à 6,400 dinars, contre 5,190 dinars au 31 décembre 2024.

9.698.380 actions Banque de Tunisie ont été traitées sur la Cote de la Bourse au cours de l'année 2025 pour un montant global de 53.948 millions de dinars et un total de 9.224 échanges.

La capitalisation boursière de la Banque de Tunisie s'est élevée à 1.728 millions de dinars au 31/12/2025 et représente la quatrième plus importante capitalisation bancaire de la bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Tunisie, tenue le 28 avril 2025, a fixé le montant des dividendes à 0,350 dinar par action.

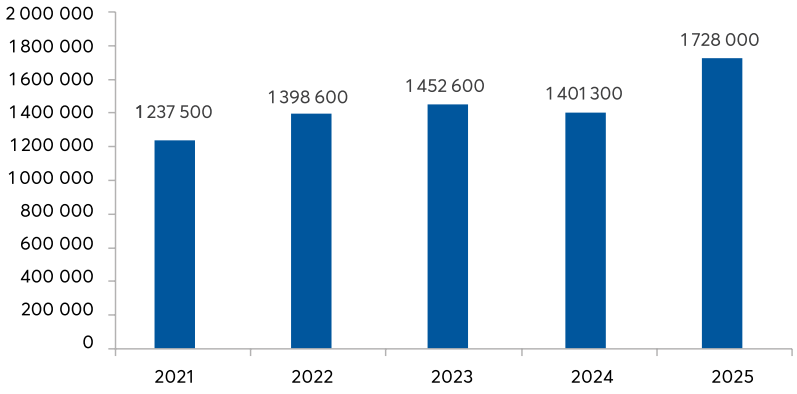

Tableau de Bord de l'Actionnaire *(chiffres en Milliers de dinars)*

	2021	2022	2023	2024	2025
Cours de l'action BT (en dinars)	5,50	5,18	5,38	5,19	6,40
Nombre d'actions	225 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000
Fonds propres (après affectation) / nombre d'actions	4,62	4,19	4,53	4,88	5,23
Price Earning Ratio (P.E.R.)	12,10	8,67	8,73	8,22	9,17
Capitalisation boursière	1 237 500	1 398 600	1 452 600	1 401 300	1 728 000
Capitalisation boursière / Fonds propres	1,19	1,24	1,19	1,06	1,22

Développement et modernisation de la banque

Evolution de l'effectif	54
Formation et développement des compétences	55
Communication	56
Modernisation du système d'information	58
Réflexion stratégique	60
La Banque de Tunisie, un acteur engagé pour un développement durable et inclusif	61

07
Développement et modernisation de la banque

EVOLUTION DE L'EFFECTIF

Au 31 décembre 2025, l'effectif permanent de la Banque totalise 1.099 personnes.

Au cours de l'année 2025, la Banque a procédé au recrutement de 79 personnes, dont 45 cadres et 34 non-cadres.

Par ailleurs, la Banque de Tunisie a enregistré 62 départs au cours de l'année 2025.

Ainsi, l'effectif de la Banque a enregistré une progression nette de 17 collaborateurs sur l'exercice.

L'effectif de la Banque de Tunisie est réparti, par sexe et par catégorie socio-professionnelle comme suit :

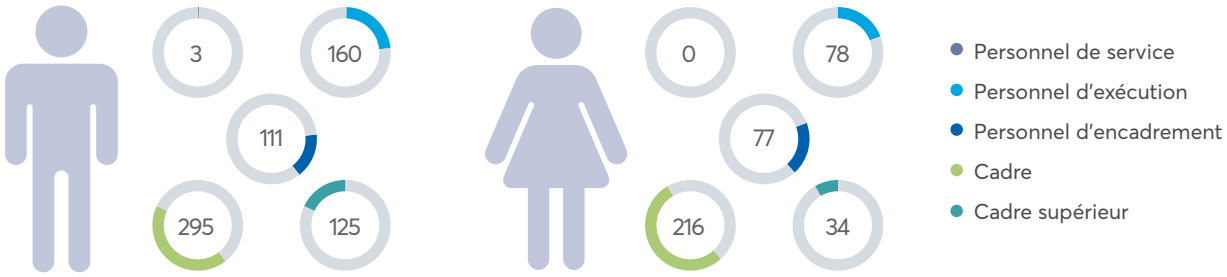

Le taux d'encadrement s'établit à 78,0 % au 31 décembre 2025, tandis que la moyenne d'âge des collaborateurs est de 40 ans.

La structure de l'effectif de la Banque de Tunisie fait ressortir une évolution progressive vers un meilleur équilibre en termes de genre, tout en maintenant une répartition cohérente avec les exigences opérationnelles et organisationnelles de la Banque.

Répartition de l'effectif par genre :

La part des femmes dans l'effectif global s'inscrit en progression, traduisant l'engagement de la Banque en faveur de la diversité et de l'inclusion :

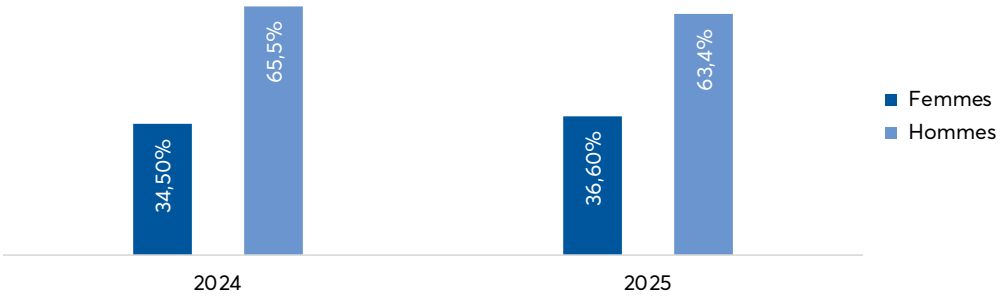

Répartition de l'effectif par niveau d'études :

L'effectif de la Banque se distingue par un niveau de qualification élevé, avec 51 % des collaborateurs titulaires d'un niveau universitaire, tandis que 49 % relèvent du niveau secondaire, reflétant une structure de compétences solide et pleinement alignée avec les exigences opérationnelles, réglementaires et techniques du secteur bancaire.

Répartition de l'effectif par affectation :

La répartition des effectifs entre le réseau d'agences et le siège traduit un modèle organisationnel équilibré, marqué par une présence prépondérante du réseau, qui regroupe 57,3 % des collaborateurs, tandis que le siège en concentre 42,7 %

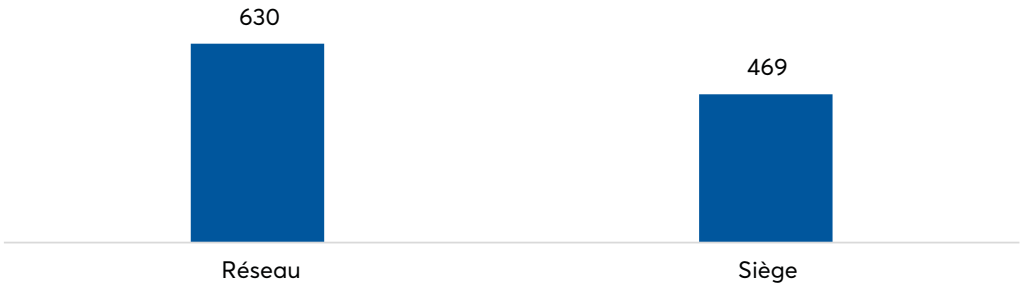

Par ailleurs, la Banque dispose d'un dispositif structuré d'intégration et d'accompagnement des nouvelles recrues, organisé en deux phases :

- Phase de pré-intégration : réalisation des formalités administratives (signature du contrat de travail, préparation des moyens logistiques et informatiques) ;
- Phase d'intégration : accueil des nouveaux collaborateurs, présentation et découverte des différents métiers de la Banque, prise de poste, suivi et évaluation de la période d'intégration.

D'autre part dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi n°2025-09 relative à la réforme du Code du travail, interdisant le recours à la sous-traitance pour certaines fonctions, la Banque a procédé à l'intégration directe de métiers de service précédemment externalisés.

À ce titre, des recrutements ont été réalisés, portant notamment sur 127 agents d'entretien et 32 agents de sécurité.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Consciente que le développement du capital humain constitue un levier stratégique pour accompagner les mutations du secteur bancaire, la Banque de Tunisie a poursuivi en 2025 une politique de formation structurée, visant à renforcer l'expertise de ses collaborateurs et à assurer l'adaptation continue des compétences aux évolutions métiers, réglementaires et technologiques.

Dans ce cadre, la plateforme digitale BT Academy a poursuivi son déploiement, proposant 26 modules de formation accessibles en e-learning. Elle a enregistré 1 326 participations aux différents parcours de formation, traduisant une appropriation croissante des outils d'autoformation et une dynamique soutenue de montée en compétences.

En complément, la Banque a mis en œuvre 136 actions de formation, ayant bénéficié à 891 participants, dont 622 issus du réseau et 269 du siège.

Par ailleurs, la Banque a accueilli 494 stagiaires, représentant un volume global de 1 089 mois de stage, contribuant ainsi au développement des talents et au renforcement des liens avec le milieu académique.

Dans une logique de professionnalisation accrue, 49 collaborateurs ont participé à des formations diplômantes auprès de l'ABF (36 au cycle moyen et 13 au cycle ITB).

En parallèle, 8 collaborateurs ont bénéficié de formations certifiantes dans des domaines stratégiques tels que la gestion d'actifs, le recouvrement, la RSE/ESG, l'ALM bancaire, la conformité LAB/FT et le management QSE.

L'année 2025 a été marquée par le déploiement de programmes de formation structurants, étroitement alignés sur les priorités stratégiques de la Banque et les exigences de son environnement réglementaire, opérationnel et technologique.

Dans ce cadre, un effort particulier a été consacré au renforcement des dispositifs de conformité et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT), à travers des parcours ciblés au profit des directeurs d'agence, des chargés de clientèle ainsi que des nouvelles recrues, couvrant notamment les pratiques de vigilance, les typologies de fraude et l'identification du bénéficiaire effectif.

Parallèlement, la Banque a intensifié les actions de formation en matière de réglementation des changes, permettant de renforcer la maîtrise des opérations internationales et d'assurer une stricte conformité aux exigences en vigueur.

L'année a également été caractérisée par la généralisation de la formation relative au nouveau système d'information Amplitude et à ses applications connexes, dans le cadre d'un programme d'envergure ayant concerné l'ensemble des collaborateurs, consolidant ainsi l'appropriation des nouveaux outils et processus.

La Banque a également poursuivi le renforcement des compétences managériales à travers le lancement d'un programme structurant de formation au leadership, s'inscrivant dans une démarche de professionnalisation du management et d'amélioration de la performance collective.

Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs, la Banque a également déployé plusieurs initiatives dédiées à la qualité de vie au travail, incluant des actions de sensibilisation et des formations pratiques en ergonomie, gestion du stress et secourisme.

Enfin, dans une logique d'ouverture aux standards internationaux et d'accompagnement des évolutions technologiques, des formations spécialisées ont été dispensées autour des normes MX ISO 20022, au bénéfice des équipes concernées.

À travers l'ensemble de ces initiatives, la Banque de Tunisie réaffirme son engagement en faveur du développement du capital humain, en plaçant la montée en compétences au cœur de sa stratégie de transformation et de création de valeur durable.

COMMUNICATION

Une communication transparente et innovante au service de nos parties prenantes

La Banque de Tunisie demeure résolument engagée dans une communication ouverte, transparente et efficace avec l'ensemble de ses parties prenantes, affirmant ainsi son attachement aux principes d'intégrité, de responsabilité et de proximité.

Dans un environnement bancaire en constante mutation, marqué par des exigences accrues en matière de transparence, de gouvernance et de responsabilité sociétale, la Banque de Tunisie veille à instaurer un dialogue permanent et constructif avec l'ensemble de son écosystème : clients, investisseurs, actionnaires, collaborateurs, autorités de régulation, partenaires institutionnels et grand public.

Notre stratégie de communication repose sur une approche multicanale et intégrée, combinant des outils traditionnels et digitaux afin d'assurer une diffusion large, cohérente et adaptée aux attentes spécifiques de chaque public cible. Cette démarche vise à garantir une information fiable, accessible et réactive, tout en valorisant l'image institutionnelle et les valeurs de la Banque.

Nous mobilisons ainsi :

- Les médias traditionnels (presse écrite et audiovisuelle) afin d'assurer une couverture institutionnelle renforcée et de relayer les principales actualités et réalisations de la Banque auprès du grand public et des acteurs économiques.
- Les réseaux sociaux et notre site web institutionnel, qui constituent aujourd'hui des canaux privilégiés de communication rapide, interactive et accessible. Ces supports permettent de diffuser en temps réel des informations institutionnelles, financières et commerciales, tout en favorisant l'interaction avec les différentes communautés de la Banque.
- Des publications spécialisées et supports d'information dédiés, permettant de partager nos analyses, nos expertises sectorielles ainsi que les grandes orientations stratégiques de la Banque.
- Des événements internes et externes, tels que conférences, rencontres professionnelles, actions de relations publiques et manifestations institutionnelles, favorisant l'échange direct avec nos clients, investisseurs, partenaires et l'ensemble des acteurs de notre environnement.

Une communication financière rigoureuse et transparente

Consciente des attentes croissantes du marché, des investisseurs et des autorités de régulation, la Banque de Tunisie accorde une importance particulière à la qualité, à la fiabilité et à la transparence de l'information financière qu'elle met à la disposition de ses parties prenantes.

Dans ce cadre, la Banque veille à respecter les meilleures pratiques en matière de communication financière et de gouvernance, en assurant une diffusion régulière d'informations pertinentes permettant d'apprécier, de manière claire, sa situation financière, ses performances ainsi que ses perspectives de développement.

À cet effet, notre communication financière s'appuie sur :

- La publication de rapports annuels détaillés, offrant une vision claire de notre performance et de nos perspectives.
- Des présentations dédiées aux investisseurs, assurant une transparence accrue sur nos orientations stratégiques.
- Des communiqués de presse réguliers, relayant nos résultats et nos initiatives majeures.

Une dynamique d'innovation au service de l'engagement

Face aux mutations technologiques et à l'évolution des attentes des clients et des parties prenantes, la Banque de Tunisie poursuit une politique d'innovation visant à moderniser ses dispositifs de communication et à améliorer l'expérience offerte à ses différents publics.

La Banque investit ainsi dans le développement et l'adaptation de ses outils digitaux afin de faciliter l'accès à l'information, renforcer l'interactivité et améliorer la qualité des services proposés.

Au-delà de la dimension institutionnelle et financière, la Banque de Tunisie s'inscrit également dans une démarche d'engagement sociétal et culturel, contribuant activement à des initiatives à forte valeur ajoutée pour la collectivité.

À ce titre, la Banque organise chaque année le Prix Abou Kacem Chebbi, événement culturel majeur dédié à la promotion de la poésie et de la création littéraire. La 31e édition de ce prix s'est tenue à Ksar Saïd, illustrant l'engagement constant de la Banque en faveur de la valorisation du patrimoine culturel tunisien.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale, la Banque a mené des actions de reboisement dans la région de Siliana, contribuant à la préservation des ressources naturelles et à la promotion du développement durable.

Ces initiatives traduisent la volonté de la Banque de Tunisie d'inscrire son action dans une logique de création de valeur durable, conciliant performance économique, responsabilité environnementale et engagement sociétal.

La Banque de Tunisie procède régulièrement à l'évaluation de l'efficacité de ses actions de communication à travers différents indicateurs de performance, notamment la portée médiatique, la perception de son image institutionnelle ainsi que les retours exprimés par ses clients et partenaires.

Cette démarche d'amélioration continue permet d'adapter les dispositifs de communication aux évolutions de l'environnement économique et aux attentes des parties prenantes.

À travers cette approche structurée, la Banque de Tunisie poursuit un objectif clair : renforcer durablement la confiance, la transparence et la qualité du dialogue avec l'ensemble de ses partenaires, en parfaite cohérence avec les exigences de son environnement économique, financier et réglementaire.

MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

Projet AFAA9 : Une transformation digitale concrétisée

La Banque de Tunisie a franchi une étape structurante dans sa trajectoire de transformation avec la mise en production de son nouveau Core Banking System Amplitude, désormais au cœur de son architecture opérationnelle.

L'aboutissement du projet AFAA9 marque une évolution majeure du système d'information de la Banque et constitue un levier déterminant de modernisation de ses infrastructures technologiques et de ses processus métiers. Cette transformation traduit la volonté de la Banque de s'inscrire pleinement dans une dynamique d'innovation et d'adaptation aux mutations rapides de l'environnement bancaire, tout en préservant les principes de rigueur, de solidité et de proximité qui constituent son ADN.

La refonte du système d'information renforce durablement les fondamentaux technologiques de la Banque et permet notamment :

- une intégration renforcée des processus métiers ;
- une amélioration significative de la qualité, de la fiabilité et de la traçabilité des données ;
- un pilotage financier et prudentiel plus performant ;
- une capacité accrue d'adaptation aux évolutions réglementaires et aux exigences du marché ;
- une meilleure réactivité dans le développement et la mise en œuvre de nouvelles offres et services.

Au-delà de l'évolution technologique, ce nouveau socle applicatif constitue un véritable vecteur de transformation du modèle opérationnel de la Banque. Il renforce la fluidité des opérations, améliore l'efficacité des traitements et offre un cadre plus agile pour accompagner l'innovation et l'évolution des attentes de la clientèle.

Cette transformation s'est également accompagnée du déploiement de solutions spécialisées destinées à renforcer certains métiers clés de la Banque, notamment SPARK pour la monétique et Carthago pour les opérations sur titres, contribuant ainsi à améliorer la fiabilité, la fluidité et l'efficacité des opérations dans ces domaines.

La modernisation du Core Banking System, combinée à l'évolution de ces systèmes métiers, positionne la Banque de Tunisie sur une infrastructure technologique robuste, évolutive et compétitive.

Ces investissements structurants traduisent une vision de long terme visant à :

- améliorer l'efficience opérationnelle ;
- renforcer la qualité de service ;
- soutenir la croissance des activités ;
- et créer une valeur durable pour les actionnaires.

La transformation du système d'information constitue ainsi un pilier central de la stratégie de performance, d'innovation et de compétitivité de la Banque.

LABORATOIRE D'INNOVATION

LA BT INNOV

Dans un contexte marqué par l'accélération des transformations technologiques et l'émergence de nouveaux modèles économiques, la Banque de Tunisie a mis en place LABTINNOV, son laboratoire d'innovation, inscrit dans le cadre de sa démarche ESG.

Ce dispositif vise à structurer les initiatives d'innovation au sein de la Banque, à encourager l'émergence d'idées nouvelles portées par les collaborateurs et à renforcer l'ouverture de l'institution sur l'écosystème d'innovation. À travers LABTINNOV, la Banque entend promouvoir une culture d'innovation responsable, orientée vers la création de valeur durable pour ses clients, ses partenaires et l'ensemble de ses parties prenantes.

Un dispositif favorisant l'innovation ouverte

LABTINNOV constitue un espace d'expérimentation et de collaboration permettant aux équipes de la Banque de développer et de tester de nouvelles approches technologiques et organisationnelles.

Le laboratoire s'inscrit également dans une logique d'innovation ouverte en développant des synergies avec différents acteurs de l'écosystème, notamment les startups, les universités, les entreprises technologiques et les institutions publiques.

Dans ce cadre, la Banque de Tunisie soutient l'accompagnement de projets innovants et peut mobiliser, lorsque cela est pertinent, des solutions de financement adaptées, y compris via BT SICAR, afin de favoriser la maturation et le déploiement de solutions technologiques à fort potentiel.

Des collaborations au service de l'innovation à impact

Dans le cadre de ses activités, LABTINNOV développe plusieurs collaborations avec des startups tunisiennes œuvrant dans des domaines technologiques à fort impact social et environnemental.

La Banque a ainsi engagé un partenariat avec la startup GEWINNER, spécialisée en HealthTech, qui développe une solution intelligente de pilotage de fauteuils roulants électriques. Cette technologie, fondée sur l'intégration de capteurs et d'algorithmes d'intelligence artificielle, vise à améliorer la mobilité et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

En 2025, la Banque a poursuivi son accompagnement du projet MooVoBrain, notamment en contribuant au perfectionnement du prototype et en finançant une chaise de test destinée à une personne nécessiteuse.

Par ailleurs, la Banque s'est engagée aux côtés de la startup Proverdy, labellisée en octobre 2024, qui a développé une plateforme numérique permettant d'évaluer le bilan carbone des entreprises à l'aide de technologies d'intelligence artificielle.

En 2025, un Proof of Concept (PoC) a été mené avec LABTINNOV afin d'estimer l'empreinte carbone de la Banque de Tunisie au titre des exercices 2023 et 2024, constituant une première étape dans la structuration du pilotage environnemental de l'institution.

La Banque accompagne également la startup Smart For Green, qui développe des solutions technologiques de détection préventive des risques d'incendie reposant sur l'intelligence artificielle. Ces solutions visent notamment à protéger les forêts, les exploitations agricoles et les sites industriels sensibles grâce à une détection anticipée des départs de feu.

Dans ce cadre, le PoC de la solution Smart Safe Vision, conduit en 2025 avec l'équipe en charge de la sécurité physique de la Banque, a permis de confirmer l'intérêt opérationnel de cette technologie de supervision intelligente.

À travers ces initiatives, la Banque de Tunisie contribue au développement de l'écosystème national de l'innovation tout en favorisant l'émergence de solutions technologiques alignées avec ses engagements en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Diffusion de la culture numérique

Au-delà de l'accompagnement de projets innovants, LABTINNOV contribue également à la diffusion de la culture numérique au sein de la Banque.

Dans cette perspective, plusieurs actions de sensibilisation sont régulièrement organisées à destination des collaborateurs, notamment sous forme de webinaires consacrés aux technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle ou l'Open Banking, afin d'en illustrer les applications concrètes dans les métiers bancaires.

En 2025, LABTINNOV a également organisé un concours interne d'innovation destiné à encourager l'esprit d'initiative et à valoriser la créativité des équipes.

Onze projets innovants ont ainsi été présentés, illustrant la dynamique d'innovation interne au service de l'amélioration de l'expérience client, de la qualité de service et de la performance opérationnelle.

Une innovation au service d'une croissance durable

À travers LABTINNOV, la Banque de Tunisie affirme sa volonté d'inscrire durablement l'innovation au cœur de son modèle de développement.

En soutenant des initiatives technologiques à impact social, environnemental et économique, la Banque renforce son rôle d'acteur engagé dans la transformation numérique et la transition durable.

Fidèle à ses engagements ESG, la Banque poursuit ainsi la construction d'un modèle conciliant performance économique, innovation et responsabilité, contribuant à renforcer durablement sa position au sein du paysage bancaire tunisien.

Dans le prolongement de cette démarche, LABTINNOV a également participé à plusieurs événements nationaux organisés par des universités, des startups et d'autres acteurs de l'écosystème entrepreneurial, contribuant ainsi à renforcer l'ouverture de la Banque sur les initiatives d'innovation.

RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Dans un environnement bancaire marqué par une concurrence accrue et un besoin d'inclusion renforcé, la Banque de Tunisie redéfinit sa stratégie de développement pour accélérer sa croissance et renforcer sa position sur le marché.

Vision Stratégique 2027 : Croissance et Création de Valeurs

La BT s'engage sur une trajectoire de croissance durable et orientée vers la valeur, articulée autour de six axes clés :

- Une croissance axée sur la valeur, privilégiant la rentabilité et l'impact à long terme.
- Un focus sur l'intensification et la valeur client, en plaçant l'expérience client au centre de la stratégie.
- Une segmentation affinée des modèles opérationnels, adaptée aux attentes et au potentiel des clients.
- Une approche proactive des besoins clients, soutenue par une innovation produit accélérée.
- Une transformation digitale à grande échelle, moteur clé d'une banque plus agile et performante.
- Une organisation optimisée et engageante, favorisant l'efficacité, l'agilité et le développement des talents.

Trois Piliers Stratégiques pour un Développement Durable

Pour concrétiser cette ambition, la BT s'appuie sur trois leviers stratégiques majeurs :

- L'Expérience Client : Placer le client au cœur de la banque en adoptant une approche End-User-Centric, garantissant une satisfaction optimale.
- L'Excellence Opérationnelle : Renforcer l'efficacité grâce à une meilleure coordination, une digitalisation accrue et une organisation optimisée.
- Une Croissance Responsable et Rentable : Développer un modèle de croissance solide et durable, en tenant compte de la rareté du capital et du coût des ressources, tout en s'appuyant sur une connaissance fine des clients et une gestion proactive des risques.

Les Facteurs Clés du Succès

Pour assurer la réussite de sa transformation, la BT s'appuie sur des leviers stratégiques déterminants :

- Un Système d'Information de nouvelle génération.
- Une base solide pour une transformation en profondeur.
- Le développement des compétences et du capital humain.
- Une approche RSE engagée, ancrée dans une vision de banque citoyenne.
- Un dispositif de recouvrement optimisé pour une gestion des risques maîtrisée.
- Une modernisation du réseau d'agences pour une proximité accrue.
- Une segmentation de marché plus fine pour une offre mieux adaptée.
- Une organisation repensée autour des expertises métiers pour plus d'efficience.

Grâce à cette vision stratégique ambitieuse, la BT se positionne comme un acteur clé d'un secteur bancaire en pleine mutation, alliant performance, innovation et engagement.

LA BANQUE DE TUNISIE, UN ACTEUR ENGAGÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF

En tant qu'institution financière de référence, la Banque de Tunisie s'engage à jouer un rôle actif dans le développement économique, social et environnemental du pays. Son action s'inscrit dans une vision de banque citoyenne, alliant performance financière et responsabilité sociétale.

Un moteur de l'économie nationale et de l'inclusion financière

Consciente de son rôle clé dans le financement de l'économie, la Banque de Tunisie poursuit son engagement en faveur des PME et des entrepreneurs, en facilitant leur accès au crédit et en développant des solutions adaptées à leurs besoins. Elle met également en place des dispositifs spécifiques pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, contribuant ainsi à une meilleure inclusion économique.

L'inclusion financière est au cœur de ses préoccupations, à travers le développement d'offres accessibles pour les populations sous-bancarisées, la digitalisation des services bancaires, et la mise en place de solutions innovantes permettant un accès simplifié aux services financiers.

Un engagement sociétal fort

La Banque de Tunisie se distingue également par son implication dans la vie sociale et solidaire du pays. Elle soutient activement les initiatives locales, en contribuant au financement de projets à impact social dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la santé.

Une banque engagée pour la transition écologique

Face aux défis environnementaux, la Banque de Tunisie intègre pleinement la finance durable dans sa stratégie. Elle développe des solutions de financement vert pour accompagner les entreprises et les particuliers dans leurs projets liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux initiatives écoresponsables.

En interne, elle œuvre à réduire son empreinte carbone à travers la digitalisation de ses services, l'optimisation énergétique de ses agences et la sensibilisation de ses collaborateurs et clients aux pratiques écoresponsables.

Une gouvernance éthique et transparente

Fidèle à ses valeurs, la Banque de Tunisie applique des principes de gouvernance rigoureux, assurant transparence et conformité aux normes internationales en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Elle s'engage à maintenir un dialogue ouvert avec ses parties prenantes, garantissant ainsi une relation de confiance et une communication transparente sur ses engagements et réalisations.

La Banque de Tunisie, une banque au service du développement durable de la Tunisie

À travers ces actions, la Banque de Tunisie affirme son rôle de banque citoyenne, plaçant le développement économique et social du pays au cœur de sa mission. Elle poursuit son engagement en faveur d'une croissance inclusive, durable et responsable, contribuant ainsi activement à la prospérité de la Tunisie.

Develop
Design

Evolution prévisionnelle de l'activité en 2026

08 Evolution prévisionnelle de l'activité

La loi de finances pour 2026 prévoit un budget de 79,6 milliards de dinars, en hausse d'environ 1,4 milliard par rapport à 2025. Le déficit budgétaire est estimé à 11 milliards de dinars, tandis que la dette publique devrait rester à un niveau élevé, dépassant 80 % du PIB, comme en 2025.

Engagement de la Banque de Tunisie pour la réalisation de ses objectifs en 2026

En 2026, la Banque de Tunisie poursuivra activement la mise en œuvre de son plan d'action stratégique, dans un contexte marqué par la consolidation de sa transformation opérationnelle et technologique, afin de renforcer sa compétitivité, améliorer sa résilience et accompagner les évolutions du secteur bancaire. Dans cette optique, plusieurs initiatives clés seront mises en œuvre :

Gouvernance et pilotage stratégique

- **Comité de réflexion stratégique** : La Banque poursuivra en 2026 les travaux engagés par ce comité, dans une logique d'actualisation et d'affinement continu de son plan stratégique, à la lumière des évolutions économiques et financières. L'objectif est de renforcer sa résilience, d'accroître sa capacité d'adaptation et d'anticiper les mutations du secteur bancaire dans un environnement en transformation.
- **Comité de synergie entre la Banque de Tunisie et ses filiales** : La Banque continuera à renforcer la dynamique de synergie avec ses filiales, en vue d'optimiser la coordination des activités, d'améliorer la mutualisation des ressources et de développer des offres intégrées à l'échelle du groupe. Cette démarche vise à consolider la complémentarité entre les entités, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à maximiser la création de valeur globale.
- **Comité de pilotage sur les normes IFRS** : Le Comité de pilotage dédié poursuivra ses travaux afin d'assurer une mise en œuvre progressive et maîtrisée des normes IFRS, en veillant à la fiabilité des processus, à la qualité de l'information financière et au renforcement de la transparence. Cette démarche contribuera à améliorer la comparabilité des états financiers et à aligner les pratiques de la Banque avec les standards internationaux.

Développement des ressources humaines et renforcement des compétences

En 2026, la Banque poursuivra ses efforts en matière de recrutement afin d'accompagner la relève générationnelle et de renforcer ses expertises métiers, en cohérence avec ses priorités stratégiques. Parallèlement, de nouvelles approches en matière de formation et de développement des compétences seront déployées, en lien avec les transformations technologiques et organisationnelles, afin de soutenir l'évolution des métiers bancaires et d'assurer une montée en compétence continue des équipes.

- **Recrutement et formation continue** : En 2026, la Banque prévoit le recrutement de 80 collaborateurs pour assurer la relève générationnelle et renforcer son expertise métier. De nouvelles approches de formation et de développement des compétences seront mises en place pour accompagner l'évolution des métiers bancaires et garantir une montée en compétence continue des équipes.
- **Optimisation des processus RH** : La Banque poursuivra la digitalisation de ses processus RH pour améliorer l'efficacité du recrutement, de la gestion des talents et du suivi des performances, contribuant ainsi à une meilleure attractivité et rétention des compétences clés.

Optimisation du réseau et transition énergétique

- **Modernisation du réseau bancaire** : En 2026, la Banque prévoit la rénovation de 27 agences, poursuivant ainsi son programme d'optimisation et de modernisation de son réseau, dans l'objectif d'améliorer la qualité de service et d'offrir une expérience client renforcée
- **Construction d'un centre photovoltaïque** : Dans le cadre de son programme énergétique et de sa politique RSE, la Banque de Tunisie poursuivra la mise en œuvre de son projet de centre photovoltaïque. Cette initiative vise à réduire son empreinte carbone, à optimiser ses coûts énergétiques et à s'inscrire durablement dans une démarche de transition énergétique
- **Accélération de la digitalisation des agences** : La Banque poursuivra le déploiement des services digitaux en agence, notamment à travers l'installation de nouveaux automates et bornes interactives, afin de renforcer l'autonomie des clients, d'améliorer la fluidité des parcours et de réduire les délais de traitement.

Performance financière et innovation technologique

- **Renforcement de la solidité financière** : La Banque de Tunisie poursuivra en 2026 l'optimisation de ses performances financières, dans un objectif de consolidation de sa position sur le marché, tout en veillant au maintien d'une gestion rigoureuse des risques, d'une discipline en matière de coûts et d'un équilibre durable de ses fondamentaux financiers.
- **Développement de nouveaux produits et services bancaires** : La Banque continuera à enrichir son offre de produits et services, en développant des solutions adaptées aux évolutions du marché, notamment en matière de financement des PME, de paiements électroniques et de services digitaux. Cette dynamique vise à répondre aux attentes croissantes des clients tout en diversifiant les sources de revenus.

Engagement sociétal et actions à impact

En 2026, la Banque de Tunisie poursuivra le déploiement de ses initiatives en matière de responsabilité sociétale, en complément de ses engagements dans la transition énergétique. Elle continuera à promouvoir l'inclusion financière et à soutenir l'entrepreneuriat, tout en renforçant ses actions à dimension culturelle et sociale. À travers ces initiatives, la Banque consolide son ancrage territorial et affirme son rôle d'acteur engagé dans le développement économique et sociétal.

Etats financiers de la Banque de Tunisie

au 31 décembre 2025

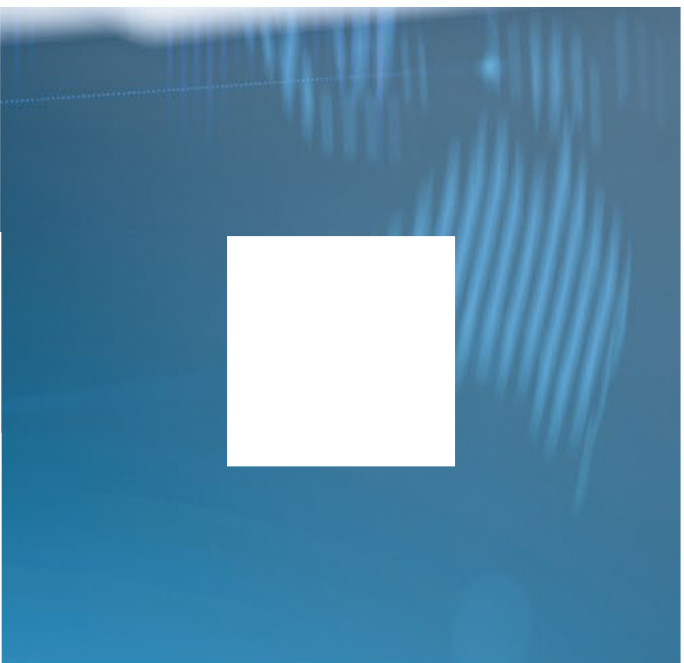

09

Etats financiers de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2025

ETATS FINANCIERS 2025

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2025 *(Unité = en milliers de dinars)*

	Notes	déc-2025	déc-2024
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2.1	265 056	665 692
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.2	477 390	536 026
AC3 - Créances sur la clientèle	2.3	6 585 368	6 067 260
AC4 - Portefeuille titres commercial	2.4	0	0
AC5 - Portefeuille d'investissement	2.5	1 358 294	1 243 775
AC6 - Valeurs immobilisées	2.6	121 709	94 297
AC7 - Autres actifs	2.7	76 632	31 791
TOTAL ACTIF		**8 884 449**	**8 638 841**
PA1 - Banque Centrale et CCP	3.1	0	0
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.2	44 439	50 675
PA3 - Dépôts de la clientèle	3.3	6 957 654	6 695 428
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	3.4	126 373	181 024
PA5 - Autres passifs	3.5	248 792	300 289
TOTAL PASSIF		**7 377 258**	**7 227 416**
CP1 - Capital social		270 000	270 000
CP2 - Réserves		1 045 783	951 782
CP3 - Autres capitaux propres		0	0
CP4 - Report à nouveau		1 143	1 228
CP5 - Bénéfice de l'exercice		190 265	188 415
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3.6**	**1 507 191**	**1 411 425**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**8 884 449**	**8 638 841**

Etat des engagements Hors-Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2025 *(Unité = en milliers de dinars)*

	Notes	déc-2025	déc-2024
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.1	1 036 541	902 544
HB2 - Crédits documentaires	4.2	685 253	545 097
HB3 - Actifs donnés en garantie	4.3	111 105	232 398
Total des Passifs éventuels		**1 832 899**	**1 680 039**
HB4 - Engagements de financement donnés	4.4	429 760	327 542
HB5 - Engagements sur titres			
Total des engagements donnés		**429 760**	**327 542**
HB6 - Engagements de financement reçus	4.5	0	13 892
HB7 - Garanties reçues	4.6	3 946 400	3 539 151
Total des engagements reçus		**3 946 400**	**3 553 043**

ETAT DE RESULTAT

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025 *(Unité = en milliers de dinars)*

	Notes	déc-2025	déc-2024
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	5.1	681 416	665 998
PR2 - Commissions (en produits)	5.2	99 810	90 516
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.3	33 009	22 521
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.4	121 127	103 952
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**935 362**	**882 987**
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.5	387 863	359 938
CH2 - Commissions encourues	5.6	15 813	13 064
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**403 676**	**373 002**
PRODUIT NET BANCAIRE		**531 686**	**509 985**
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	5.7	52 223	33 109
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.8	3 846	6 733
PR7 - Autres produits d'exploitation	5.9	1 677	1 526
CH6 - Frais de personnel	5.10	118 011	110 758
CH7 - Charges générales d'exploitation	5.11	48 356	45 219
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.13	9 876	8 808
RESULTAT D'EXPLOITATION		**301 051**	**306 884**
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	5.14	2 867	(38)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	5.15	113 653	108 613
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		**190 265**	**198 233**
SOLDE GAIN / PERTES DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	5.16	0	9 818
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**190 265**	**188 415**

ETAT DE RESULTAT

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025 *(Unité = en milliers de dinars)*

	Notes	déc-2025	déc-2024
Produits d'exploitation bancaire encaissés	6.1	817 906	807 693
Charges d'exploitation bancaire décaissées	6.2	-394 309	-367 065
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-61 874	-159 156
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-536 507	-341 104
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		254 536	886 526
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-135 632	-68 189
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-157 877	89 235
Impôt sur les bénéfices		-117 137	-118 430
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		**-330 896**	**729 510**
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		103 536	97 473
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-100 776	-117 346
Acquisition/ cession sur immobilisations		-36 782	-27 633
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		**-34 021**	**-47 505**
Emission d'actions			
Emissions d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Augmentation/diminution ressources spéciales		-55 126	-76 874
Dividendes versés	6.3	-94 500	-78 300
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		**-149 626**	**-155 174**
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		**-514 543**	**526 830**
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		990 995	464 165
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	**6.4**	**476 451**	**990 995**

Notes aux Etats Financiers de la Banque de Tunisie

décembre 2025

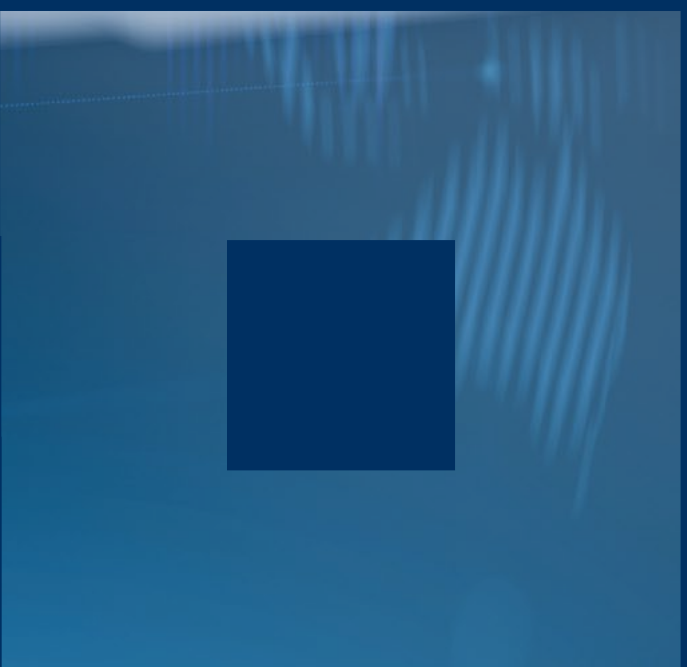

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS décembre 2025

1. Présentation de la banque et de ses principes et méthodes comptables

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 270.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 dinar chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	2025
Actionnaires Tunisiens	173 019	64%
Actionnaires Etrangers	96 981	36%
Total	**270 000**	**100%**

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie, au 31 décembre 2025, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (Engagement de garantie).

1.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

1.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets ;
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

1.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- Les actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours ;
- Les actifs incertains (Classe 2) : Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours ;
- Les actifs préoccupants (Classe 3) : Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours ;

- Les actifs compromis (Classes 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

1.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

a) Les provisions individuelles

- **Règles de mesure des provisions individuelles**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

b) Les provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives » et par la circulaire n°2025-01 du 29/01/2025, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, Contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (7 ans, compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence) ;
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement standards qui ont été fixés par la Banque Centrale de Tunisie retenus, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2025, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme y compris les agences de voyage	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%
II. Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	20%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	40%
Salariés du secteur public : Crédits logements	20%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	40%

1.2 Le portefeuille-titres

1.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

1.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Pour les participations dans des sociétés en phase de restructuration :

L'évaluation tient compte de l'analyse des écarts entre les prévisions initiales et les réalisations effectives, ainsi que de toute information pertinente susceptible d'affecter la valeur des titres.

1.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

1.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

a) Amortissement des immobilisations corporelles

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

1.3.2 Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.4 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis ;
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33% ;
- Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

b) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

1.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

1.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente, leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

1.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :
- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ; et
- Les comptes épargne horizon permettant d'accéder à un crédit.

1.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

1.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

1.4.5. Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

1.5. La Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

1.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :
- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ;
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme comptable sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

1.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de leasing :

- Le leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période ;
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée ;

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises ;
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan.

  A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté.

  Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

1.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

1.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se composent de trois types, à savoir :

- Les provisions sur débiteurs douteux : sont constituées en couverture des créances sur des affaires internes et litigieuses qui sont intégralement provisionnées l'année de leur constatation ;
- Les provisions sur affaires en défense : sont constituées en couverture d'un risque juridique, soit 50% du risque est constitué lors d'un jugement en première instance défavorable à la banque et 50% complémentaire si jugement défavorable en deuxième instance ; et
- Les provisions sur contrôle, taxations fiscale et assimilé : sont constitué le jours de leurs notifications selon une estimation du risque potentiel suivant une consultation de professionnels selon l'expertise exigée.

NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS

ETATS FINANCIERS

décembre 2025

Notes sur les actifs

Note 2.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND	déc-25	déc-24
Caisse dinars	59 153	58 228
Caisse Devises	4 714	5 080
Banque Centrale de Tunisie	200 626	601 821
CCP	563	563
Total	**265 056**	**665 692**

Note 2.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND	déc-25	déc-24
Avoirs chez les établissements financiers	**41 062**	**56 226**
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	41 060	56 224
Comptes débiteurs des banques et corresp. En dinars convertibles	2	2
Prêts aux établissements financiers	**431 077**	**476 493**
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	100 000	220 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	114 711	99 702
Prêts aux organismes financiers spécialisés	216 366	156 791
Créances rattachées	**5 251**	**3 307**
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	64	431
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	5 187	2 876
Total	**477 390**	**536 026**

Note AC2.1

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-25
Avoirs chez les établissements financiers	**41 062**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41 062**
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	41 060	-	-	-	-	41 060
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers	**-**	**312 700**	**50 706**	**55 528**	**12 143**	**431 077**
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	100 000	-	-	-	100 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	114 711	-	-	-	114 711
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	97 989	50 706	55 528	12 143	216 366
Total	**41 062**	**312 700**	**50 706**	**55 528**	**12 143**	**472 139**

Note AC2.2

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie

En K.TND	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	déc.-25
Avoirs chez les établissements financiers	**-**	**-**	**-**	**41 062**	**41 062**
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	-	-	-	41 060	41 060
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en dinars convertibles	-	-	-	2	2
Prêts aux établissements financiers	**-**	**-**	**-**	**431 077**	**431 077**
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	-	-	100 000	100 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	-	-	114 711	114 711
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	216 366	216 366
Total	**-**	**-**	**-**	**472 139**	**472 139**

Note 2.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND	déc-25	déc-24
Comptes ordinaires débiteurs	**353 989**	**342 344**
Crédits sur ressources ordinaires	**6 073 415**	**5 610 070**
Créances sur crédit-bail	**143 137**	**124 152**
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	**4 843**	**4 272**
Crédits sur ressources spéciales	**117 598**	**156 904**
Financement sur ressources externes	109 864	148 914
Financement sur ressources budgétaires	7 734	7 990
Créances Impayés douteuses et litigieuses	**437 329**	**347 949**
Créances impayés	56 152	97 620
Créances au contentieux	381 177	250 329
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	**41 032**	**49 755**
Couvertures comptables	**(585 975)**	**(568 186)**
Agios réservés	(66 154)	(58 363)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(519 821)	(509 823)
Total	**6 585 368**	**6 067 260**

Note AC3.1

Crédits sur ressources ordinaires

En K.TND	déc-25	déc-24
Crédits de gestion	1 441 501	1 218 886
Escompte commercial	1 309 309	1 061 962
Activité de factoring	18 529	12 774
Crédits de consommation	1 163 717	1 083 878
Crédits acquisition logement	481 768	519 707
Crédits d'investissement	1 658 591	1 712 863
Total	**6 073 415**	**5 610 070**

Note AC3.2

Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND	Agios réservés au 31.12.24	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 31.12.25
Agios réservés sur ressources budgétaires	709	-	-	709
Agios réservés sur ressources extérieures	3 381	933	1 028	3 286
Agios réservés sur ressources ordinaires	23 182	2 072	-	25 254
Agios réservés sur créances de leasing	511	33	-	544
Autres agios réservés	30 580	5 781	-	36 361
Total	**58 363**	**8 819**	**1 028**	**66 154**

Note AC3.3

Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND	Provisions au 31.12.24	Dotation nette	Radiation	Reprise	Provisions au 31.12.25
Provisions individuelles	389 073	15 907	17 779	-	387 201
Provisions collectives	120 750	11 870	-	-	132 620
Total	**509 823**	**27 777**	**17 779**	**-**	**519 821**

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2022-02 relative à la constitution des provisions collectives.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 31 décembre 2024 s'élèvent à 95.012 KDT contre 98.677KDT au 31/12/2025.

Note AC3.4

Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-25
Comptes ordinaires débiteurs	**-**	**353 989**	**-**	**0**	**-**	**353 989**
Crédits sur ressources ordinaires	-	2 750 544	1 423 323	1 558 687	340 861	6 073 415
Créances sur crédit-bail	-	15 322	39 922	86 377	1 516	143 137
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	**-**	**1 505**	**3 264**	**74**	**-**	**4 843**
Crédits sur ressources spéciales	-	44 805	32 425	40 174	194	117 598
Créances impayés douteuses	437 329	-	-	-	-	437 329
Total	**437 329**	**3 166 165**	**1 498 934**	**1 685 312**	**342 571**	**7 130 311**

Note AC3.5

Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	déc.-25
Comptes ordinaires débiteurs	**-**	**-**	**-**	**353 989**	**353 989**
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	-	6 073 415	6 073 415
Créances sur crédit-bail	-	-	-	143 137	143 137
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	**-**	**-**	**-**	**4 843**	**4 843**
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	117 598	117 598
Créances impayés douteuses	-	-	-	437 329	437 329
Total	**-**	**-**	**-**	**7 130 311**	**7 130 311**

Note 2.5

AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND	déc-25	déc-24
Titres de propriété	**434 849**	**464 691**
Titres de participation	52 606	51 181
Parts dans les entreprises associées	41 552	41 552
Parts dans les entreprises liées	50 899	50 462
Fonds gérés par des SICAR	289 792	321 496
Titres de créances	**970 725**	**843 903**
Emprunts nationaux	-	91 200
Obligations	37 000	4 000
Bons de trésor assimilables	933 725	748 703
Créances rattachées	**68 773**	**51 183**
Provisions pour dépréciations de titres	**(72 911)**	**(67 150)**
Prime et décote sur les BTA	**(43 142)**	**(48 852)**
Total	**1 358 294**	**1 243 775**

Note AC5.1

Tableau de variation des Titres d'investissement

En K.TND	Solde au 31.12.2024	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 31.12.2025
Titres de propriété	**464 691**	**54 030**	**83 872**	**434 849**
Titres de participation	51 181	3 030	1 605	52 606
Parts dans les entreprises associées	41 552	-	-	41 552
Parts dans les entreprises liées	50 462	1 000	563	50 899
Fonds gérés par des SICAR	321 496	50 000	81 704	289 792
Titres de créances	**843 903**	**313 518**	**186 696**	**970 725**
Emprunts nationaux	91 200	-	91 200	-
Obligations	4 000	34 000	1 000	37 000
Bons de trésor assimilables	748 703	279 518	94 496	933 725
Total	**1 308 594**	**367 548**	**270 568**	**1 405 574**

Note AC5.2

Tableau de variation des Titres d'investissement

En K.TND	Solde au 31.12.2024	Souscription	Cession/ Remboursement	Solde au 31.12.2025
Participations directes	20 290	3 030	1 605	21 715
Participations en rétrocession	30 891	-	-	30 891
Total	**51 181**	**3 030**	**1 605**	**52 606**

Note AC5.3

Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND	Solde au 31.12.2024	Souscription	Cession/ Remboursement	Solde au 31.12.2025
SICAV Croissance	952	-	-	952
SICAV Rendement	40 000	-	-	40 000
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
Sicav Capitalisation Plus	500	-	-	500
Total	**41 552**	**-**	**-**	**41 552**

Note AC5.4

Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	déc-25	déc-24
Sicav Rendement	6,71%	6,89%
Sicav Croissance	6,02%	6,24%
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	0,34%	0,40%
Sicav Capitalisation Plus	0,27%	0,94%

Note AC5.5

Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND	Solde au 31.12.2024	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 31.12.2025
Transport de Fonds de Tunisie	99	-	-	99
Placement Tunisie SICAF	5 345	-	563	4 782
Société de Bourse de Tunis	990	1 000	-	1 990
Banque de Tunisie SICAR	5 043	-	-	5 043
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Fonçière des Oliviers	159	-	-	159
Astrée Assurance	18 624	-	-	18 624
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
Total	**50 462**	**1 000**	**563**	**50 899**

Note AC5.6

Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention

En K.TND	déc-25	déc-24
Transport de Fonds de Tunisie	**99,94%**	**99,94%**
Société de Bourse de Tunis	99,94%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	99,97%	99,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%
Astrée Assurance	50,32%	50,32%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	**41,47%**	**41,47%**
Placement Tunisie SICAF	33,98%	37,98%
La Fonçière des Oliviers	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,0005%	0,0005%

Note AC5.7

Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND	Solde au 31.12.2024	Dotation	Reprise	Provisions au 31.12.2025
Provisions sur titres d'investissement	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	34 941	693	-	35 634
Provisions sur fonds gérés	32 209	5 044	(25)	37 228
Provisions sur titres Co-Entre	-	-	-	-
Provisions sur titres Entrep Liées	-	49	-	49
Total	**67 150**	**5 786**	**(25)**	**72 911**

Note AC5.8

Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND	Titres cotés	Titres non cotés	déc.-25
Titres de participation	3 608	48 998	52 606
Parts dans les entreprises associées	-	41 552	41 552
Parts dans les entreprises liées	23 405	27 494	50 899
Total	**27 013**	**118 044**	**145 057**

Note 2.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND	déc-25	déc-24
Immobilisations incorporelles	**29 813**	**26 075**
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	29 403	25 665
Fonds de commerce	221	221
Immobilisations corporelles	**265 257**	**232 507**
Immeubles d'exploitation	71 700	67 470
Immeubles hors exploitation	1 921	1 921
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	29 208	25 486
Matériel informatique	51 488	48 881
Matériels bancaires	24 306	23 037
Matériel de transport	4 694	4 765
Immobilisations reprises / contrat de leasing	-	-
Immobilisations en cours	53 480	34 276
Autre matériel	26 922	25 133
Cumuls Amortissements	**(173 361)**	**(164 285)**
Amortissements des immobilisations incorporelles	(24 312)	(21 768)
Amortissements des immobilisations corporelles	(149 049)	(142 517)
Total	**121 709**	**94 297**

Note AC6.1

Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND	Solde au 31.12.2024	Acquistion	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31.12.2025
Immobilisations incorporelles	**26 075**	**3 738**	**-**	**-**	**29 813**
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	25 665	3 738	-	-	29 403
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	**232 507**	**41 615**	**(8 022)**	**(843)**	**265 257**
Immeubles d'exploitation	67 470	4 458	-	(228)	71 700
Immeubles hors exploitation	1 921	-	-	-	1 921
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	25 486	3 722	-	-	29 208
Matériel informatique	48 881	2 607	-	-	51 488
Matériels bancaires	23 037	1 269	-	-	24 306
Matériel de transport	4 765	544	-	(615)	4 694
Immobilisations en cours	34 276	27 226	(8 022)	-	53 480
Autre Matériel	25 133	1 789	-	-	26 922
Total	**258 582**	**45 353**	**(8 022)**	**(843)**	**295 070**

Note AC6.2

Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND	Valeur brute au 31.12.2025	Amorts cumulés	Dotation	Reprise	Amorts cumulés	Valeur comptable nette au 31.12.2025
Immobilisations incorporelles	**29 813**	**21 768**	**2 544**	**-**	**24 312**	**5 501**
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	29 403	21 579	2 544	-	24 123	5 280
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	**265 257**	**142 517**	**7 332**	**(800)**	**149 049**	**116 208**
Immeubles d'exploitation	71 700	51 438	1 445	(226)	52 657	19 043
Immeubles hors exploitation	1 921	747	89	-	836	1 085
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	29 208	14 332	1 691	-	16 023	13 185
Matériel informatique	51 488	34 951	1 353	-	36 304	15 184
Matériels bancaires	24 306	18 291	757	-	19 048	5 258
Matériel de transport	4 694	2 688	627	(574)	2 741	1 953
Immobilisations en cours	53 480	-	-	-	-	53 480
Autre matériel	26 922	20 070	1 370	-	21 440	5 482
Total	**295 070**	**164 285**	**9 876**	**(800)**	**173 361**	**121 709**

Note 2.7

AC7 - Autres actifs

En K.TND	déc-25	déc-24
Siège, succursales et agences[1]	**39 228**	**2 906**
Comptes de régularisation	**6 347**	**15 634**
Compensation reçue	1 279	9 390
Compte d'ajustement devises	**(632)**	**763**
Agios, débits à régulariser et divers	5 700	5 481
Débiteurs divers	**31 057**	**13 251**
Total	**76 632**	**31 791**

(1) Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - PASSIFS

ETATS FINANCIERS

décembre 2025

Notes sur les Passifs

Note 3.1

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND	déc-25	déc-24
Dépôts à vue des établissements financiers	**44 378**	**50 625**
Banques et correspondants étrangers	27 378	32 697
Organismes financiers spécialisés	17 000	17 928
Dettes rattachées	**61**	**50**
Total	**44 439**	**50 675**

PA2.1

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-25
Dépôts à vue des établissements financiers	**44 378**	**-**	**-**	**-**	**-**	**44 378**
Banques et correspondants étrangers	27 378	-	-	-	-	27 378
Organismes financiers spécialisés	17 000	-	-	-	-	17 000
Total	**44 378**	**-**	**-**	**-**	**-**	**44 378**

Note PA2.2

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par type de contrepartie

En K.TND	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	déc.-25
Dépôts à vue des établissements financiers	**-**	**-**	**-**	**44 378**	**44 378**
Banques et correspondants étrangers	-	-	-	27 378	27 378
Organismes financiers spécialisés	-	-	-	17 000	17 000
Total	**-**	**-**	**-**	**44 378**	**44 378**

Note 3.2

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND	déc-25	déc-24
Comptes à vue	**1 835 731**	**1 790 210**
Comptes d'épargne	**2 449 216**	**2 297 059**
Comptes spéciaux d'épargne	2 435 623	2 282 167
Autres comptes d'épargne	13 593	14 892
Dépôts à terme	**2 339 327**	**2 309 158**
Comptes à terme	1 352 131	1 211 114
Bons de caisse	19 920	17 630
Certificats de dépôts	854 500	850 500
Pensions livrées	112 776	229 914
Autres sommes dues à la clientèle	**258 534**	**227 624**
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	**74 846**	**71 377**
Total	**6 957 654**	**6 695 428**

Note PA3.1

Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-25
Comptes à vue	**-**	**1 528 959**	**306 772**	**-**	**-**	**1 835 731**
Comptes d'épargne	**-**	**-**	**244 921**	**2 204 295**	**-**	**2 449 216**
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	243 562	2 192 061	-	2 435 623
Autres comptes d'épargne	**-**	**-**	**1 359**	**12 234**	**-**	**13 593**
Dépôts à terme	**112 776**	**1 334 752**	**789 266**	**102 533**	**-**	**2 339 327**
Comptes à terme	-	752 582	561 456	38 093	-	1 352 131
Bons de caisse	-	7 670	11 310	940	-	19 920
Certificats de dépôts	-	574 500	216 500	63 500	-	854 500
Pensions livrées	112 776	-	-	-	-	112 776
Autres sommes dues à la clientèle	**-**	**51 372**	**207 162**	**-**	**-**	**258 534**
Total	**112 776**	**2 915 083**	**1 548 121**	**2 306 828**	**-**	**6 882 808**

Note PA3.2

Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie

En K.TND	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	déc.-25
Comptes à vue	**6 002**	**1**	**-**	**1 829 729**	**1 835 731**
Comptes d'épargne	**-**	**-**	**-**	**2 449 216**	**2 449 216**
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	2 435 623	2 435 623
Autres comptes d'épargne	**-**	**-**	**-**	**13 593**	**13 593**
Dépôts à terme	**120 912**	**67 250**	**-**	**2 151 165**	**2 339 327**
Comptes à terme	112 412	31 669	-	1 208 050	1 352 131
Bons de caisse	-	-	-	19 920	19 920
Certificats de dépôts	8 500	35 581	-	810 419	854 500
Pensions livrées	-	-	-	112 776	112 776
Autres sommes dues à la clientèle	**-**	**-**	**-**	**258 534**	**258 534**
Total	**126 914**	**67 251**	**-**	**6 688 643**	**6 882 808**

Note 3.3

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND	déc-25	déc-24
Emprunts et ressources spéciales	**124 802**	**178 976**
Ressources extérieures	114 055	167 352
Ressources budgétaires	10 747	11 624
Dettes rattachées	**1 571**	**2 048**
Total	**126 373**	**181 024**

Note PA4.1

Ventilation des ressources extérieures (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-25
Ressources extérieures	14 639	24 781	72 272	13 110	124 802

Note PA4.2

Ventilation des ressources extérieures par nature de la relation (hors dettes rattachées)

En K.TND	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	déc.-25
Total	**-**	**-**	**-**	**124 802**	**124 802**

Note 3.4

PA5 - Autres Passifs

En K.TND	déc-25	déc-24
Comptes de régularisation	**135 608**	**163 581**
Compensation à régler	117 686	101 143
Comptes d'ajustement devises	255	2 388
Agios, crédits à régulariser et divers	14 684	59 304
Siège, succursales et agences	2 983	746
Provisions	**21 034**	**16 212**
Provisions pour risques et charges diverses	11 096	6 678
Provisions pour congés payés	4 225	3 830
Provisions pour créances en hors bilan	5 713	5 704
Créditeurs divers	**92 150**	**120 496**
Créditeurs sur opérations d'impôt	37 970	65 630
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	6 404	6 580
Créditeurs sur opérations BCT	403	405
Créditeurs sur opérations avec le personnel	19 058	19 160
Créditeurs sur opérations sur titres	1 789	1 983
Chèques à payer	25 636	25 761
Autres créditeurs	890	977
Total	**248 792**	**300 289**

Note PA5.1

Provisions pour risques et charges diverses

	déc-25	déc-24
Provisions / Débiteurs divers douteux	3 612	3 612
Provisions pour risques et charges diverses*	6 653	2 235
Provisions pour affaires en défenses	831	831
Total PA5.1 – Provisions pour risques et charges diverses	**11 096**	**6 678**

(*) Contrôle fiscal et social

Au courant de l'exercice 2024, la Banque de Tunisie a fait l'objet d'une mission habituelle de contrôle CNSS portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022. La Banque a formulé une opposition sur la notification reçue en 2024. L'affaire est pendante devant le tribunal et une provision afférente à l'éventuel risque est constituée en 2024 et 2025.

LES CAPITAUX PROPRES

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

décembre 2025

Notes sur les Capitaux Propres

Note 3.5

Capitaux Propres

En K.TND	déc-25	déc-24
Capital social	**270 000**	**270 000**
Réserves	**1 045 783**	**951 782**
Réserves légales	27 000	27 000
Réserves statutaires	525 932	444 663
Réserves à régime spécial	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	492 851	480 119
Report à nouveau	**1 143**	**1 228**
Résultat de l'exercice	**190 265**	**188 415**
Total Capitaux Propres	**1 507 191**	**1 411 425**

Résultat par action

En K.TND	déc-25	déc-24
Résultat net	190 265	188 415
Nombre moyen d'actions (en milliers)	270 000	270 000
Résultat de base / action (a)	**0,705**	**0,698**
Résultat dilué par action (b)	**0,705**	**0,698**

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Tableau de Variation des Capitaux Propres

En K.TND	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2023	**270 000**	**27 000**	**377 039**	**-**	**455 744**	**1 200**	**-**	**170 327**	**1 301 310**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	42 000	-	50 000	78 328	-	(170 327)	-
Reclassement réserves	-	-	25 625	-	(25 625)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(78 300)	-	-	(78 300)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-	188 415	188 415
Capitaux propres au 31.12.2024	**270 000**	**27 000**	**444 664**	**-**	**480 119**	**1 228**	**-**	**188 415**	**1 411 426**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	44 000	-	50 000	(85)	-	(188 415)	(94 500)
Reclassement réserves	-	-	37 268	-	(37 268)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31.12.2025	-	-	-	-	-	-	-	190 265	190 265
Capitaux propres au 31.12.2025	**270 000**	**27 000**	**525 932**	**-**	**492 851**	**1 143**	**-**	**190 265**	**1 507 191**

HORS BILAN

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

décembre 2025

Notes sur les engagements hors bilan

Note 4.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND	déc-25	déc-24
En faveur d'établissements bancaires et financiers	298 307	278 795
En faveur de la clientèle	738 234	623 749
Total	**1 036 541**	**902 544**

Note 4.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND	déc-25	déc-24
Ouverture de crédits documentaires	481 680	372 569
Acceptations à payer	203 573	172 528
Total	**685 253**	**545 097**

Note 4.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND	déc-25	déc-24
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	111 105	232 398
Créances refinançables données en garantie	-	-
Total	**111 105**	**232 398**

Note 4.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND	déc-25	déc-24
Crédits en TND notifiés et non utilisés	429 760	327 542
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	-	-
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	-	-
Total	**429 760**	**327 542**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Note HB4.1

Ventilation des engagements de financement donnés par type de contrepartie

En K.TND	déc-25	déc-24
Ventilation des engagements de financement donnés par type de contrepartie	-	-
Ventilation des engagements de financement donnés par type de contrepartie	429 760	327 542
Total	**429 760**	**327 542**

Note 4.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND	déc-25	déc-24
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	-	-
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	-	-
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	13 892
Total	**-**	**13 892**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

Note HB6.1

Ventilation des engagements de financement reçus par type de contrepartie

En K.TND	déc-25	déc-24
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	-	13 892
Total	**-**	**13 892**

Note 4.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND	déc-25	déc-24
Garanties reçues de l'Etat	**121 031**	**301 613**
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	2 882	3 250
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	33 165	43 481
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	131 707	140 478
Garanties hypothécaires	3 359 308	2 925 978
Contre-garanties reçues des établissements financiers	**298 307**	**124 351**
Total	**3 946 400**	**3 539 151**

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés s'élèvent à 60.265 mille dinars au 31 décembre 2025.

ETAT DE RÉSULTAT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

décembre 2025

Notes sur le résultat

Note 5.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND	déc-25	déc-24
Produits sur opérations interbancaires	**37 366**	**25 350**
Produits sur opérations avec la clientèle	**644 050**	**640 648**
Revenus des opérations de crédits	556 552	553 483
Revenus des comptes débiteurs	53 462	55 255
Commissions sur avals et cautions	10 167	9 119
Report déport sur change à terme	6 360	8 381
Produits sur opérations de leasing	15 851	14 336
Produits sur opérations de factoring	1 658	74
Total	**681 416**	**665 998**

Note 5.2

PR2 - Commissions

En K.TND	déc-25	déc-24
Commissions sur comptes	17 969	16 773
Opérations guichet et opérations diverses	1 668	3 454
Opérations sur titres	5 697	5 143
Opérations avec l'étranger	12 689	10 951
Commissions sur moyens de paiement	26 892	26 723
Commissions de gestion	34 895	27 472
Total	**99 810**	**90 516**

Note 5.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND	déc-25	déc-24
Gains nets sur titres de transaction	**34**	**44**
Intérêts sur titres de transaction	**10**	**44**
Plus-value de cession sur titres de transaction	24	-
Gains nets sur opérations de change	**32 975**	**22 477**
Différence de change sur opérations monétiques	(1 221)	(4 729)
Produits sur change manuel	3 150	3 400
Produits sur opérations de change en compte	31 046	23 806
Total	**33 009**	**22 521**

Note 5.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND	déc-25	déc-24
Revenus des obligations et bons du trésor	93 446	79 618
Revenus des titres de participation	3 166	2 873
Revenus des parts dans les entreprises associées	9 748	8 099
Revenus des parts dans les co-entreprises	-	-
Revenus des parts dans les entreprises liées	14 767	13 362
Total	**121 127**	**103 952**

Note 5.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND	déc-25	déc-24
Charges sur opérations interbancaires	1 493	5 235
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	378 693	343 097
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	7 677	11 606
Total	**387 863**	**359 938**

Note 5.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND	déc-25	déc-24
Commissions d'aval sur opérations de refinancement	-	-
Charges sur opérations de retrait monétique	14 557	10 950
Frais d'interchange émis	504	1 499
Autres commissions	752	615
Total	**15 813**	**13 064**

Note 5.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND	déc-25	déc-24
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	27 786	32 675
Dotations nettes aux provisions pour passifs	24 393	173
Pertes sur créances irrécouvrables	575	400
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(531)	(139)
Total	**52 223**	**33 109**

Note 5.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND	déc-25	déc-24
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	5 761	3 911
Pertes subies sur les titres en portefeuille	-	394
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(8 651)	(3 152)
Frais de gestion du portefeuille	6 736	5 580
Total	**3 846**	**6 733**

Note 5.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND	déc-25	déc-24
Revenus des immeubles	872	761
Autres	805	765
Total	**1 677**	**1 526**

Note 5.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND	déc-25	déc-24
Charges de fonctionnement	**97 311**	**90 341**
Masse salariale	75 672	71 579
Charges sociales	20 131	17 352
Charges fiscales	1 508	1 410
Avantages au Personnel	**27 915**	**27 752**
Dotation au régime d'intéressement	18 816	18 657
Prime de départ à la retraite	3 933	4 149
Autres charges sociales liées au Personnel	5 166	4 946
Récupération sur Personnel en détachement	**(7 215)**	**(7 335)**
Total	**118 011**	**110 758**

Note 5.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND	déc-25	déc-24
Télécommunication & courriers	1 509	1 642
Maintenance et entretien	5 499	5 942
Services externes d'exploitation	12 696	11 428
Achat de biens consommables	2 411	3 153
Communication, marketing et documentation	1 473	1 545
Assurances, droits et taxes	18 903	16 915
Jetons de présence au conseil d'administration	620	539
Autres services extérieurs	5 245	4 055
Total	**48 356**	**45 219**

Note CH7

Défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

En K.TND	déc-25	déc-24
Frais d'exploitation non bancaire	44 164	42 070
Autres charges générales d'exploitation	4 192	3 149
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	**48 356**	**45 219**

Note 5.12

CH8 - Dotations aux amortissements

En K.TND	déc-25	déc-24
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 544	1 827
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	7 332	6 981
Total	**9 876**	**8 808**

Note 5.13

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND	déc-25	déc-24
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	505	360
Autres gains ou pertes ordinaires	2 362	(398)
Total	**2 867**	**(38)**

Note 5.14

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND	déc-25	déc-24
Impôts sur les sociétés	108 787	98 104
Contribution sociale de solidarité	4 580	618
Contribution Fds Education	286	9 891
Total	**113 653**	**108 613**

Note 5.15

PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

En K.TND	déc-25	déc-24
Pertes provenant des éléments extraordinaires	-	9 818
Gain provenant des éléments extraordinaires	-	-
Total	**-**	**9 818**

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

décembre 2025

Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note 6.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND	déc-25	déc-24
Intérêts et revenus assimilés	681 416	665 998
Commissions en produits	99 810	90 516
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	33 009	22 521
Ajustement des comptes de bilan	3 671	28 658
Total	**817 906**	**807 693**

Note 6.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND	déc-25	déc-24
Intérêts encourus et charges assimilées	(403 676)	(373 002)
Ajustement des comptes de bilan	9 367	5 937
Total	**(394 309)**	**(367 065)**

Note 6.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2024 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2025. Ils se sont élevés à 94.500 mille dinars. financement

Note 6.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND	déc-25	déc-24
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	265 056	665 692
Créances sur les établissements bancaires et financiers	255 771	375 928
Portefeuille Titres commercial	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(44 378)	(50 625)
Total	**476 449**	**990 995**

AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

décembre 2025

Notes complémentaires sur le bilan

Note 7.1

Défalcation entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers

En K.TND	déc-25	déc-24
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	41 062	56 226
Prêts aux établissements bancaires	214 711	319 702
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	64	431
Total créances sur établissements bancaires	**255 837**	**376 359**
Prêts aux établissements financiers	216 366	156 791
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	5 187	2 876
Total créances sur établissements financiers	**221 553**	**159 667**
Total	**477 390**	**536 026**

Note 7.2

Ventilation des crédits leasing

En K.TND	déc-25	déc-24
Crédit bail		
Leasing mobilier	138 591	119 654
Leasing immobilier	4 546	4 498
Total	**143 137**	**124 152**

Note 7.3

Ventilation des créances performantes / non performantes

En K.TND	déc-25	déc-24
Engagements Bilan non performants	547 517	541 046
Engagements Hors bilan non performants	5 908	6 457
Total créances non performantes	**553 425**	**547 503**
Engagements Bilan performants	6 843 602	6 253 500
Engagements Hors bilan performants	1 417 579	1 162 388
Total créances performantes	**8 261 181**	**7 415 888**
Total créances	**8 814 606**	**7 963 391**
Taux des créances non performantes	**6,28%**	**6,88%**
Provisions Bilan	387 201	389 073
Provisions Hors Bilan	5 713	5 704
Stock provisions fin d'exercice	**392 914**	**394 777**
Agios réservés	66 154	58 363
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	**82,95%**	**82,76%**

Note 7.4

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par secteur d'activité

En K.TND	déc-25	déc-24
Crédits aux professionnels	**5 495 583**	**4 996 397**
Agriculture	199 312	927 275
Industries mécaniques et électriques	134 724	858 485
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	667 730	611 394
Industries pharmaceutique	218 455	600 773
Autres industries	997 472	586 308
BTP	137 721	371 408
Tourisme y compris les agences de voyage	345 973	222 298
Autres services y compris les agences de location de voitures	609 728	200 270
Promotion immobilière	227 314	193 752
Commerce	1 125 425	151 611
Santé	107 279	140 119
Télécom et TIC	17 759	115 254
Contreparties publiques	706 691	17 450
Crédits aux particuliers	**1 895 537**	**1 798 149**
Total	**7 391 120**	**6 794 546**

Note 7.5

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par zone géographique

En K.TND	déc-25	déc-24
- Zone Nord Est	5 047 568	4 627 687
- Zone Nord Ouest	401 668	1 531 633
- Zone Centre	1 631 545	363 721
- Zone Sud	310 339	271 505
Total	**7 391 120**	**6 794 546**

Note 7.6

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité

En K.TND	déc-25	déc-24
Crédits aux professionnels	**1 423 488**	**1 168 845**
Agriculture	16 177	490 507
Industries mécaniques et électriques	48 216	196 627
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40 977	181 453
Industries pharmaceutique	10 134	159 966
Autres industries	157 724	42 581
BTP	284 496	30 038
Tourisme y compris les agences de voyage	15 337	26 949
Autres services y compris les agences de location de voitures	46 519	14 950
Promotion immobilière	8 635	9 975
Commerce	587 807	9 948
Santé	450	3 517
Télécom et TIC	24 409	1 770
Contreparties publiques	182 606	563
Crédits aux particuliers	-	-
Total	**1 423 488**	**1 168 845**

Note 7.7

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par zone géographique

En K.TND	déc-25	déc-24
- Zone Nord Est	1 258 211	1 049 762
- Zone Nord Ouest	12 456	85 230
- Zone Centre	127 490	25 667
- Zone Sud	25 330	8 185
Total	**1 423 488**	**1 168 845**

Note 7.8

Engagements pour lesquels les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces revenus

En K.TND	Engagements Bilan	Engagements hors bilan	Total Engagements	Garanties Reçues	Revenus réservés
Engagements Classe 5 (contentieux)	380 265	3 418	383 682	128 937	48 884
Engagements Classe 4	116 947	2 143	119 090	25 310	15 799
Engagements Classe 3	34 633	276	34 909	15 836	1 084
Engagements Classe 2	15 673	72	15 745	5 653	387
Total des engagements non performantes	**547 518**	**5 909**	**553 426**	**175 736**	**66 154**
Engagements Classe 1	161 380	1 598	162 978	20 841	-
Engagements Classe 0	6 682 223	1 415 981	8 098 204	363 963	-
Total Engagements	**7 391 120**	**1 423 488**	**8 814 608**	**560 540**	**66 154**

Note 7.9

Ventilation des crédits sur ressources extérieures par risque

En K.TND	déc-25	déc-24
Crédits sur ressources budgétaire	**7 734**	-
Dotation Fonapra	566	0%
Crédit premier logement	7 168	0%
Crédits sur ressources extérieures	**109 864**	-
47-LIGNE ITALIE-73M.EUR-C2013/06	157	100%
48-LIGNE BEI PGVI TR1-100M.EUR-FI	4 447	100%
49-LIGNE BERD-30M.EUR-CV.46342	60	100%
50-LIGNE KFW-50M.EUR-CV.2011-668-8	2 893	100%
53-LIGNE BEI PGVI TR2-100M.EUR-CV.	5 782	100%
52-LIGNE BEI-50M.EUR-CV85177	25 095	100%
54-LIGNE BERD 50M.EUR LOAN II-CV49	5 985	100%
52-LIGNE BEI PGVI TR3-100M.EUR	34 432	100%
52-LIGNE BEI PGVI TR4-100M.EUR	18 927	100%
RS 55-LIGNE FADES 20 MUSD	686	100%
60-LIGNE ITALIE-73M.EUR C2013/06RO	114	100%
62-LIGNE ESPAGNOLE NTX 25MEUR NTBC	1 655	100%
63-LIGNE-FIN-PRASOC-57M.EUR-NBCT-2	9 631	100%
Total	**117 598**	**-**

Note 7.10

Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) selon l'éligibilité au refinancement

En K.TND	déc.-25	Refinancable	Non Refinancable
Comptes ordinaires débiteurs	353 989	-	353 989
Crédits sur ressources ordinaires	6 073 415	1 509 260	4 564 155
Créances sur crédit-bail	143 137	-	143 137
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	4 843	-	4 843
Crédits sur ressources spéciales	117 598	173	117 425
Créances impayés douteuses	437 329	-	437 329
Total	**7 130 311**	**1 509 433**	**5 620 878**

Note 7.11

Défalcation entre dépôts sur les établissements bancaires et dépôts sur les établissements financiers

En K.TND	déc-25	déc-24
Dépôts des établissements bancaires	**27 439**	**32 747**
Banques et correspondants étrangers	27 378	32 697
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	-
Dettes rattachées	61	50
Dépôts des établissements financiers	**17 000**	**17 928**
Emprunts auprès des établissements financiers	17 000	17 928
Dettes rattachées	-	-
Total	**44 439**	**50 675**

Note 7.12

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par type de dette (matérialisée par des titres ou non matérialisée)

En K.TND	déc.-25	Refinancable	Non Refinancable
Dépôts à vue des établissements financiers	**44 378**	**-**	**44 378**
Banques et correspondants étrangers	27 378	-	27 378
Organismes financiers spécialisés	17 000	-	17 000
Emprunts auprès des établissements financiers	**-**	**-**	**-**
Emprunts en dinars	-	-	-
Emprunts en devises	-	-	-
Total	**44 378**	**-**	**44 378**

Note 7.13

Données d'identification des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation

	déc.-25			déc.-24		
En K.TND	**Capital**	**Total Bilan**	**Résultat**	**Capital**	**Total Bilan**	**Résultat**
Astree	30 000	897 253	34 769	30 000	817 830	28 985
Société du pôle de compétitivité de Bizerte	15 000	13 567	(1 065)	15 000	15 848	(74)
Placements de Tunisie Sicaf	10 000	18 481	3 719	10 000	17 776	3 111
Générale de participation SICAF	20 000	26 657	2 855	20 000	25 234	1 880
Banque de Tunisie SICAR	5 000	316 067	2 372	5 000	349 428	4 019
Transport de fonds de Tunisie	100	49	(5)	100	146	(223)
La foncière des oliviers FOSA	125	636	174	125	601	163
Société de participation et de promotion des investissements	760	1 706	55	760	1 739	59
SPFT Carthago	45 503	61 183	4 840	45 503	61 143	4 730
Société Club Aquarius de Nabeul	3 652	12 512	531	3 652	11 959	357
Sicav Croissance	21 267	22 319	3 893	17 644	18 616	1 865
Sicav Rendement	509 797	539 949	35 863	549 863	586 992	38 293
Société de Bourse de Tunis	2 000	4 181	852	1 000	2 595	347
Générale immobilière de Tunisie	8 000	9 226	642	8 000	9 317	792
Sicav capitalisation plus	134 155	143 222	10 026	53 447	53 787	626

Note 7.14

Ventilation des actifs donnés en garantie et dettes respectives

	déc.-25		
En K.TND	**Dettes - PA1**	**Dettes - PA3**	**Total**
Créances refinançables données en garantie	-	-	-
Titres de l'état	-	111 105	111 105
Total	**-**	**111 105**	**111 105**

Note 7.15

Engagements en devises sur opérations de change

En K.TND	**déc-25**	**déc-24**
Devises vendues au comptant à livrer	36 837	56 096
Devises achetées au comptant à recevoir	37 542	42 748
Devises vendues à terme à livrer	-	-
Devises achetées à terme à recevoir	78 683	80 061
Total	**153 062**	**178 905**

Note 7.16

Engagements au personnel

En K.TND	**déc-25**	**déc-24**
Prime de départ à la retraite	18 718	18 000
Actifs de régime	21 182	23 158

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

décembre 2025

Notes aux états financiers

Note 8

Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont définies comme :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes);
- Les entreprises associées ;
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

Ala lumière de la définition des parties liées citée ci-dessus, et en application de ses dispositions, les principales transactions des parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie de l'exercice 2025 arrêtés au 31-12-2025 se présentent comme suit :

8.1- Transactions effectuées avec la Société de Bourse de Tunisie : SBT (Entité sous contrôle)

Des transactions significatives qui sortent du cadre ordinaire de la banque se sont effectuées entre la BT et ses filiales considérées comme ses parties liées, et qui se matérialisent par la signature des conventions entre les deux parties, dont notamment celle qui permet à la banque d'octroyer 50% des commissions de courtage comme une rémunération du service commercial rendu à la SBT.

La BT met à la disposition de la SBT des locaux et des moyens logistiques indispensables pour le fonctionnement de son activité.

Outre les transactions citées ci-dessus, la BT affecte au profit de la SBT son personnel salarié et lui refacture les charges qui en découlent semestriellement.

La Banque de Tunisie et la SBT ont conclu une nouvelle convention, en vertu de laquelle, la société de Bourse de Tunisie délègue à la Banque de Tunisie la centralisation des souscriptions aux emprunts obligataires, cette dernière agissant comme collecteur d'ordres pour son propre compte et pour celui de ses filiales. Les commissions de placement générées par ces souscriptions sont encaissées par la Banque de Tunisie.

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	3 000
Commission de courtage	293 413
Loyer matériel	29 364
Loyer locaux	17 959
Commission de dépôt (FCP)	60 477
Personnel en détachement	749 505
Intérêts sur comptes débiteurs	1
Commissions sur compte	200
Commissions sur moyens de paiement	153
Jetons de présence	3 000
Dividendes	494 938
Total produits	**1 652 009**
Intérêts sur dépôts	38 279
Assurance, Droits et taxes	14
Total charges	**38 293**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	649 226
Compte à terme	1 150 000
Total passifs	**1 799 226**

8.2- Transactions effectuées avec la SICAV rendement (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie est considérée comme le dépositaire exclusif des titres des fonds de ladite SICAV rendement. En rémunération de ses prestations, la BT est rémunérée au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV trimestriellement comme une commission de dépôt.

En K.TND	**12 mois 2025**
Commission de dépôt	2 949 420
Commissions sur moyens de paiement	3
Dividendes	9 684 611
Total produits	**12 634 033**
Intérêts sur dépôts	9 621 266
Assurance, Droits et taxes	1
Total charges	**9 621 267**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	14
Compte à terme	23 588 000
Certificat de dépôt	21 500 000
Total passifs	**45 088 014**

8.3- Transactions effectuées avec la SICAV croissance (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie est considérée comme le dépositaire exclusif des titres des fonds de ladite SICAV croissance. En rémunération de ses prestations, la BT est rémunérée au taux de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV trimestriellement comme une commission de dépôt.

En K.TND	**12 mois 2025**
Commission de dépôt	17 213
Dividendes	59 125
Commissions sur moyens de paiement	20
Total produits	**76 358**
Intérêts sur dépôts	274 701
Assurance, Droits et taxes	1
Total charges	**274 702**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	620
Compte à terme	3 581 000
Certificat de dépôt	500 000
Total passifs	**4 081 620**

8.4- Transactions effectuées avec la SICAV capitalisation plus

La Banque de Tunisie est considérée comme le dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par la SICAV. En rémunération de ses prestations, la BT percevra une commission annuelle de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Le règlement effectif du dépositaire se fait dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

En K.TND	**12 mois 2025**
Commission de dépôt	792 452
Commissions sur moyens de paiement	3
Total produits	**792 455**
Assurance, Droits et taxes	1
Intérêts sur dépôts	5 477 685
Total charges	**5 477 686**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	535
Compte à terme	13 581 000
Certificat de dépôt	4 500 000
Total passifs	**18 081 535**

8.5- Transactions effectuées avec Foncière des Oliviers FOSA : (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu avec FOSA une convention du service financier, en vertu de laquelle, la banque perçoit une rémunération brut annuelle payable d'avance à titre du service rendu.

Outre la convention citée ci-dessus, une autre s'est signée entre les deux parties permettant à la banque de recevoir une rémunération annuelle brute en contre partie de la location.

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	5 672
Droit de garde de Titres	421
Loyer locaux	11 314
Dividendes	48 000
Commissions sur comptes	100
Opérations guichet et opérations diverses	20
Commissions sur moyens de paiement	49
Total produits	**65 576**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	75 008
Total passifs	**75 008**

8.6- Transactions effectuées avec Placement de Tunisie-SICAF (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie assure la gestion du service financier pour le compte de Placement Tunisie-SICAF, moyennant une rémunération annuelle brut en contrepartie du service rendu.

La Banque de Tunisie met à la disposition de Placement Tunisie-SICAF des locaux et des équipement nécessaires à son fonctionnement, et elle perçoit en contrepartie une commission annuelle à titre de cette location.

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	82 133
Intérêts sur comptes débiteurs	326
Droit de garde de Titres	72 726
Loyer locaux	12 345
Jetons de présence	5 000
Commissions sur comptes	160
Commissions sur moyens de paiement	33
Dividendes	1 139 256
Total produits	**1 311 979**
Intérêts sur dépôts	76 987
Total charges	**76 987**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	35 249
Certificat de dépôt	1 000 000
Total passifs	**1 035 249**

8.7- Transactions effectuées avec Astrée (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention du service financier avec Astrée, moyennant une rémunération annuelle brute. De son côté, la BT loue à Astrée un local destiné à abriter son archive à Mateur.

La BT affecte au profit de Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges qui en découlent semestriellement.

D'autre part, Astrée loue des locaux à la BT qu'elle exploite pour le fonctionnement de son activité commercial « agences ».

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	49 904
Personnel en détachement	371 722
Loyer locaux archivage	17 959
Droit de garde de Titres	148 308
Commissions sur compte	32
Intérêts sur comptes débiteurs	38
Commission sur contrat d'assurance-crédit	8 127 459
Commissions sur moyens de paiement	37 233
Opérations guichet et opérations diverses	512
Opérations avec l'étranger	2 385
Commissions sur avals et cautions	21 945
Jetons de présence	12 667
Dividendes	7 547 475
Divers produits	3 644
Total produits	16 341 280
Prime assurance multirisques	521 282
Prime assurance groupe/charge sociale	3 819 077
Prime épargne complémentaire retraités	447 911
Assurance vie pour le personnel	18 500 000
Divers	25
Loyer locaux agences bancaire	61 222
Prime assurance (Contrat de gestion des départs à la retraite)	4 664 339
Intérêts sur dépôts	**5 485 096**
Frais d'interchange émis	408
Assurance, Droits et taxes	2
Total charges	**33 499 361**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	4 619 220
Certificat de dépôt	1 500 000
Compte à terme	111 262 000
Total passifs	**117 381 220**
Engagements HB	

8.8- Transactions effectuées avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle elle héberge le siège social de cette entité moyennant une rémunération annuelle brute à titre de cette location.

La BT assure également la gestion du service financier de SPFT CARTHAGO et perçoit une rémunération annuelle en contrepartie de son service rendu.

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	30 863
Loyer locaux	24 690
Commissions sur compte	100
Commissions sur moyens de paiement	629
Opérations guichet et opérations diverses	120
Opérations avec l'étranger	505
Dividendes	16 000
Divers produits	64
Total produits	**72 971**
Intérêts sur dépôts	130 128
Total charges	**130 128**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	73 083
Certificats de dépôt	6 000 000
Total passifs	**6 073 083**

8.9- Transactions effectuées avec CLUB ACQUARUS NABEUL : SCAN (Entité sous contrôle)

Deux conventions se sont conclues entre la banque et la SCAN, en vertu desquelles la banque assure la gestion du service financier de la SCAN, et elle met à sa disposition un local nécessaire pour le fonctionnement de son activité.

La banque perçoit une rémunération annuelle en contrepartie de ses services financiers rendus à la SCAN, ainsi que pour le loyer.

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	20 533
Loyer locaux	24 690
Commissions sur compte	117
Intérêts sur comptes débiteurs	86
Opérations guichet et opérations diverses	100
Commissions sur moyens de paiement	326
Total produits	**45 853**

En K.TND	**Déc-25**
Service financier	20 533
Loyer locaux	**24 690**

8.10- Transactions effectuées avec la société générale de participation de Tunis : GPT (Entité sous contrôle)

La BT a conclu avec la générale de participation de Tunis une convention du service financier en vertu de laquelle la banque assure la gestion du service financier de cette société moyennant une rémunération brute annuelle.

Une autre convention de loyer s'est conclue entre la BT et la GPT à travers laquelle la banque héberge le siège social de cette société contre une rémunération annuelle brute à titre de cette location.

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	82 133
Droit de garde de Titres	28 931
Loyer locaux	12 345
Commissions sur comptes	114
Commissions sur moyens de paiement	235
Intérêts sur comptes débiteurs	95
Total produits	**123 853**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	1 067
Total passifs	**1 067**

8.11- Transactions effectuées avec la société générale immobilière de Tunis : GIT SA (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention de service financier avec la GIT SA, en vertu de laquelle la banque assure la gestion financière de cette société moyennant une rémunération annuelle brut.

La BT loue un local à la société GIT SA pour le besoin de fonctionnement de son activité, et elle perçoit en contrepartie de cette location, une rémunération annuelle brute.

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	18 869
Loyer locaux	22 628
Commission sur compte	200
Commissions sur moyens de paiement	62
Intérêts sur comptes débiteurs	1
Total produits	**41 759**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	108 567
Total passifs	**108 567**

8.12- Transactions effectuées avec la BT-SICAR (Entité sous contrôle)

Une convention de gestion de fonds à capital risque s'est signée entre la BT et la BT-SICAR, en vertu de laquelle, cette dernière assure pour le compte de la banque la gestion des fonds déposés auprès d'elles, moyennant la perception des commissions de gestion, de performance et de rendement.

D'un autre côté, la BT assure pour le compte de la BT-SICAR la gestion de son service financier, et elle perçoit en contrepartie une rémunération annuelle brute.

Une autre convention de location signée entre la BT et la BT-SICAR permet à cette société de bénéficier d'un local nécessaire pour le besoin de son activité, moyennant une rémunération brute versée au profit de la banque.

La BT affecte son personnel salarié au profit de la BT-SICAR et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	13 113
Loyer locaux	18 856
Personnel en détachement	321 834
Dividendes	3 998 720
Commissions sur comptes	349
Intérêts sur comptes débiteurs	1 437
Commissions sur moyens de paiement	84
Opérations guichet et opérations diverses	10
Total produits	**4 354 403**
Assurance, Droits et taxes	1
Commission de gestion	4 028 334
Commission de performance	1 775 473
Commission de rendement	1 213 776
Total charges	**7 017 585**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	495 403
Total passifs	**495 403**

8.13- Transactions effectuées avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel : BFCM (entité exerçant une influence notable sur la BT)

La BT et la BFCM ont conclu le 17 juillet 2006 une convention de sous dépôt, en vertu de laquelle la banque agit en tant que dépositaire de titres et espèces pour le compte de certains clients de la BFCM ou pour son propre compte, ce qui permet à la banque de percevoir une rémunération calculée selon un barème convenu entre les deux parties.

En K.TND	**12 mois 2025**
Droit de garde sur titres	74 270
Produits sur opérations interbancaires	702
Opérations avec l'étranger	30 556
Commissions sur moyens de paiement	200
Commissions sur comptes	72
Total produits	**105 800**
Charges sur opérations interbancaires	209 364
Total charges	**209 364**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	1 965 239
Total passifs	**1 965 239**

8.14- Transactions effectuées avec la société Transport de Fonds de Tunisie : TFT (Entité sous contrôle)

Aucune convention n'est en cours entre la BT et la société TFT. Cette société demeure une partie liée, vu le contrôle qu'exerce la banque sur elle.

En K.TND	**12 mois 2025**
Droit de garde de Titres	1
Commissions sur moyens de paiement	29
Total produits	**30**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	6 560
Total passifs	**6 560**

8.15- Transactions effectuées avec la Société de Participation et de Promotion des Investissement SICAR : SPPI-SICAR (Entité sous contrôle)

La BT assure pour le compte de SPPI-SICAR la gestion de son service financier, et elle perçoit en contrepartie une rémunération brute annuelle. Cette transaction est précédée par la signature d'une convention entre les deux parties.

D'autre part, la BT loue un local à SPPI-SICAR suite à la signature d'une convention entre eux, et elle perçoit en contrepartie une rémunération annuelle brute à titre de cette location.

En K.TND	**12 mois 2025**
Service financier	3 278
Droit de garde de Titres	6
Dividendes	87 626
Loyer locaux	2 315
Commissions sur compte	100
Commissions sur moyens de paiement	22
Total produits	**93 347**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	18 159
Total passifs	**18 159**

8.16- Transactions effectuées avec la société Pôle de compétitivité de Bizerte : SPCB (Entité sous contrôle)

Aucune convention n'est en cours entre la BT et la société Pôle de compétitivité de Bizerte. Cette société demeure une partie liée, vu le contrôle qu'exerce la banque sur elle..

En K.TND	**12 mois 2025**
Commissions sur comptes	101
Intérêts sur comptes débiteurs	4
Commissions sur moyens de paiement	1 258
Opérations guichet et opérations diverses	110
Jetons de présence	5 000
Total produits	**6 474**
Intérêts sur dépôts	12 102
Total charges	**12 102**

En K.TND	**Déc-25**
Dépôts à vue	290 991
Total passifs	**290 991**

Note 9. Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2025 se détaille comme suit :

Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du Conseil d'Administration	
En K.TND	Charges de l'exercice	Dont passifs au 30/12/2025	Charges de l'exercice	Dont passifs au 30/12/2025	Charges de l'exercice	Dont passifs au 30/12/2025
Avantages à court terme	**1 305**	**420**	**1 009**	**101**	**-**	**-**
Emoluments et salaires	850	150	640	80	-	-
Charges sociales & fiscales	225	40	169	21	-	-
Prime d'intéressement	-	-	200	-	-	-
Assurance vie	230	230	-	-	-	-
Avantages en nature	**6**	**-**	**11**	**-**	**-**	**-**
Avantages postérieurs à l'emploi	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres avantages à long terme	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Jetons de présence	**-**	**-**	**-**	**-**	**475**	**-**
Total	**1 311**	**420**	**1 020**	**101**	**475**	**-**

Note 10. Informations liées à la durabilité

Conformément aux dispositions du paragraphe 18 du Cadre conceptuel de la comptabilité, approuvé par le décret n°2459 du 30 décembre 1996, des informations non financières peuvent être intégrées aux états financiers lorsqu'elles permettent de compléter la compréhension de la situation de l'entreprise.

Dans ce cadre, la présente note a pour objectif de présenter les informations relatives aux risques et opportunités liés à la durabilité, susceptibles d'avoir un impact actuel ou potentiel sur l'activité de la Banque, sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

Ces informations sont structurées conformément aux quatre piliers détaillés comme suit

1. La gouvernance des risques et opportunités liés à la durabilité ;
2. La stratégie de la banque au regard de ces risques et opportunités ;
3. Les processus de gestion des risques associés ;
4. Les indicateurs et objectifs.

La gouvernance des risques et opportunités liés à la durabilité

En l'absence d'un comité spécifiquement dédié aux questions de durabilité, la gouvernance des risques et opportunités ESG au sein de la Banque de Tunisie est assurée par les instances de gouvernance existantes. Le Conseil d'Administration et les comités qui en relèvent assurent la supervision de ces enjeux, tandis que la Direction Générale veille à leur mise en œuvre opérationnelle au niveau des différentes directions et unités de la Banque.

1. Rôles et responsabilités des organes de gouvernances

Les organes de gouvernance impliqués dans la supervision des risques et opportunités liés à la durabilité au sein de la banque de Tunisie sont les suivants :

Le Comité Risques : Dans le cadre de ses missions, il examine notamment les expositions sectorielles et les concentrations susceptibles d'être affectées par des risques environnementaux ou sociaux, lorsque ceux ci sont susceptibles d'influer sur la qualité des actifs, la capacité de remboursement ou le profil global de risque.

Bien que les enjeux de durabilité ne fassent pas encore l'objet d'un point formalisé et récurrent à son ordre du jour, le Comité analyse les risques climatiques de transition, les risques physiques ou toute autre exposition ESG dès lors que ces enjeux sont jugés significatifs.

Le Comité d'audit : Le Comité d'audit contribue également à la gouvernance des enjeux de durabilité au sein de la Banque. Il examine notamment les dispositifs de contrôle interne liés à la mise en œuvre opérationnelle des risques de durabilité, en particulier ceux associés à la sécurité des données et à la protection des systèmes d'information Dans le cadre de ses travaux, le Comité d'audit aborde également les enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers de la Banque et veille à ce que les informations présentées reflètent de manière fiable les risques et opportunités identifiés, dès lors que ces enjeux sont jugés significatifs.

2. Rôle de la direction

La Direction Générale assure la gestion opérationnelle des risques et opportunités liés à la durabilité et veille à leur intégration dans les stratégies, les processus de contrôle interne et les dispositifs de gestion des risques de la Banque.

3. Renforcement de la gouvernance des risques et opportunités liées à la durabilité

La Banque prévoit, à partir de 2026, d'intégrer de manière structurée et régulière l'examen des risques et opportunités liés à la durabilité dans les missions du Conseil d'Administration et des comités qui y sont rattachés. Cette démarche inclura l'analyse des risques et opportunités liés à la durabilité ayant un impact significatif sur les perspectives de la Banque, notamment les risques climatiques de transition et les risques physiques, afin d'en faire un élément stable et permanent des mécanismes de supervision, d'orientation stratégique et de contrôle.

4. Compétence et renforcement des capacités des organes de gouvernance

La Banque de Tunisie accorde une importance particulière au développement des compétences de ses organes de gouvernance en matière de durabilité. À partir de 2026, les membres du Conseil d'Administration, des comités spécialisés et de la Direction Générale bénéficieront d'un programme annuel de formation continue de 40 heures, couvrant les principaux enjeux ESG. Ce programme inclura notamment les risques climatiques physiques et de transition, la gestion des impacts environnementaux et sociaux, les exigences de reporting durable, ainsi que les réglementations émergentes telles que le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) et les nouveaux cadres normatifs internationaux.

La stratégie de la banque au regard des risques et opportunités liés à la durabilité

La stratégie de la Banque de Tunisie au regard des risques et opportunités liés à la durabilité s'appuie sur une approche globale visant à renforcer sa résilience tout en valorisant les perspectives offertes par la transition durable. Cette approche se traduit par l'intégration progressive des risques ESG dans les processus d'octroi, par un engagement affirmé en faveur de la transition écologique, par la consolidation d'une gouvernance éthique et transparente, ainsi que par une contribution active au développement économique et à l'inclusion financière.

1. Stratégie d'intégration des risques ESG dans la politique d'octroi

Bien qu'à la date du 31 décembre 2025 la politique d'octroi ne comporte pas encore de critères spécifiques dédiés aux risques climatiques et aux facteurs ESG, les équipes d'analyse ont commencé à intégrer progressivement ces considérations dans leurs évaluations. Cette évolution est motivée par l'importance croissante de ces risques et par leurs impacts potentiels sur des secteurs les plus impactés.

A partir de 2026, la Banque prévoit de formaliser et structurer l'intégration des risques ESG dans sa politique d'octroi, afin d'en faire un cadre homogène, systématique et aligné sur les meilleures pratiques internationales. Cette évolution visera à assurer une prise en compte cohérente et durable de ces facteurs dans l'ensemble du processus de décision en matière de financement.

2. Une banque engagée pour la transition écologique

La Banque de Tunisie inscrit la transition écologique au cœur de sa stratégie. Elle développe des solutions de financement durable permettant d'accompagner entreprises et particuliers dans leurs projets liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux initiatives écoresponsables.

En parallèle, la Banque agit sur son propre impact environnemental en renforçant la digitalisation de ses services, en optimisant la performance énergétique de ses agences et en sensibilisant ses collaborateurs ainsi que sa clientèle à l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Dans cette dynamique, la Banque s'engage également à mesurer annuellement, à partir de l'exercice 2026, ses émissions de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol, couvrant les Scopes 1, 2 et 3, y compris les émissions financées conformément aux méthodologies recommandées par la PCAF. Ces travaux s'inscrivent dans la préparation d'un plan de réduction des émissions visant une trajectoire de décarbonation alignée sur les meilleures pratiques internationales et orientée vers l'objectif de neutralité carbone.

3. Une gouvernance éthique et transparente

La gouvernance de la Banque de Tunisie s'appuie sur des principes d'intégrité, de transparence et de conformité aux normes internationales. La Banque renforce en permanence ses dispositifs de contrôle afin de prévenir la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ainsi que les conflits d'intérêts. Elle adopte une approche de rigueur en matière de conformité en s'engageant dans l'obtention de certifications reconnues au niveau international et en appliquant strictement les exigences réglementaires en vigueur.

4. Un moteur de l'économie nationale et de l'inclusion financière

La Banque de Tunisie contribue activement au développement économique à travers son soutien aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entrepreneurs, en facilitant leur accès au financement et en proposant des solutions adaptées à leurs besoins. Elle accorde également une attention particulière à l'inclusion financière en développant des offres destinées aux populations sous bancarisées, en accélérant la digitalisation de ses services et en mettant à disposition des outils innovants permettant un accès plus simple et plus large aux services financiers.

La banque de Tunisie contribue également au progrès social en finançant des projets à impact positif notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la santé.

Les processus de gestion des risques et des opportunités

1. Identification des risques et opportunités liées à la durabilité

Ce pilier s'appuie sur une méthodologie analytique fondée sur le principe de matérialité financière, prenant en compte les horizons temporels court, moyen et long terme. Cette approche permet d'identifier les risques et opportunités liés à la durabilité susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, la performance ou la continuité d'activité de la Banque.

Pour ce faire, la Banque s'est appuyée sur les référentiels internationaux propres au secteur financier, notamment les normes sectorielles du cadre SASB, qui permet une couverture complète des domaines de risques et d'opportunités liés aux différentes activités financières.

À partir de ce référentiel, un premier inventaire des thématiques pertinentes a été élaboré, avant d'être soumis à un processus méthodique composé des étapes suivantes :

- L'analyse du modèle d'affaires de la Banque pour déterminer les normes sectorielles SASB pertinentes et sélectionner celles correspondant spécifiquement à ses activités.
- La constitution d'une liste préliminaire des risques et opportunités ;
- La classification des risques et opportunités selon une matrice « probabilité × impact » ;
- L'ajustement de cette classification en fonction de l'horizon temporel pertinent (court, moyen ou long terme);
- L'application des critères de matérialité financière en se basant sur les agrégats financiers considérés comme les plus susceptibles d'influencer les décisions des utilisateurs privilégiés de l'information financière ;
- La sélection des sujets présentant un niveau d'impact financier nécessitant divulgation dans la présente note.

2. Les risques et les opportunités identifiés

Thèmes	Description	Risques / Opportunités	Approche de gestion des risques	Horizon
Avantages à court ter Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit	Risque d'une intégration insuffisante des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse de crédit, ce qui peut conduire à une appréciation incomplète de la solidité des contreparties.	Risque	▪ À ce stade, la Banque n'intègre pas encore de manière systématique les facteurs ESG dans l'analyse de crédit. ▪ Toutefois, ces éléments sont examinés lorsqu'un dossier présente une sensibilité particulière à des enjeux ESG susceptible d'influencer la capacité de remboursement ou la qualité des engagements. ▪ A partir de l'année 2026, la Banque prévoit de structurer progressivement cette démarche, en développant une approche sectorielle et des critères formalisés permettant une intégration méthodique et régulière des risques et opportunités liés à la durabilité dans le processus d'octroi.	MT-LT
Risque climatique de transition	Risque climatique de transition lié au durcissement progressif des exigences environnementales et des coûts carbone, susceptibles de fragiliser la solvabilité de certains secteurs financés, notamment ceux exposés aux mécanismes européens comme le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.	Risque	▪ À ce stade, la Banque ne dispose pas encore d'une procédure formalisée de suivi spécifique du risque climatique de transition. ▪ L'évaluation de ce risque n'est menée que lorsqu'apparaissent des signaux ou des sensibilités clairement identifiés au niveau des contreparties les plus exposées. ▪ À partir de 2026, la Banque prévoit de mettre en place un dispositif structuré permettant d'intégrer progressivement ce risque dans l'analyse des contreparties, en développant des outils dédiés et une méthodologie assurant un suivi régulier et systématique de l'exposition de son portefeuille.	MT-LT
Risque climatique physique	Risque d'exposition aux risques physiques climatiques affectant le portefeuille de prêts hypothécaires.	Risque	▪ À ce stade, la Banque ne dispose pas d'une procédure formalisée de suivi spécifique du risque climatique physique pour le portefeuille de prêts hypothécaires. L'évaluation de ce risque intervient ponctuellement, lorsque des signaux de vulnérabilité climatique sont identifiés au niveau d'un actif ou d'une zone géographique. ▪ À partir de l'année 2026, la Banque engagera les travaux nécessaires à la conception d'un cadre méthodologique destiné à permettre, à terme, l'intégration systématique des risques physiques liés aux phénomènes climatiques extrêmes dans l'analyse de son portefeuille. ▪ Cette phase préparatoire portera sur le développement des outils de cartographie et l'intégration de critères d'exposition géographique et sectorielle, en vue d'une mise en œuvre formalisée et opérationnelle à partir de 2028	MT-LT
Développement des crédits verts	Opportunité de développement d'une offre de crédit vert permettant d'attirer de nouveaux clients, de diversifier les revenus et de renforcer le positionnement durable de la banque en finançant des projets à forte valeur environnementale.	Opportunité	▪ La Banque de Tunisie a structuré une offre complète de produits financiers verts, conçus pour accompagner les entreprises et les particuliers dans la réalisation de projets à forte valeur environnemental. ▪ Cette gamme inclut notamment : **I. Le Prêt Impact+**, destiné aux projets environnementaux multi usages ; **II. Le Prêt Eco Mouv**, dédié à la mobilité propre ; **III.** le Prêt Certif' RSE & Bilan carbone, orienté vers les entreprises engagées dans des démarches de conformité ESG, et ; **IV. Le Compte « Placement vert »**, permettant d'attirer une épargne responsable. ▪ En parallèle, la Banque affirme sa volonté de jouer un rôle moteur dans le financement de la transition énergétique en Tunisie, en soutenant le développement des projets d'énergies renouvelables soumis au régime des autorisations (projets entre 1 et 10 MWc) ainsi que les projets d'autoproduction solaire.	CT-MT-LT

Thèmes	Description	Risques / Opportunités	Approche de gestion des risques	Horizon
Empreinte carbone du portefeuille de financement (PCAF)	Risque lié à l'exposition du portefeuille de crédits et d'investissements aux émissions de gaz à effet de serre	Risque	▪ La Banque de Tunisie dispose depuis 2023 d'une feuille de route dédiée à la mise en place d'un dispositif de suivi des émissions financées, élaborée conformément aux méthodologies de la PCAF. ▪ La Banque prévoit de concrétiser cette feuille de route à partir de 2026, en réalisant un premier exercice de mesure sur la classe d'actifs la plus significative.	CT-MT
Éthique des affaires	Risque de pertes financières résultant de procédures judiciaires, sanctions réglementaires ou transactions liées à des manquements éthiques (fraude interne/externe, corruption, conflits d'intérêts, manquements AML/CFT), pouvant affecter la réputation et la solidité financière de la banque.	Risque	▪ La Banque de Tunisie atténue ce risque en s'appuyant sur un cadre éthique et de conformité robuste, articulé autour de codes de déontologie dédiés aux collaborateurs, aux administrateurs et aux clients, définissant des obligations strictes en matière d'intégrité, de prévention des conflits d'intérêts et de lutte contre la fraude et la corruption. ▪ Ce socle éthique est renforcé par des actions continues de sensibilisation et de formation, ainsi que par des dispositifs de contrôle interne destinés à prévenir et détecter les comportements non conformes, y compris les manquements en matière de LBC/FT. ▪ En cohérence avec cette démarche, la Banque a obtenu la certification internationale AML 30000 à l'issue d'un vaste programme de mise à niveau engagé depuis 2023. Cette norme, reconnue à l'échelle internationale, atteste de la maturité du dispositif de conformité de la Banque, couvrant la gouvernance, les processus internes, les outils de surveillance, la formation ainsi que le pilotage des risques.	CT-MT-LT
Sécurité des données	Risque de violation de données clients ou d'accès non autorisé aux systèmes d'information pouvant entraîner des sanctions réglementaires, des pertes financières directes (coûts de remédiation, litiges) et une atteinte significative à la réputation de la banque.	Risque	▪ La Banque de Tunisie atténue ce risque à travers un dispositif solide de protection des données personnelles, fondé sur un cadre juridique strict (loi n°63 2004, décret n°2007 3004, conventions 108 & 108+ de l'EU) et une politique interne exhaustive. ▪ L'accès aux données sensibles est strictement encadré grâce à un système d'habilitation par entité, limitant l'accès aux seules personnes autorisées. ▪ La Banque met en œuvre des mesures physiques, techniques et organisationnelles pour empêcher l'altération, la perte ou l'accès non autorisé aux données, et encadre rigoureusement la transmission aux tiers via des clauses contractuelles imposant confidentialité et conformité légale.	CT-MT-LT
Inclusion financière	Opportunité de croissance grâce au développement de prêts destinés aux petites entreprises et aux programmes de développement communautaire, tout en soutenant les activités à fort impact social, ce qui contribue à diversifier le portefeuille et à élargir la base de clientèle.	Opportunité	▪ La Banque de Tunisie renforce son positionnement sur le financement des petites et moyennes entreprises, en développant des solutions adaptées aux besoins de ce segment essentiel pour le tissu économique national. ▪ Parallèlement, la Banque intensifie son engagement dans des secteurs à forte utilité sociale, tels que l'éducation et la santé. ▪ La Banque de Tunisie appuie également les institutions de microfinance afin de renforcer l'accès aux services financiers pour les populations les plus vulnérables. ▪ Enfin, la Banque mise sur le développement de solutions digitales, notamment les services de paiements électroniques et la banque en ligne, afin de faciliter l'accès aux services bancaires, élargir sa base de clientèle et soutenir l'inclusion financière.	MT-LT

3. Les indicateurs et objectifs pertinents (en KDT)

Thème	Indicateur	Quantitatif / Qualitatif	Situation au 31/12/2025
Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit	Description de l'approche d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse de crédit	Qualitatif	▪ L'approche d'intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit a été détaillée dans le Pilier 3, section « Risques et opportunités identifiés », au titre du point consacré à l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit. La présente partie s'y réfère sans en reproduire le détail.
Risque climatique de transition	Nombre de clients exposés au MACF, ayant réalisé des opérations d'exportation via la Banque de Tunisie	Quantitatif	▪ Le système d'information n'est pas actuellement paramétré pour identifier ce type de clients. ▪ Des travaux de classification et de marquage sont en cours afin de permettre, à partir de 2026, une identification fiable des clients concernés ainsi que des encours associés.
	Encours total associé à ces clients	Quantitatif	
Risque climatique physique	Nombre des prêts hypothécaires situés dans des zones inondables à horizon 100 ans	Quantitatif	▪ La Banque indique que ces indicateurs relatifs aux risques climatiques ne sont pas disponibles pour l'exercice 2025. ▪ Au 31/12/2025 La Banque ne dispose pas encore d'un dispositif opérationnel permettant de cartographier et de mesurer de manière fiable l'exposition géographique de ses actifs et engagements aux risques climatiques physiques. ▪ La Banque prévoit d'engager, à partir de 2026, les travaux nécessaires à l'élaboration d'un cadre méthodologique de suivi de ces expositions. Cette phase préparatoire permettra de disposer progressivement des outils, données et analyses requis, en vue d'une capacité de reporting complète et structurée à compter de 2028, lorsque le dispositif sera pleinement opérationnel.
	Valeur des prêts hypothécaires situés dans des zones inondables à horizon 100 ans	Quantitatif	
	Valeur des biens immobiliers (actifs immobilisés) situés dans des zones exposées à des aléas climatiques ou à des catastrophes naturelles, ventilée par région géographique.	Quantitatif	
Développement des crédits verts	Nombre des crédits débloqués au titre des crédits verts	Quantitatif	▪ Les données relatives aux crédits verts ne sont pas disponibles à la date de clôture. ▪ En effet, le paramétrage actuel du système d'information ne permet pas d'identifier et de suivre de manière fiable et systématique les crédits verts, notamment en raison de l'absence de mécanismes de classification et de marquage adaptés. Dans ce contexte, la Banque prévoit, à partir de 2026, de renforcer le paramétrage de son système d'information afin d'intégrer une identification structurée des crédits verts.
	Nombre des crédits débloqués au titre des crédits verts	Quantitatif	
Empreinte carbone du portefeuille de financement (PCAF)	Emissions carbone du portefeuille de financement	Quantitatif	▪ La Banque indique que l'indicateur relatif aux émissions carbone du portefeuille de financement n'est pas disponible pour cette période. En effet, la Banque ne dispose pas encore en 2025 d'un dispositif opérationnel permettant de mesurer les émissions financées selon les méthodologies internationales (PCAF). ▪ La Banque prévoit de débuter cette démarche à partir de 2026, en réalisant un premier exercice de calcul sur la classe d'actifs la plus significative.
Éthique des affaires	Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres violations des lois ou réglementations applicables au secteur financier	Quantitatif	▪ 691 KDT

Thème	Indicateur	Quantitatif / Qualitatif	Situation au 31/12/2025
Sécurité des données	Nombre de violations de données	Quantitatif	▪ Aucun incident de violation de données n'a été enregistré au cours de l'année 2025.
	Pourcentage constituant des violations de données à caractère personnel	Quantitatif	▪ 0% (Aucun incident impliquant des données personnelles n'a été enregistré en 2025.)
	Nombre de titulaires de comptes affectés	Quantitatif	▪ Aucun client n'a été affecté par un incident de violation de données au cours de l'année 2025.
Inclusion financière	Nombre des clients TPE et PME	Quantitatif	▪ 3 131 Clients
	Montant des encours des crédits destinés aux TPE et PME	Quantitatif	▪ 2 028 542 KDT
	Nombre clients dans les secteurs d'éducation et santé	Quantitatif	▪ 326 Clients
	Montant des encours des crédits destinées aux secteurs d'éducation et santé	Quantitatif	▪ 123 798 KDT
	Nombre de clients de la Banque appartenant au secteur de la microfinance	Quantitatif	▪ 2 Clients
	Montant des encours des crédits accordées aux institutions de microfinance	Quantitatif	▪ 53 329 KDT

Note 11. Eventualités et évènements postérieurs à la clôture

Une affaire a été intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre de plusieurs banques de la place, portant sur le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. Jusqu'à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration, tenu le 23 mars 2026, aucun jugement n'a été notifié à la banque. De ce fait, le risque encouru ne peut être évalué de manière fiable à ce stade.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date.

Rapport Géneral et Rapport Spécial des Co-Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025

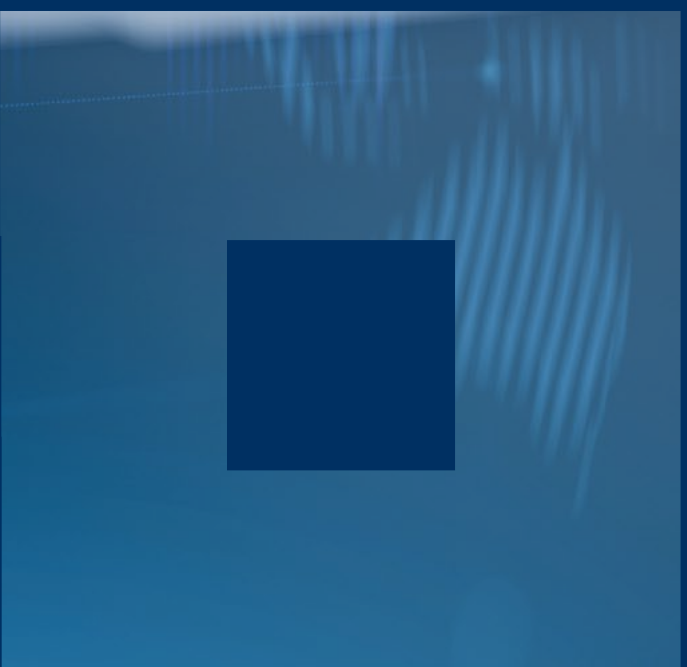

RAPPORT GENERAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

I- RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 1 507 191 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 190 265 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle :

- Description du point clé de l'audit

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 6 585 368 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 525 534 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états

financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 1.1 et 2.3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées :

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ;
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

Description du point clé de l'audit

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 434 849 KDT au 31 décembre 2025. La provision constatée sur ces titres s'élève à 72 911 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°1.2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

Réponses d'audit apportées :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;

- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ;
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- Description du point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 781 226 KDT et représentent 84% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers n° 1.6.1 « La constatation des intérêts », 1.6.2 « La constatation des commissions » et 1.8 « Le processus de réservation des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- Réponses d'audit apportées :

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 3.4 qui précise que la banque a fait l'objet d'un contrôle social portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022.

  La Banque a formulé une opposition sur la notification reçue.

  L'affaire demeurant pendante devant le tribunal, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

  En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.
- La note n° 11 qui décrit qu'une affaire a été intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre de la banque, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19.

  A la date du présent rapport, aucun jugement n'a été notifié à la banque. De ce fait, le risque encouru ne peut être évalué de manière fiable à ce stade.

  Aucune provision n'a été constatée à ce titre.

  Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons qu'elles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci- dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, Le 08 avril 2026

Les co-Commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

ORGA AUDIT
Monoom BEN AHMED

RAPPORT SPECIAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations, en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes, conclues courant l'exercice 2025 :

1) BT SICAR

- Les conventions de gestion de fonds à capital-risque ont été modifiées par un avenant en 2025, portant sur les modalités de calcul de la commission de gestion. Cette commission est fixée à 1 % HT par an, appliquée successivement :
  - Sur le montant nominal des fonds durant leur période de blocage fiscal ;
  - Puis sur l'encours net desdits fonds, après prise en compte des éventuelles rétrocessions, dès lors que ces fonds deviennent fiscalement libres.
- Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2025, la Banque de Tunisie et la BT SICAR ont signé le 24 mars 2026, quinze conventions relatives à un mandat de gestion de fonds d'un montant global de 73 000 KDT.

Les fonds gérés serviront à financer, pour le compte de la Banque de Tunisie, les projets conformément aux dispositions de la loi n°2017-08 du 14 février 2017 portant refonte du dispositif des avantages fiscaux et au décret-loi n° 99 du 21 octobre 2011

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1) Société de Bourse de Tunisie « SBT »

- Une convention de location de locaux et d'équipements a été signée le 15 février 1999 entre la Banque de Tunisie et la « SBT » en vertu de laquelle la banque met à la disposition de la « SBT » la totalité de l'aile nord du 1er étage de la tour B de son siège sis à Tunis, 2 rue de la Turquie. Ladite convention a été abrogée par un avenant datant du 28 octobre 2013 et prenant effet à partir du 1er janvier 2013. Cette dernière stipule que

dorénavant la location des locaux ne sera plus gratuite mais rémunérée par un loyer fixé à 10 KDT HT, payable annuellement et sujet à une augmentation annuelle de 5%.

Le loyer de l'exercice 2025 s'est élevé à 18 KDT HT et les frais de location des équipements se sont élevés à 29 KDT HT.

- Une convention commerciale et de services a été conclue entre la Banque de Tunisie et la « SBT » le 25 juin 1997, en vertu de laquelle elle a confié à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque.

  Ainsi, la Banque de Tunisie réalise une action commerciale au profit de la « SBT » et ce, moyennant une rémunération correspondant à 50% des commissions de courtage.

  Le montant encaissé à ce titre en 2025 est de 293 KDT HT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la « SBT », certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportées.

  Le montant facturé, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 750 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu le 15 janvier 2019, avec la « SBT » une convention de dépositaire exclusif des actifs du Fond Commun de Placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,2% TTC de l'actif net du Fond Commun de Placement.

  Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

  Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 60 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 28 novembre 2022, avec la « SBT », une convention en vertu de laquelle elle est chargée, à travers sa structure de contrôle de conformité, d'assurer le contrôle de la conformité de la « SBT » par rapport aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, telles que la mise en place de mesures pratiques de contrôle et de suivi permettant la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la prévention, la répression et l'interruption de la prolifération des armes de destruction massive et de son financement. De plus, la Banque de Tunisie doit conseiller et assister le personnel de la « SBT » dans la gestion des éventuels conflits d'intérêt, veiller à la bonne exécution des règles GAFI et autres, et procéder à des notifications permettant à la « SBT » de transmettre les soupçons aux instances concernées. En rémunération de ses services, la banque perçoit une commission annuelle d'un montant de 3 KDT HT, ainsi que 150 DT HT par dossier d'enregistrement en bourse soumis par la « SBT ». Le montant facturé, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 3 KDT HT.

2) SICAV Rendement

- La Banque de Tunisie a conclu, le 18 novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

Le montant facturé pour l'exercice 2025 est de 2 950 KDT HT.

3) SICAV Croissance

- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV.

  Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

  Le montant facturé en 2025 s'élève à 17 KDT HT.

4) SICAV CAPITALISATION PLUS

- La Banque de Tunisie a conclu, le 09 Octobre 2024, avec la « SICAV CAPITALISATION PLUS » une convention en vertu de laquelle la Banque est considérée comme le dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par la SICAV CAPITALISATION PLUS. En vertu des dispositions de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de la conservation des titres de la SICAV, l'encaissement à leurs échéances des dividendes, des coupons, remboursements du principal de tous les autres produits rattachés aux titres appartenant à la SICAV.

  En contrepartie de ses services de dépositaire des titres et des fonds de la SICAV capitalisation, la Banque de Tunisie percevra une commission annuelle de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV.

  Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de l'actif net de la SICAV.

  Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 792 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 09 Octobre 2024, avec la « SICAV CAPITALISATION PLUS » une convention en vertu de laquelle la Banque accepte de commercialiser et de distribuer auprès de sa clientèle les actions de la SICAV CAPITALISATION PLUS gérée par la société SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE.

  A ce titre, aucune rémunération n'est prévue.

5) La Foncière des Oliviers S.A « FOSA »

- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 novembre 2003, avec la société « FOSA », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ».

  En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%.

  Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 17 KDT HT.

- En 2025, la Banque de Tunisie a facturé à la société « FOSA », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 421 DT HT.

6) Placement de Tunisie SICAF

- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 février 2007, avec la société « Placements de Tunisie SICAF », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle- ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

  Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure, au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

  Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

  Cette convention a fait l'objet d'un troisième avenant au cours de l'exercice 2022, prenant effet à partir du 1er janvier 2022, modifiant la rémunération à percevoir par la banque.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleresse, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer majoré d'une augmentation annuelle de 8%.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 94 KDT HT.

- En 2025, la Banque de Tunisie a facturé à la société Placement de Tunisie SICAF, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 73 KDT HT.

7) ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société ASTREE, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 371 KDT HT.
- Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre la Banque de Tunisie et la société ASTREE le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la gestion des titres formant le capital social de la société ASTREE.

  La Banque assure, en outre, l'organisation des Assemblées Générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique.

  Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 03 mars 2009, et ce en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. En effet, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

  Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant en date du 23 septembre 2022, prenant effet à partir du 1er janvier 2022, modifiant la rémunération à percevoir par la banque.

  En contrepartie de ces prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 42 KDT HT majorée de 6% annuellement.

  Le montant facturé, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 50 KDT HT.
- Une convention de location a été signée en date du 1er juillet 2008 entre la Banque de Tunisie et la société « ASTREE » en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la Banque de Tunisie un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux.

  Cette convention a été abrogée par l'avenant datant du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer annuel à 10 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location.

  Le montant facturé, au titre l'exercice 2025, est de 18 KDT HT.
- En 2025, la Banque de Tunisie a facturé à la compagnie d'assurance et de réassurance ASTREE, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 148 KDT HT.
- La compagnie d'assurance et de réassurance « ASTREE » a facturé, courant l'année 2025, les primes d'assurance suivantes :
  - Une prime d'assurance multirisques s'élevant à 521 KDT ;
  - Une prime d'assurance pour indemnité de départ à la retraite d'un montant de 4 664 KDT ;
  - Une prime d'assurance groupe sur charge sociale relative à la participation patronale assurance, à la participation patronale d'assurance groupe retraite, à la charge patronale assurance groupe décès et à la charge patronale assurance groupe invalidité, d'un montant de 3 819 KDT ; et
  - Une prime d'assurance à titre d'épargne complémentaire pour les retraités d'un montant de 448 KDT.

- Une convention de location a été signée en date du 27 décembre 2012 entre la société « ASTREE » et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société « ASTREE » un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, située au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha. Cette convention a fixé le loyer annuel à 14 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location.

  Le montant facturé, au titre l'exercice 2025, est de 23 KDT HT.

- Une convention de location a été signée en date du 06 mars 2012 entre la société « ASTREE » et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société « ASTREE» un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, située au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASR II. Cette convention a fixé le loyer annuel à 28 KDT HT avec une augmentation de 5% chaque deux années.

  Le montant facturé, au titre l'exercice 2025, est de 38 KDT HT.

8) Société de promotion et de financement touristique Carthago :

- La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

  A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de ladite société.

  Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

  Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2022, prenant effet à partir du 1er janvier 2022, modifiant la rémunération à percevoir par la banque.

  En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 44 KDT HT majorée de 8% annuellement.

  Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 56 KDT HT.

9) Société Club Acquarius Nabeul SCAN

- La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

  A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de ladite société.

  Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

  Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2022, prenant effet à partir du 1er janvier 2022, modifiant la rémunération à percevoir par la banque.

  En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 36 KDT HT majorée de 8% annuellement.

  Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 45 KDT HT.

10) La Générale de Participations de Tunisie SICAF :

- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque.

  Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

  Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

  Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2022, prenant effet à partir du 1er janvier 2022, modifiant la rémunération à percevoir par la banque.

  En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 75 KDT HT majorée de 8% annuellement.

  Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 95 KDT HT.

- En 2025, la Banque de Tunisie a facturé à la Générale de Participations de Tunisie, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 29 KDT HT.

11) La Générale Immobilière de Tunisie « GIT »

- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

  En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales. En rémunération de ce service, la banque reçoit une commission annuelle forfaitaire de 10 KDT HT, payable d'avance.

  Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

  En contrepartie de l'ensemble de ces prestations incluant le loyer et le service financier, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT majorée de 5% annuellement.

  Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 42 KDT HT.

12) BT SICAR

- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 avril 2009, avec la Société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

  Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer a été arrêté à 10 KDT HT majoré de 5% annuellement.

- Le montant facturé en 2025 s'élève à 19 KDT hors taxes.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 mars 2009, avec la société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR.

  En rémunération de ce service, la banque reçoit une commission annuelle forfaitaire de 10 KDT HT, payable d'avance.

  Cette convention a fait l'objet de deux avenants au cours de l'exercice 2018 et 2022 ramenant ainsi la rémunération annuelle à hauteur de 12 KDT HT majorée de 3% annuellement et prenant effet à partir du 1er janvier 2022.

  A ce titre, le montant facturé en 2025 s'élève à 13 KDT HT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société BT SICAR, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés.

  Le montant facturé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 322 KDT HT.

- Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2024, la Banque de Tunisie et la BT SICAR ont signé le 21 mars 2025, cinq conventions relatives à un mandat de gestion de fonds d'un montant global de 50 000 KDT. Les fonds gérés serviront à financer, pour le compte de la Banque de Tunisie, les projets conformément aux dispositions de la loi n°2017-08 du 14 février 2017 portant refonte du dispositif des avantages fiscaux et au décret-loi n° 99 du 21 octobre 2011.

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie dont l'encours s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 289 792 KDT. La rémunération revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2025 s'est élevée à 7 018 KDT.

  En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque qui lui sont confiés par la Banque de Tunisie, la BT SICAR perçoit :

  Une commission de performance égale à 20% hors taxes du montant des plus-values réalisées ainsi que les dividendes enregistrés au cours de l'exercice, déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions des participations du même exercice ;

  Une commission de rendement égale à 10% hors taxes des produits des placements y compris en Sicav, réalisés par le fonds au cours de l'exercice ;

  Une commission de gestion égale à 1% hors taxes du montant des participations prises par la BT SICAR, dans le cadre d'affectation desdits fonds.

  Ces conventions ont fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2025 par lequel, il a été décidé de modifier les modalités de calcul de la commission de gestion.

  Cette commission est égale à un pour cent (1%) par an hors taxes, appliquée successivement :

- Sur le montant nominal des fonds gérés durant leur période de blocage fiscal ;
- Puis sur l'encours net desdits fonds, après prise en compte des éventuelles rétrocessions, dès lors que ces fonds deviendront fiscalement libres.

A ce titre, en 2025, la commission de gestion s'élève à 4 028 KDT HT, la commission de performance s'élève à 1 775 KDT HT et la commission de rendement s'élève à 1 214 KDT HT.

13) Banque Fédérative du Crédit Mutuel « BFCM »

- Une convention a été conclue en date du 10 mars 2023 entre la Banque de Tunisie et la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.CM » en vertu de laquelle la « B.F.C.M » émet au profit de la Banque Européenne d'Investissement « B.E.I » une garantie autonome à première demande afin de garantir l'encours du crédit, les intérêts et autres sommes découlant du contrat de financement conclu entre la Banque de Tunisie et la « B.E.I ».

  Le montant de la garantie s'élève à 19 547 K€ plus les intérêts dus, indemnités en cas de remboursement anticipé (coûts de rupture) et frais de quelque nature que ce soit au titre du montant garanti.

  Aucune rémunération n'a été prévue au profit de la « B.F.C.M » en contrepartie de cette garantie.

  A la date du 31 décembre 2025, le montant de la garantie s'élève à 5 050 KDT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 17 juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties.

  Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

  Le montant perçu au titre de l'exercice 2025 s'élève à 74 KDT HT.

14) La Société de Transport de Fonds de Tunisie « TFT »

- En 2025, la Banque de Tunisie a facturé à la « TFT », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 1 DT HT.

14)Société de Participation et de Promotion des Investissements SICAR « SPPI »

- Une convention de location d'un bureau et de services administratifs et financiers a été conclue le 24 juin 2014 entre la Banque de Tunisie et la société « SPPI ».

  Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2022, prenant effet à partir du 1er janvier 2022, modifiant la rémunération de la banque.

  En rémunération de ces services, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle de 5 KDT HT (2 KDT au titre du loyer et majorés annuellement de 5% et 3 KDT pour les services administratifs et financiers et majorés annuellement de 3%).

  A ce titre, en 2025 la Banque de Tunisie a comptabilisé en produit 2 KDT HT au titre de loyer et 3 KDT HT au titre de service financier.

- En 2025, la Banque de Tunisie a facturé à la société « SPPI », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 6 DT HT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

I- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration du 16 janvier 2023 :

A ce titre, le Directeur Général bénéficie de :

- Un salaire brut annuel fixe de 700 KDT ;
- La prise en charge par la banque des participations patronales et fiscales découlant de la rémunération brute ;
- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 30 KDT sur chaque augmentation de 1% ou fraction de 1% du PNB avec un plafond de 300 KDT ;
- Une prime d'assurance vie égale à 27% de la rémunération totale brute.

  Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2025 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

- Suivant la décision du comité de nomination et de rémunération du 18 avril 2022, les Directeurs Généraux Adjoints perçoivent :
  - Un salaire annuel fixe de 280 KDT ;
  - Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 8 KDT sur chaque augmentation de 1% ou fraction de 1% du PNB avec un plafond de 80 KDT ; et
  - La mise à disposition d'une voiture de fonction et des frais de carburant pour 350 dinars par mois.
  - Par ailleurs, une prime d'intéressement brute, estimée à 200 KDT, a été constatée au titre de l'exercice 2025.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

II- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se résument comme suit (en KDT) :

En KTD	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2025
Avantages à court terme	1 305	420	1 009	101	-	-
Emoluments et salaires	850	150	640	80	-	-
Charges sociales & fiscales	225	40	169	21	-	-
Prime d'intéressement	-	-	200	-	-	-
Assurance vie	230	230	-	-	-	-
Avantages en nature	6	-	11	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	475	-
Total	**1 311**	**420**	**1 020**	**101**	**475**	**-**

Par ailleurs et en dehors de ces conventions et opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, Le 08 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

AMC Ernst & Young
EY Tower - Avenue Fedhel Ben Achour
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tel: 31 342 111 - RNE. 0035482 W

ORGA AUDIT
Monoom BEN AHMED

Ste ORGA AUDIT
22, Rue des Jasmins
2080 Nouvelle Ariana
Tél: 71 700 512 - Antea

Rapport de gestion du Groupe Banque de Tunisie

au 31 décembre 2025

10
Rapport de gestion du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2025

ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE EXERCICE 2025

Placements de Tunisie SICAF

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 d'actions de 10 dinars chacune, réparti au 31 décembre 2025 comme suit :

Activité de la société :

La société Placements de Tunisie a été créée en décembre 1948 avec un capital initial de 18.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations.

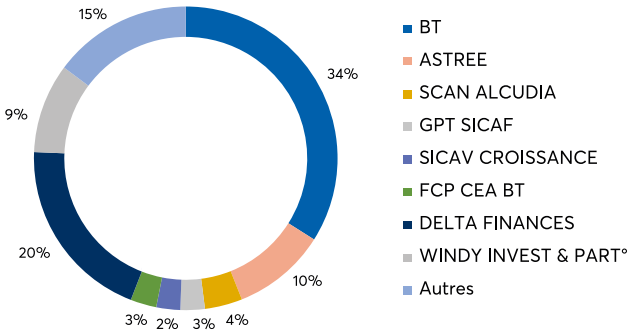

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

La société a pour objet, la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Cette participation a régulièrement procuré à la BT un dividende substantiel grâce à la bonne qualité de son portefeuille.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	10 000 000,000	10 000 000,000	10 000 000,000	10 000 000,000
Total Bilan	18 237 176,000	17 158 990,000	17 775 518,000	18 481 385,000
Produits d'Exploitation	3 571 192,000	1 762 412,000	3 385 480,000	4 024 989,000
Charges d'Exploitation	394 742,000	330 333,000	267 235,000	298 199,000
Résultat Net	3 168 627,000	1 427 160,000	3 111 258,000	3 718 561,000
Cours Boursier de l'action	42,110	48,955	48,510	41,800
Bénéfice / Action	3,169	1,427	3,111	3,719
Dividende Unitaire	2,500	2,500	3,000	3,200
PER	13,290	34,302	15,592	11,241
Dividendes Yield	5,94%	5,11%	6,18%	7,66%
Payout	78,90%	175,17%	96,42%	86,05%

Le total Bilan de Placements de Tunisie SICAF a enregistré une augmentation de 3,97%, pour se situer à 18.481.385 dinars à fin 2025 contre 17.775.518 dinars une année auparavant.

Les titres d'investissement représentent 66,38% du total bilan, qui s'élèvent à 12.268.155 dinars en 2025.

Les Produits d'Exploitation ont enregistré une augmentation de 18,89% entre 2024 et 2025, pour se situer à 4.024.989 dinars en 2025 contre 3.385.480 dinars à fin 2024.

Les Charges d'Exploitation ont enregistré une hausse de 11,59% pour passer de 267.235 dinars au 31-12-2024 à 298.199 dinars à fin 2025.

Le résultat net de la société a enregistré une augmentation de 19,52% par rapport à l'année précédente pour se situe à 3.718.561 dinars en 2025.

La Générale de Participations de Tunisie SICAF

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 20.000.000 dinars, divisé en 200.000 actions de 100 dinars chacune, réparti au 31 décembre 2025 comme suit :

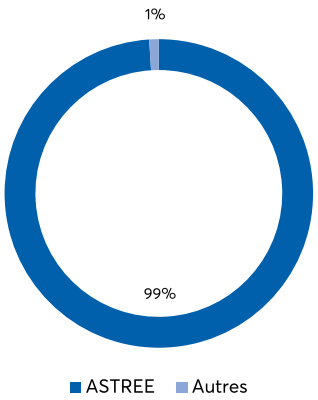

Activité de la société :

La Générale de Participations de Tunisie est une Société d'Investissement à Capital Fixe. Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée en 1995 avec un capital initial de 5.000.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations successives pour atteindre 20.000.000 dinars.

La Générale de Participations de Tunisie est contrôlée par l'ASTREE qui détient plus de 99% de son capital. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le portefeuille de la Générale de Participations de Tunisie SICAF comprend, pour l'essentiel, des valeurs sûres et à fort potentiel de croissance et recèle des plus-values latentes importantes.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	20 000 000,000	20 000 000,000	20 000 000,000	20 000 000,000
Total Bilan	24 560 895,000	24 884 083,000	25 234 152,000	26 657 141,000
Produits d'Exploitation	2 193 784,000	1 970 868,000	2 194 547,000	3 531 369,000
Charges d'Exploitation	161 708,000	179 858,000	310 156,000	298 266,000
Résultat Net	2 062 086,000	1 787 534,000	1 880 342,000	2 855 332,000
Valeur Mathématique de l'action	122,688	124,125	126,027	131,304
Bénéfice / Action	10,310	8,938	9,402	14,277
Dividende Unitaire	7,500	7,500	9,000	12,000
Payout	72,74%	83,91%	95,73%	84,05%
Dividendes Yield	6,11%	6,04%	7,14%	9,14%

L'année 2025 est clôturée avec un total bilan de 26.657.141 dinars contre 25.234.152 dinars en 2024.

Les produits d'exploitation ont enregistré une hausse remarquable de 60,92% entre 2025 et 2024 pour se situer au 31-12-2025 à 3.531.369 dinars.

Les charges d'exploitation s'élèvent à fin 2025 à 298.266 dinars contre 310.156 dinars l'année précédente, soit une baisse de 3,83%.

Aussi, la Générale de Participations de Tunisie SICAF a enregistré à fin 2025 un résultat net de 2.855.332 dinars, enregistrant une évolution de près de 52%.

Société de Bourse de Tunisie – SBT-

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 2.000.000 de dinars, divisé en 80.000 actions de 25 dinars chacune.

Au cours de l'année 2025, la société a procédé à une augmentation de capital, portant celui-ci de 1.000.000 de dinars à 2.000.000 de dinars.

Le capital est désormais détenu à hauteur de 99 % par la Banque de Tunisie

Activité de la société :

La Société de Bourse de Tunisie est une société d'intermédiation affiliée à la Banque de Tunisie. Elle a été créée en 1996 dans le cadre de la loi 94-117.

La Société de Bourse de Tunisie gère quatre OPCVM (3 OPCVM de distribution et 1 OPCVM de capitalisation) :

- SICAV Rendement : (Sicav obligataire avec un actif net de 539,738 Millions de dinars au 31-12-2025).
- SICAV Croissance : (Sicav mixte à dominante actions avec un actif net de 22,319 Millions de dinars au 31-12-2025).
- FCP CEA BANQUE DE TUNISIE : (Fond Commun de Placement mixte qui permet à ses souscripteurs d'associer à la fois l'avantage fiscal et les performances potentielles de la bourse, son actif net s'établit au 31-12-2025 à 40,763 Millions de dinars).
- SICAV Capitalisation Plus : (Sicav obligataire de type capitalisation, où les revenus sont capitalisés au niveau de la valeur liquidative, son actif net s'établit au 31-12-2025 à 143,223 Millions de dinars).

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	1 000 000,000	1 000 000,000	1 000 000,000	2 000 000,000
Total Bilan	3 635 660,000	2 973 980,000	2 594 775,000	4 181 200,000
Produits d'Exploitation	849 290,000	1 028 691,000	1 308 585,000	2 099 933,000
Charges d'Exploitation	873 544,000	989 975,000	992 401,000	1 177 525,000
Résultat Net	65 464,000	115 931,000	347 243,000	852 166,000
Valeur Mathématique de l'action	23,034	23,720	28,061	44,963
Bénéfice / Action	0,818	1,449	4,341	10,652
Dividende Unitaire	1,500	0,000	12,500	6,250
Payout	183,31%	0,00%	287,98%	58,67%
Dividendes Yield	6,51%	0,00%	44,55%	13,90%

L'année 2025 est clôturée avec un total bilan de 4.181.200 dinars contre 2.594.775 dinars en 2024.

En 2025, les produits d'exploitation ont enregistré une importante hausse de plus de 60% par rapport à ceux réalisés en 2024, pour se situer à 2.099.933 dinars, contre 1.308.585 dinars une année auparavant.

Les charges d'exploitation ont également connu une augmentation de 18,7% pour se situer au 31-12-2025 à 1.177.525 dinars contre 992.401 dinars à fin 2024.

Le résultat net de la société a enregistré une importante hausse pour s'établir à fin 2025 à 852.166 dinars, contre 347.243 dinars une année auparavant.

Générale Immobilière de Tunisie – GIT SA

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 8.000.000 dinars, divisé en 80.000 actions de 100 dinars chacune.

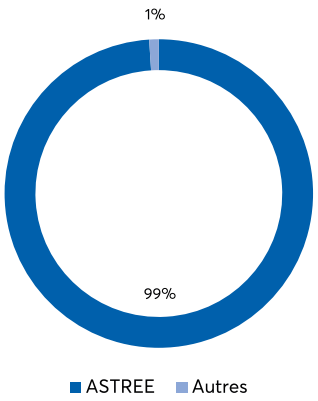

En 2017, et dans le cadre de son programme d'ajustement des taux de participation à moins de 20% exigé par les dispositions de la loi bancaire N° 48-2016 du 11 juillet 2016 et notamment les articles 75 et 195, la Banque de Tunisie a procédé à la cession de sa participation au profit de l'ASTREE. Cette dernière a également acquis la participation de toutes les filiales, à fin 2017.

Aussi, avant de trancher sur l'avenir de la société GIT SA (conserver l'agrément de promotion immobilière ou entamer sa liquidation), et pour éviter toutes réserves du commissaire aux comptes qui pourrait être mentionnée dans son rapport du 31-12-2021, il a été nécessaire de restructurer le capital social de GIT SA pour se conformer à la réglementation en vigueur (minimum 7 actionnaires d'une société anonyme). D'où la cession par ASTREE de 6 actions GIT SA au profit des filiales du Groupe BT ainsi qu'au PDG de la société GIT SA pour se conformer au C.S.C.

Activité de la société :

Elle a été créée en 2000, dans le but de mettre en valeur un terrain sis à rue Jamel Abdennasser.

Elle a réalisé la construction d'un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée, d'une Mezzanine et de cinq (05) étages ; et d'un Parking souterrain à deux niveaux (82 places).

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	8 000 000,000	8 000 000,000	8 000 000,000	8 000 000,000
Total Bilan	8 649 407,000	8 853 313,000	9 317 344,000	9 226 004,000
Produits d'Exploitation	340 507,000	405 451,000	424 784,000	525 153,000
Charges d'Exploitation	307 878,000	198 428,000	65 555,000	57 341,000
Résultat Net	157 352,000	348 445,000	791 875,000	642 625,000
Valeur Mathématique de l'action	106,701	109,181	114,955	113,613
Bénéfice / Action	1,967	4,356	9,898	8,033
Dividende Unitaire	1,875	4,125	9,375	
Payout	95,33%	94,71%	94,71%	0,00%
Dividendes Yield	1,76%	3,78%	8,16%	0,00%

L'année 2025 est clôturée avec un total bilan de 9.226.004 dinars contre 9.317.344 dinars en 2024.

La société a enregistré une évolution de 23,63% au niveau des produits d'exploitation qui sont de l'ordre de 525.153 dinars à fin 2025 contre 424.784 dinars une année auparavant.

Les charges d'exploitation ont enregistré une baisse de 12,53% pour se situer au 31-12-2025 à 57.341 dinars contre 65.555 dinars une année auparavant.

Le résultat net réalisé par la société courant l'exercice 2025, s'élève à 642.625 dinars.

BT SICAR-

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 5.000.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 100 dinars chacune, réparti au 31 décembre 2025 comme suit :

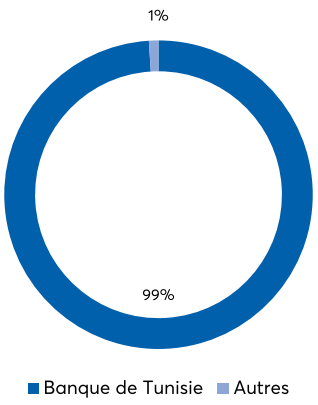

Activité de la société :

La BT SICAR est une société d'investissement à capital risque qui a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

C'est une société anonyme régie par la loi n°88-92 du 02/08/1988 et les textes subséquents relatifs aux sociétés d'investissement notamment la loi n° 99 du 21 octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et la loi n°2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finance pour l'année 2009.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	5 000 000,000	5 000 000,000	5 000 000,000	5 000 000,000
Total Bilan	344 269 684,000	361 663 458,000	349 286 698,000	316 066 503,000
Valeur Mathématique de l'action	194,245	197,544	197,930	165,372
Produits d'Exploitation	7 115 419,000	6 610 284,000	6 171 800,000	6 986 985,000
Charges d'Exploitation	365 066,000	469 703,000	380 050,000	546 405,000
Résultat Net	4 170 644,000	4 164 950,000	4 019 301,000	2 372 083,000
Bénéfice / Action	83,413	83,299	80,386	47,442
Dividende Unitaire	80,000	80,000	80,000	46,000
Payout	95,91%	96,04%	99,52%	96,96%

L'année 2025 est clôturée avec un total bilan de 316.066.503 dinars contre 349.286.698 dinars en 2024.

Les produits d'exploitation composés de commissions sur Fonds Gérés s'élèvent au 31-12-2025 à 6.986.985 dinars, contre 6.171.800 dinars une année auparavant, enregistrant une hausse de 13%.

Les charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 43% entre 2025 et 2024, pour se situer à 546.405 dinars à fin 2025, contre 380.050 dinars l'année précédente.

Le résultat net réalisé par la société courant l'exercice 2025, s'élève à 2.372.083 dinars.

Société de Participation et de Promotion des Investissements - SPPI SICAR

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 760.450 dinars, divisé en 760.450 actions de 1 dinar chacune, réparti au 31 décembre 2025 comme suit :

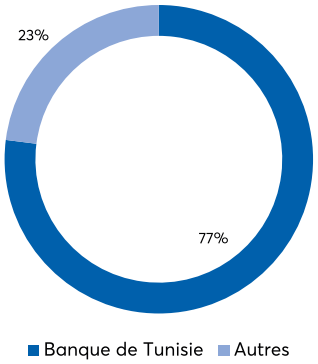

Activité de la société :

La Société Participation & Promotion Investissements « SPPI SICAR » est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires en vue de sa rétrocession.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	760 450,000	760 450,000	760 450,000	760 450,000
Total Bilan	1 711 994,000	1 684 222,000	1 739 291,000	1 706 480,000
Valeur Mathématique de l'action	1,250	1,181	1,258	1,180
Produits d'Exploitation	63 438,000	74 433,000	80 021,000	78 752,000
Charges d'Exploitation	16 150,000	16 117,000	20 360,000	22 762,000
Résultat Net	46 388,000	57 316,000	58 661,000	54 990,000

L'année 2025 est clôturée avec un total bilan de 1.706.480 dinars contre 1.739.291 dinars en 2024.

Les produits d'exploitation ont quasiment stagné pour se situer à fin 2025 à 78.752 dinars, contre 80.021 dinars l'année dernière.

Les charges d'exploitation ont enregistré quant à eux une hausse de 11,80% entre 2025 et 2024 pour se situer à fin 2025 à 22.762 dinars contre 20.360 dinars une année auparavant.

Le résultat de l'exercice 2025 réalisé par la « SPPI SICAR » s'élève à 54.990 dinars.

Sicav Rendement

Activité de la société :

La Sicav Rendement est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 8 juillet 1992 par la Banque de Tunisie dans le cadre de la loi n°88-92 du 02 août 1988 sur les Sociétés d'Investissement. Il s'agit d'un OPCVM régi actuellement par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 (JORT n°59 du 24 juillet 2001).

La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale, aux placements à revenu fixe.

La Banque de Tunisie joue le rôle de dépositaire de Sicav Rendement alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

Sur le plan opérationnel, le rôle de la BT consiste en :

- La conservation des titres et des fonds de la société Sicav Rendement ;
- L'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- La collecte des ordres de souscription et de rachat à travers notre réseau de guichets ;
- Le contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la Sicav.

En contrepartie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2025, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 3.509.810 dinars.

Le portefeuille de Sicav Rendement est constitué essentiellement d'emprunts d'Etat, d'obligations émises ou garanties par des banques, ainsi que des placements monétaires et fonds en dépôt au sein de la Banque de Tunisie.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Actif Net	456 848 192,000	530 354 808,000	586 774 809,000	539 737 899,000
Résultat Distribuable	22 458 885,000	31 106 110,000	36 908 398,000	29 936 581,000
Dividende Unitaire	5,218	6,300	6,805	5,984
Résultat Net	25 363 906,000	32 107 441,000	38 293 426,000	35 862 540,000
Valeur Liquidative	106,131	107,420	108,191	107,887
Taux de Rendement	5,33%	6,13%	6,58%	6,01%

Au 31-12-2025 l'actif net de Sicav Rendement a atteint 539.737.899 dinars.

Le résultat distribuable est de 29.936.581 dinars, ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 5,984 dinars au titre de l'exercice 2025.

Le rendement global de l'action pour l'année 2025 se situe à 6,01%.

Sicav Croissance

Activité de la société :

La Sicav Croissance est une société d'Investissement à Capital Variable créée le 5 juin 2000 par la Banque de Tunisie avec pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières, composé essentiellement d'actions cotées en bourse. Elle est régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements Collectifs.

La gestion financière de Sicav Croissance est assurée par la Société de Bourse de Tunisie alors que la Banque de Tunisie assure le rôle de dépositaire.

A ce titre, la BT est chargée :

- de la tenue du compte titres et des comptes espèces de la SICAV.
- de l'encaissement ou du paiement sur les valeurs détenues par Sicav Croissance.
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles régissant les OPCVM.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0.1% TTC l'an de l'actif net de Sicav Croissance. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

Au titre de l'exercice 2025, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 20.484 dinars.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Actif Net	15 623 671,000	17 489 942,000	18 592 677,000	22 294 408,000
Résultat Distribuable	731 809,000	826 059,000	947 775,000	1 027 261,000
Dividende Unitaire	14,597	15,604	17,798	18,530
Résultat Net	1 839 036,000	1 741 546,000	1 865 525,000	3 892 688,000
Valeur Liquidative	311,632	330,373	349,152	402,150
Taux de Rendement	12,71%	10,70%	10,41%	20,28%

L'actif net de Sicav Croissance s'est établi au 31 décembre 2025 à 22.294.408 dinars contre 18.592.677 dinars, soit une évolution de près de 20%.

La structure de l'actif net de Sicav Croissance, au 31 décembre 2025, se compose d'actions pour un montant 15.289.307 dinars représentant 68,58% de son actif net, d'obligations pour un montant 1.510.076 dinars, de titres d'OPCVM pour un montant de 895.241 dinars et de placements monétaires pour un montant de 4.623.902 dinars.

Le résultat distribuable de l'exercice 2025 s'élève à 1.027.261 dinars ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 18,530 dinars au titre de l'exercice 2025.

Le rendement global de l'action pour l'année 2025 se situe à 20,28%, contre 10,41% à fin 2024.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

Activité de la société :

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 6 novembre 2017, n° 59/2017.

Le capital initial à 100.000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque de Tunisie. Son gestionnaire est la Société de Bourse de Tunisie.

Le fonds a été constitué le 6 novembre 2018, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 11 février 2019.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0.2% TTC l'an de l'actif net de FCP CEA BT. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

Au titre de l'exercice 2025, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 71.968 dinars.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Actif Net	14 220 313,000	20 726 240,000	29 305 406,000	40 793 777,000
Résultat Distribuable	498 357,000	764 821,000	1 204 938,000	1 508 628,000
Dividende Unitaire	0,367	0,401	0,475	0,497
Résultat Net	527 926,000	1 421 403,000	2 767 608,000	6 666 746,000
Valeur Liquidative	10,467	11,569	11,569	13,424
Taux de Rendement	4,05%	7,33%	10,14%	20,15%

L'actif net de FCP CEA BANQUE DE TUNISIE s'est établi au 31 décembre 2025 à 40.793.777 dinars contre 29.305.406 dinars l'année précédente.

La structure de l'actif net de FCP CEA BANQUE DE TUNISIE, au 31 décembre 2025, se compose d'actions pour un montant 27.258.937 dinars représentant 66,82 de son actif net, d'obligations et de valeurs assimilées pour un montant 12.784.778 dinars, qui représentent 31,34% de l'actif net de la société.

Le résultat distribuable de l'exercice 2025 s'élève à 1.508.628 dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2025 s'établit à 0,497 Dinar.

Le rendement global de l'action pour l'année 2025 se situe à 20,15%, contre 7,33% une année auparavant.

SICAV Capitalisation Plus

Activité de la société :

La Sicav Capitalisation Plus est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 25 mars 2024 par la Banque de Tunisie. L'ouverture au public a eu lieu en date du 4 décembre 2024.

Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001 (JORT n°59 du 24 juillet 2001).

Les revenus de la Sicav Capitalisation Plus sont capitalisés au niveau de la valeur liquidative. Les sommes distribuables ne sont pas distribuées mais intégralement capitalisées chaque année.

Le capital initial à 1.000.000 dinars divisé en 10 000 actions de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans à partir de la date de sa constitution.

La Banque de Tunisie joue le rôle de dépositaire de Sicav Capitalisation Plus alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

La Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2025, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 943.017 dinars.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2024	2025
Actif Net	53 769 370,000	143 153 261,000
Résultat Distribuable	322 870,000	8 998 306,000
Résultat Net	625 994,000	10 025 995,000
Valeur Liquidative	100,604	107,343
Taux de Rendement	7,90%	6,70%

Au 31-12-2025 l'actif net de Sicav Capitalisation Plus a atteint 143.153.261 dinars.

Le résultat net est de 10.025.995 dinars à fin 2025 contre 625.994 dinars l'année dernière.

Le rendement global de l'action pour l'année 2025 se situe à 6,70%.

La Foncière les Oliviers - FOSA

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 125.000 dinars, divisé en 25.000 actions de 5 dinars chacune, réparti au 31 décembre 2025 comme suit :

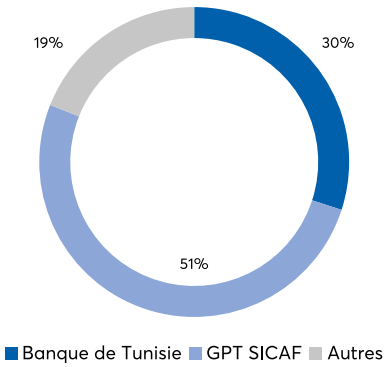

Activité de la société :

La Foncière les Oliviers est une société créée en juillet 1999 avec un capital de 125 milles dinars réparti en 25 milles actions d'une valeur nominale de 5 dinars suite à la scission de la Société Hôtelière Sfaxienne en deux nouvelles Sociétés.

Elle a pour objet la location de terrains et immeubles et toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	125 000,000	125 000,000	125 000,000	125 000,000
Total Bilan	523 542,000	582 826,000	601 162,000	635 688,000
Produits d'Exploitation	222 304,000	233 334,000	244 916,000	257 077,000
Charges d'Exploitation	59 379,000	46 265,000	71 969,000	57 465,000
Résultat Net	156 876,000	170 949,000	162 901,000	173 740,000
Valeur Mathématique de l'action	14,182	14,660	14,336	14,886
Bénéfice / Action	6,275	6,838	6,516	6,950
Dividende Unitaire	6,400	6,800	6,400	
Payout	101,99%	99,44%	98,22%	0,00%

L'année 2025 est clôturée avec un total bilan de 635.688 dinars contre 601.162 dinars en 2024.

Les produits d'exploitation, se sont élevés à 257.077 dinars en 2025 contre 244.916 dinars à fin 2024, soit une légère hausse de 4,97%.

Les charges d'exploitation ont enregistré quant à eux une baisse de 20,15% pour se situer au 31-12-2025 à 57.465 dinars contre 71.969 dinars à fin 2024.

Le résultat net de l'exercice 2025 réalisé par la « FOSA » s'élève à 173.740 dinars, contre 162.901 dinars enregistré à fin 2024.

Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE

Capital et Actionnariat :

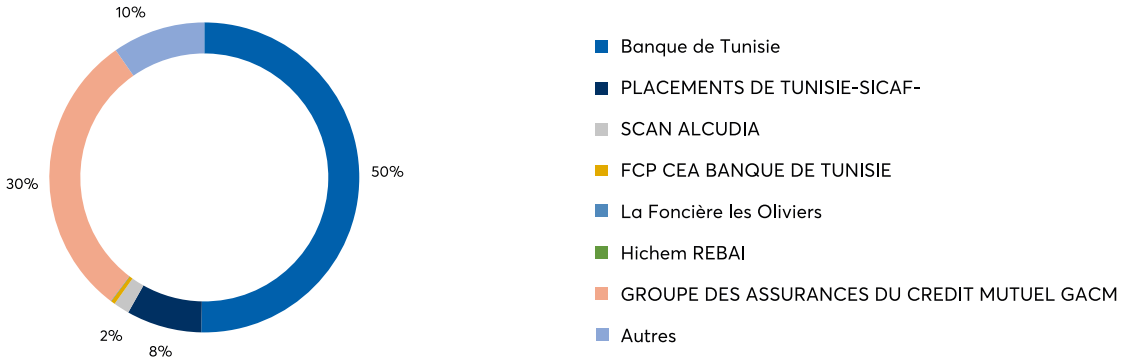

Le capital social de la société s'élève actuellement à 30.000.000 dinars, divisé en 6.000.000 actions de 5 dinars chacune, réparti au 31 décembre 2025 comme suit :

Activité de la société :

Crée en 1949, l'Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances est l'une des premières sociétés d'assurance en Tunisie.

Son activité consiste à entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

Aujourd'hui, la participation du groupe Banque de Tunisie s'élève à 60%. Le groupe des Assurances du Crédit Mutuel, qui détient 30% du capital de l'ASTREE, forme avec la Banque de Tunisie et ses partenaires, un groupe agissant de concert, ce qui a permis à la Banque un contrôle significatif de la compagnie.

L'ASTREE exerce dans les diverses branches d'activités de l'assurance : Automobile, Maladie, transport, Incendie, Vie, Risques spéciaux, Responsabilité civile, Agricole, Invalidité, Assistance, assurance-crédit ….

L'ASTREE par décision de l'AGE du 23-05-2017, a procédé à une augmentation de capital, pour le porter de 20.000.000 dinars à 30.000.000 dinars, et ce, par incorporation des réserves facultatives et l'attribution d'une action gratuite pour deux actions anciennes.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	30 000 000,000	30 000 000,000	30 000 000,000	30 000 000,000
Total Bilan	764 430 352,000	864 062 717,000	817 830 616,000	897 252 973,000
Résultat Non Vie	6 846 173,000	14 782 595,000	15 541 709,000	16 910 471,000
Résultat Vie	6 959 655,000	14 560 216,000	16 950 863,000	16 764 084,000
Résultat Net	17 103 870,000	22 678 287,000	28 985 751,000	34 769 144,000
Cours Boursier de l'action	53,960	47,167	43,958	45,385
Bénéfice / Action	2,851	3,780	4,831	5,795
Dividende Unitaire	2,000	2,200	2,500	
PER	18,929	12,479	9,099	7,832
Dividendes Yield	3,71%	4,66%	5,69%	0,00%
Payout	70,16%	58,21%	51,75%	0,00%

L'année 2025 est clôturée avec un total bilan de 897.252.973 dinars contre 817.830.616 dinars en 2024.

Le résultat non-vie de la société a enregistré une hausse de 8% pour se situer à fin 2025 à 16.910.471 dinars contre 15.541.709 dinars en 2024.

Le résultat vie a globalement stagné en 2025, s'établissant à 16.764.084 dinars contre 16.950.863 dinars une année auparavant.

Le résultat net s'est établi à fin 2025 à 34.769.144 dinars, contre 28.985.751 dinars en 2024, enregistrant ainsi une progression d'environ 20%.

Société Club Acquarus Nabeul- SCAN

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 3.652.250 dinars, divisé en 146.090 actions de 25 dinars chacune, réparti au 31 décembre 2025 comme suit :

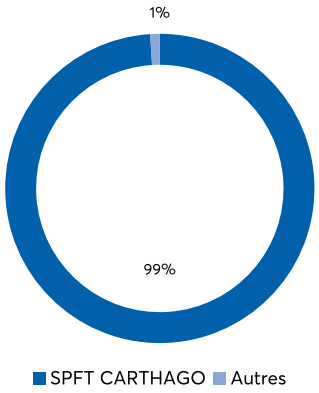

Activité de la société :

La SCAN est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1984, détenue à hauteur de 99% par la société CARTHAGO.

La SCAN est propriétaire d'un complexe hôtelier à Nabeul dénommé « Club Aquarius Nabeul », d'une capacité de 500 lits.

La société est en arrêt d'exploitation depuis 2011.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	3 652 250,000	3 652 250,000	3 652 250,000	3 652 250,000
Total Bilan	11 352 989,000	11 601 661,000	11 959 314,000	12 512 243,000
Valeur Mathématique de l'action	77,431	79,135	81,581	85,213
Résultat Net	262 327,000	248 963,000	357 267,000	530 699,000

L'année 2025 est clôturée avec un total bilan de 12.512.243 dinars contre de 11.959.314 dinars en 2024.

La société a clôturé l'exercice 2025 avec un résultat net de 530.699 dinars, contre 357.267 dinars une année auparavant.

Société de Promotion et de financement Touristique – SPFT- CARTHAGO

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 45.502.600 dinars, divisé en 455.026 actions de 100 dinars chacune, réparti au 31 décembre 2025 comme suit :

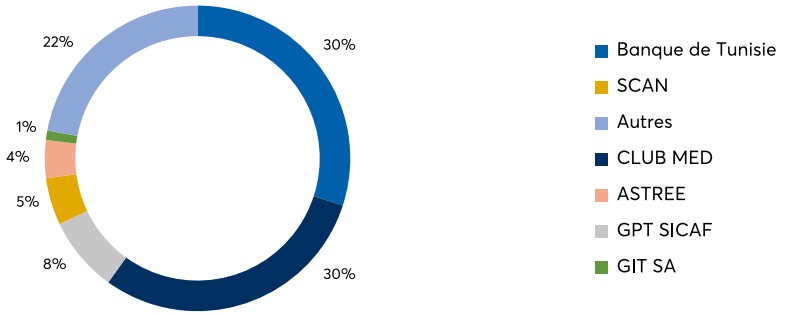

Activité de la société :

SOPROFIT CARTHAGO est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1967.

Il s'agit d'une société touristique en partenariat avec Club Méditerranée. Elle est propriétaire de trois unités hôtelières à DJERBA à savoir :

- **DJERBA LA DOUCE** : un village de vacances de 650 lits de catégorie supérieure, bâti sur un terrain de 20H.
- **CALYPSO** : une unité hôtelière de 750 lits de catégorie 4 étoiles.
- **DJERBA LA FIDELE** : cette unité fait partie des villages conçus par CLUB MED. Elle est dotée d'une capacité d'hébergement de 1100 lits.

Il s'agit pour la Banque de Tunisie d'un partenariat stratégique avec Club Med, qui demeure historiquement l'actionnaire de référence auquel, les unités JERBA LA DOUCE et CALYPSO sont louées.

DJERBA LA FIDELE est en arrêt d'exploitation.

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	45 502 600,000	45 502 600,000	45 502 600,000	45 502 600,000
Total Bilan	59 629 535,000	63 509 703,000	61 143 214,000	61 183 478,000
Produits d'Exploitation	6 911 852,000	8 249 783,000	8 719 183,000	9 472 642,000
Charges d'Exploitation	2 573 436,000	2 662 359,000	3 479 696,000	3 951 249,000
Résultat Net	4 346 294,000	5 637 168,000	4 730 254,000	4 840 234,000
Valeur Mathématique de l'action	129,072	131,961	130,057	130,393
Bénéfice / Action	9,552	12,389	10,396	10,637
Dividende Unitaire	9,500	12,300	10,300	10,600
Dividendes Yield	7,36%	9,32%	7,92%	8,13%
Payout	99,46%	99,28%	99,08%	99,65%

Le résultat net de la société La SPFT CARTHAGO s'établit au 31-12-2025 à 4.840.234 dinars contre 4.730.254 dinars à fin 2024, réalisant ainsi une légère hausse de 2,3%.

Les produits d'exploitation de l'exercice 2025 ont atteint un montant de 9.472.642 dinars contre 8.719.183 dinars à fin 2024, enregistrant une hausse de 8,6%.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 13,6% pour se situer à 3.951.249 dinars à fin 2025 contre 3.479.696 dinars une année auparavant.

Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte - SPCB

Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 15.000.000 dinars, divisé en 1.500.000 actions de 10 dinars chacune, réparti au 31 décembre 2025 comme suit :

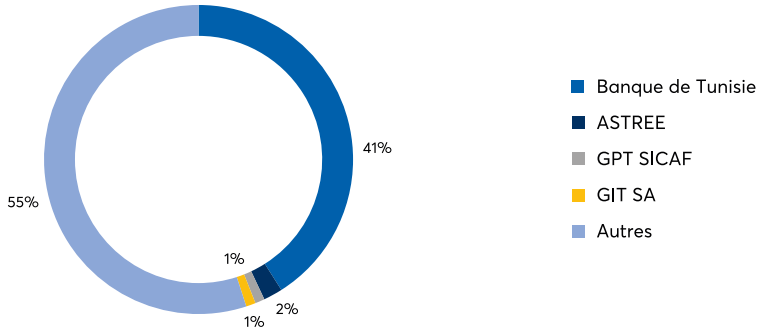

Activité de la société :

La Société Pôle de Compétitivité de Bizerte, est une société anonyme constituée en 2006 dans le cadre de la loi n° 2001-50 relative aux entreprises des pôles technologiques, et avec un capital initial de 1 Million de dinars.

La société a connu deux augmentations de capital. La dernière en date a eu lieu en 2013, portant ainsi le capital de 10 Millions de dinars à 15 Millions de dinars, et ramenant la participation du Groupe Banque de Tunisie à 44,9% du total du capital.

Le Pôle de Compétitivité de Bizerte est un espace intégré qui regroupe trois composantes :

- Un technopôle Agroalimentaire.
- Des espaces industriels.
- Un réseau de partenaires « Agro'tech ».

Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2022	2023	2024	2025
Capital Social	15 000 000,000	15 000 000,000	15 000 000,000	15 000 000,000
Total Bilan	18 205 773,000	16 146 087,000	16 818 777,000	13 567 675,000
Valeur Mathématique de l'action	10,271	9,707	9,352	7,995
Produits d'Exploitation	2 051 014,000	1 708 738,000	3 040 956,000	1 212 286,000
Charges d'Exploitation	2 521 817,000	3 086 368,000	3 141 570,000	2 326 370,000
Résultat Net	-305 853,000	-1 308 612,505	-69 207,000	-1 064 665,000

L'année 2025 est clôturée avec un total bilan de 13.567.675 dinars contre 16.818.777 dinars en 2024.

Les produits d'exploitation ont enregistré une baisse de 60%, pour se situer à 1.212.286 dinars en 2025 contre 3.040.956 dinars à fin 2024.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 2.326.370 dinars contre 3.141.570 dinars en 2024.

La société a enregistré au 31-12-2025 un déficit de l'ordre de 1.064.665 dinars.

115
110
105
1/6/2002
100
95
90
85

États financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie

au 31 décembre 2025

11
États financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 9 584 574 KDT et un bénéfice net consolidé (Part du groupe) de 202 817 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit..

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

- Description du point clé de l'audit :

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 6 675 875 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 526 105 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- Réponses d'audit apportées :

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- Description du point clé de l'audit :

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 166 407 KDT au 31 décembre 2025. La provision constatée sur ces titres s'élève à 80 639 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- Réponses d'audit apportées :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;

- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- Description du point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à 776 855 KDT et représentent 85% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers n° 1.6.1 « La constatation des intérêts », 1.6.2 « La constatation des commissions» et 1.8 « Le processus de réservation des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- Réponses d'audit apportées :

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note P4 relative aux contrôles en cours qui précise que la banque a fait l'objet d'un contrôle social portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022. La banque a formulé une opposition sur la notification reçue.

  L'affaire demeurant pendante devant le tribunal compétent, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

  En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions qu'elle juge nécessaires.
- La note 15 qui décrit qu'une affaire a été intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre de la banque, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19.

  A la date du présent rapport, aucun jugement n'a été notifié à la banque. De ce fait, le risque encouru ne peut être évalué de manière fiable à ce stade.

  Aucune provision n'a été constatée à ce titre.

  Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui- ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la banque et ses filiales. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne de la banque et de ses filiales susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés

Tunis, Le 08 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

AMC Ernst & Young
EY Tower - Avenue Fadhel Ben Achour
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tel : 01 342 111 - RNE. 0035432 W

ORGA AUDIT
Monoom BEN AHMED

Ste ORGA AUDIT
22, Rue des Jasmins
2080 Nouvelle Ariana
Tél : 71 700 512 - Antea

Groupe Banque de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2025

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2025

En K.TND)	Notes	déc-2025	déc-2024
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	265 056	665 693
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	489 290	547 064
Créances sur la clientèle	A3	6 675 875	6 143 287
Portefeuille titres commercial	A4	21 981	11 172
Portefeuille d'investissement	A5	1 082 124	1 001 144
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	453 852	443 693
Valeurs immobilisées nettes	A7	198 369	171 819
Autres actifs	A8	137 400	88 223
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	52 466	55 529
Titres mis en équivalence	A10	206 662	203 455
Ecart d'acquisition net	A11	1 499	1 942
Total des Actifs		**9 584 574**	**9 333 021**
Banque Centrale et CCP		0	0
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P1	44 439	50 675
Dépôts de la clientèle	P2	6 957 853	6 695 626
Emprunts et ressources spéciales	P3	126 684	181 334
Autres passifs	P4	242 436	329 588
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P5	572 421	525 955
Sous-Total Passifs		**7 943 834**	**7 783 177**
Capital		270 000	270 000
(Titre d'auto contrôle)		-303	-632
Réserves consolidées		1 064 947	988 206
Résultats consolidés		202 817	199 437
Sous-Total capitaux propres	C1	1 537 461	1 457 011
Sous-Total Passifs		**7 943 834**	**7 783 177**
Intérêts minoritaires		**103 279**	**92 833**
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		**9 584 574**	**9 333 021**

Etat des engagements hors bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2025

En K.TND)	Notes	déc-2025	déc-2024
Passifs éventuels			
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	HB1	1 036 541	902 544
HB2 - Crédits documentaires	HB2	685 253	545 097
HB3 - Actifs donnés en garantie	HB3	111 105	232 398
Total des passifs éventuels		**1 832 899**	**1 680 039**
Engagements données			
HB4 - Engagements de financement donnés	HB4	429 760	327 542
HB5 - Engagements sur titres		0	0
Avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	HB5	2 302	1 944
Total des engagements donnés		**432 062**	**329 486**
Engagements reçus			
HB6 - Engagements de financement reçus	HB6	0	13 892
HB7 - Garanties reçues	HB7	3 946 400	3 539 151
Avals, cautions de garantie sur convention de portage		0	0
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés	HB8	7 847	6 951
Total des engagements reçus		**3 954 247**	**3 559 994**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2025

Etat du résultat Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2025

En K.TND)	Notes	déc-2025	déc-2024
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	679 778	665 932
Commissions - Produits	R2	97 077	92 287
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	33 010	22 525
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	100 532	85 142
Total produits d'exploitation		**910 397**	**865 885**
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	387 871	359 939
Commissions encourues	R6	10 627	13 185
Total charges d'exploitation		**398 498**	**373 124**
Marge nette des activités d'assurance	R7	35 627	25 574
Produit net bancaire		**547 525**	**518 336**
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-51 694	-33 170
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	4 965	-291
Autres produits d'exploitation		12 647	11 450
Frais de personnel	R10	-119 629	-112 040
Charges générales d'exploitation	R11	-45 921	-37 411
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-13 725	-12 300
Résultat d'exploitation		**334 168**	**334 575**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		15 427	13 401
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		4 327	2 252
Résultat courant avant impôt		**353 922**	**350 227**
Impôts sur les sociétés		-132 983	-124 380
Amortissement des écarts d'acquisition		-381	-528
Résultat des activités ordinaires		**220 557**	**225 319**
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	-11 065
Résultat net		**220 557**	**214 254**
Intérêts minoritaires		17 740	14 817
Résultat net, part groupe	R13	**202 817**	**199 437**

Etat des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2025

En K.TND)	Notes	déc-2025	déc-2024
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		817 906	807 693
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-394 309	-367 065
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-61 874	-159 156
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-536 507	-341 104
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		253 318	886 051
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-135 632	-68 189
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-157 877	89 235
Impôt sur les bénéfices		-117 137	-118 430
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		**22 568**	**26 452**
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		**8 154**	**14 341**
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		**-301 390**	**769 827**
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		103 688	97 734
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-100 841	-119 350
Acquisition/ cession sur immobilisations		-41 396	-41 325
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		**-38 549**	**-62 941**
Activités de financement			
Emissions / Remboursements d'emprunts		1 000	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-55 126	-76 837
Dividendes versés		**-123 057**	**-106 950**
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		**-177 183**	**-183 786**
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		**-34**	**-33**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-517 155	523 067
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	997 661	474 594
Dont trésorerie chez la BT		5 344	4 868
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		**480 505**	**997 661**
Dont trésorerie chez la BT		6 557	5 344

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS décembre 2025

5. Description sommaire du groupe Banque de Tunisie au 31 decembre 2025

Le groupe Banque de Tunisie est constitué actuellement de 16 sociétés intervenant dans plusieurs secteurs répartis comme suit :

- Secteur financier : 9 sociétés (dont la société mère « BT » et 3 OPCVM)
- Secteur immobilier : 3 sociétés
- Secteur touristique : 2 sociétés
- Secteur transport et logistique : 1 société

A la tête de ce groupe se trouve la société mère « Banque de Tunisie », dont le capital de 270 MDT est détenu par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à hauteur de 35,33%.

6. Présentation des principes et méthodes comptables de la société mère

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 270.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre	2025
(Unité 1000)	%	64%
Actionnaires Tunisiens	173 019	64,08%
Actionnaires Etrangers	**96 981**	**35,92%**

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 31 décembre 2025, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

6.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

6.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour

leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

6.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan..

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

6.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)** : Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement

intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours ;

- **Les actifs incertains (Classe 2)** : Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours ;
- **Les actifs préoccupants (Classe 3)** : Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours. ;
- **Les actifs compromis (Classes 4)** : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

6.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

a) Les provisions individuelles

- **Règles de mesure des provisions individuelles**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

b) Les provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives » et par la circulaire N°2025-01 du 29/01/2025, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année de référence)
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène.
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT.
- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques de l'exercice N. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2025, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision retenu
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutique	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme y compris les agences de voyage	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
II. Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
Salariés du secteur privé : Crédits logements	20%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	40%
Salariés du secteur public : Crédits logements	20%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	40%

6.2 Le portefeuille-titres

6.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

6.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Pour les participations dans des sociétés en phase de restructuration :

L'évaluation tient compte de l'analyse des écarts entre les prévisions initiales et les réalisations effectives, ainsi que de toute information pertinente susceptible d'affecter la valeur des titres.

6.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

6.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues

a) Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

6.3.2 Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

- Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.
- Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.
- Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.3. Ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans.

La Banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

b) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

6.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

6.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

6.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique ;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

6.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

6.4.5 Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières(OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

6.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

6.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

6.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

6.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

6.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

6.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

6.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

6.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.

Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

6.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

6.9. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

7. Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

7.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2025 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

7.2 Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

7.2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

7.2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

7.2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

La méthode utilisée pour comptabiliser les participations dans les entreprises associées, est la méthode de mise en équivalence.

7.3 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

7.3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et de l'hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

7.3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

7.3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

7.3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

7.3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

7.3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

7.4 Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

7.4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

7.4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

7.4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

7.5 Périmètre de consolidation

7.5.1 Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2025	2024	2025	2024
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	99,95%	99,89%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	54,30%	54,46%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	50,58%	50,58%	42,37%	44,80%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	99,72%	99,42%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	54,30%	54,45%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	99,93%	99,87%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,78%	76,73%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,35%	43,32%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,93%	57,99%
Assurance				
ASTREE Assurance	**59,88%**	**59,88%**	**54,30%**	**54,46%**
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,27%	39,27%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,27%	39,27%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	99,92%	99,86%

7.5.2 Sociétés mises en équivalence

Traitement des écarts de première consolidation

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2025	2024	2025	2024
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	95,61%	97,13%	70,59%	55,73%
SICAV RENDEMENT	40,76%	37,23%	35,29%	32,44%
SICAV CAPITAL PLUS	2,15%	12,33%	1,28%	7,13%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cenpendant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

Toutes les filiales du Groupe Banque de Tunisie sont de résidence tunisienne.

7.5.3. Gestion des exclusions du périmètre de consolidation

7.5.3.1 Critères d'exclusion du périmètre de consolidation

Pour les entités sous présomption de contrôle, les critères de matérialité retenus pour l'exclusion du périmètre de consolidation sont : (au moins un critère vérifié)

- Taux de Détention inférieur à 10%
- La part dans le résultat consolidé est inférieure à 1%
- Total fonds propres avant résultat inférieur à 1,5 million de dinars

7.5.3.2 Participations exclues du périmètre de consolidation

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie

En K.TND	Participation (en millers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion	Relation	Méthode de comptabilisation
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	0,33%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Entité sous contrôle	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE (1)	75	100,00%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Filiale	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE (2)	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence	Société Conjointe	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
AIR LIQUIDE TUNISIE (2)	23 234	14,17%	Simple participation, pas d'influence	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.

(1) Société dissolue et en cours de liquidation.

(2) La société mère n'exerce aucun type de contrôle dans ces entités, mais elle participe dans le capital comme partenaire stratégique.

8. Notes sur le Bilan Consolidé

Note A1

AC1 - Caisse

En K.TND	déc-25	déc-24
Caisse dinars	59 154	58 229
Caisse devises	4 714	5 080
Banque Centrale de Tunisie	200 626	601 821
CCP et traveller's chèques	563	563
Total AC1 - Caisse	**265 056**	**665 693**

Note A2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND	déc-25	déc-24
Avoirs chez les établissements financiers	**52 420**	**67 051**
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	41 060	56 224
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en dinars convertibles	11 360	10 827
Prêts aux établissements financiers	**432 440**	**476 309**
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	100 246	220 161
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	114 749	99 753
Prêts aux organismes financiers spécialisés	217 445	156 394
Créances rattachées	**4 431**	**3 704**
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	64	431
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin. Spécialisés	4 367	3 273
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	**489 290**	**547 064**

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND	déc-25	déc-24
Comptes ordinaires débiteurs	**353 989**	**342 344**
Crédits sur ressources ordinaires	**6 164 054**	**5 686 071**
Créances sur crédit-bail	**143 137**	**124 152**
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	**4 843**	**4 272**
Crédits sur ressources spéciales	**117 597**	**156 904**
Financement sur ressources externes	109 864	148 914
Financement sur ressources budgétaires	7 734	7 990
Créances Impayés douteuses et litigieuse	**437 768**	**348 543**
Créances impayés	56 591	98 214
Créances au contentieux	381 177	250 329
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	**41 032**	**49 755**
Couvertures comptables	**-586 546**	**-568 755**
Agios réservés	-66 154	-58 363
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-520 392	-510 392
Total AC3 - Créances sur la clientèle	**6 675 875**	**6 143 287**

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2024-01 relative à la constitution des provisions collectives.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues et des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Note A4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

En K.TND	déc-25	déc-24
Titres de placement	21 981	11 172
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	0	0
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	**21 981**	**11 172**

Note A5

AC5 - Portefeuille d'investissement

En K.TND	déc-25	déc-24
Titres de propriété	**166 407**	**230 622**
Titres de participation	66 434	64 944
Parts dans les entreprises associées	100	82
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	99 792	165 516
Titres de créances	**927 583**	**795 051**
Emprunts nationaux	0	91 200
Obligations	37 000	4 000
Bons de trésor assimilables	890 583	699 851
Créances rattachées	**68 773**	**51 183**
Provisions pour dépréciations de titres	**-80 639**	**-75 711**
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	**1 082 124**	**1 001 144**

Note A6

Placements nets des entreprises d'assurances

En K.TND	déc-25	déc-24
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	823	914
Terrains et constructions hors exploitation	14 555	14 679
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 096	9 096
Sous-Total	**24 474**	**24 690**
Placements dans les entreprises liées et participations	**25 781**	**25 781**
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	105 947	104 120
Obligations et autres titres à revenu fixe	418 393	346 696
Prêts hypothécaires	1 628	1 515
Autres prêts	1 402	1 112
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	113 021	65 652
Autres	0	60 060
Sous-Total	640 391	579 155
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 537	2 432
Total	**693 183**	**632 058**
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-239 332	-188 365
Placements nets	**453 852**	**443 693**

Note A7

AC6 - Valeurs Immobilisées

En K.TND	déc-25	déc-24
Immobilisations incorporelles	37 229	32 100
Frais d'établissement	196	196
Logiciels informatiques	35 717	30 588
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	**459 326**	**425 050**
Immeubles d'exploitation	146 010	141 871
Immeubles Hors exploitation	16 477	16 601
Terrains d'exploitation	19 575	19 575
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	97 482	92 100
Matériels informatiques	51 845	49 234
Matériels bancaires	24 307	23 037
Matériel de transport	5 005	5 075
Immobilisations en cours	53 633	34 317
Autres matériels	43 712	41 959
Cumuls amortissements	**-298 186**	**-285 331**
Amortissements des immobilisations incorporelles	-25 470	-22 926
Amortissements des immobilisations corporelles	-272 716	-262 405
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	**198 369**	**171 819**

Note A8

AC7 - Autres actifs

En K.TND	déc-25	déc-24
Siège, succursales et agences (1)	39 228	2 906
Comptes de régularisation	**6 347**	**15 634**
Compensation reçue	1 279	9 390
Compte d'ajustement devises	-632	763
Agios, débits à régulariser et divers	5 700	5 481
Débiteurs divers	**91 825**	**69 682**
Total AC7 - Autres actifs	**137 400**	**88 223**

(1) Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

En K.TND	déc-25	déc-24
Provisions pour primes non acquises	16 301	15 105
Provision d'assurance vie	0	2 400
Provisions pour sinistres Vie	2 111	339
Provisions pour sinistres Non Vie	34 055	37 685
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	0	0
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	**52 466**	**55 529**

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

En K.TND	% Ints 2025	déc.-25	déc.-24
SICAV RD	35,29%	190 474	190 350
SICAV CR	70,59%	14 357	9 271
SICAV CP	1,28%	1 832	3 834
Titres mis en équivalence		**206 662**	**203 455**
Contribution aux réserves consolidées		-81 637	-54 049
Contribution aux résultat consolidé		15 427	13 400

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

En K.TND	déc-25	déc-24
Ecart de première consolidation	16 217	16 217
Amortissements	-14 718	-14 275
Total Traitement des écarts de première consolidation	**1 499**	**1 942**

Note A11.1

Traitement des écarts de première consolidation

	déc-24	déc-25		
En K.TND	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	3 005	0	0	3 005
Total Brut	**16 217**	**0**	**0**	**16 217**

Note A11.2

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	déc-24	déc-25		
En K.TND	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	4 813	242	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	522	28	0	550
- CARTHAGO	5 454	111	0	5 565
- SCAN	3 005	0	0	3 005
Total	**14 275**	**381**	**0**	**14 711**

- Les dotations aux amortissements sont mentionnées dans un compte distinct au niveau des comptes de résultat.
- Le mode d'amortissement du goodwill retenu est linéaire.

Note P1

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND	déc-25	déc-24
Dépôts à vue des établissements financiers	**44 378**	**50 625**
Banques et correspondants étrangers	27 378	32 697
Organismes financiers spécialisés	17 000	17 928
Emprunts auprès des établissements financiers	**0**	**0**
Emprunts en dinars	0	0
Emprunts en devises	0	0
Dettes rattachées	61	50
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	**44 439**	**50 675**

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché monétaire.

Note P2

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND	déc-25	déc-24
Comptes à vue	**1 835 731**	**1 790 210**
Comptes d'épargne	**2 449 217**	**2 297 059**
Comptes spéciaux d'épargne	2 435 623	2 282 167
Autres comptes d'épargne	13 593	14 892
Dépôts à terme	**2 339 327**	**2 309 158**
Comptes à terme	1 352 131	1 211 114
Bons de caisse	19 920	17 630
Certificats de dépôts	854 500	850 500
Pensions livrées	112 776	229 914
Autres sommes dues à la clientèle	**258 534**	**227 624**
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	**75 043**	**71 574**
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	**6 957 853**	**6 695 626**

Note P3

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND	déc-25	déc-24
Ressources extérieures	114 366	167 663
Ressources budgétaires	10 747	11 624
Dettes rattachées	1 571	2 047
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	**126 684**	**181 334**

Note P4

PA5 - Autres passifs

En K.TND	déc-25	déc-24
Comptes de régularisation	**135 609**	**163 581**
Compensation à régler	117 686	101 143
Comptes d'ajustement devises	255	2 388
Agios, Crédits à régulariser et divers	14 684	59 304
Siège, succursales et agences	2 983	746
Provisions	**38 418**	**34 681**
Provisions pour risques et charges diverses*	28 423	25 094
Provisions pour congés payés	4 282	3 884
Provisions pour créances en hors bilan	5 713	5 704
Créditeurs divers	**68 410**	**131 325**
Créditeurs / opérations d'impôt	42 633	68 793
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	6 702	7 018
Créditeurs /Opérations BCT	403	405
Créditeurs / opérations avec le personnel	19 082	19 161
Créditeurs / opérations sur titres	2 377	2 507
Chèques à payer	25 636	25 761
Autres Créditeurs	104 249	91 490
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	-132 671	-83 810
Total PA5 - Autres passifs	**242 436**	**329 588**

(*) Contrôle fiscal et social

Au courant de l'exercice 2024, la Banque de Tunisie a fait l'objet d'une mission de contrôle CNSS portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022. La Banque a formulé une opposition sur la notification reçue en 2024. L'affaire est pendante devant le tribunal et une provision afférente à l'éventuel risque est constituée en 2024 et 2025 parmi les provisions pour risques et charges.

Note P5

Provisions techniques des entreprises d'assurance

En K.TND	déc-25	déc-24
Provisions pour primes non acquises Non Vie	56 564	54 439
Provisions d'assurances Vie	272 643	235 452
Provisions pour sinistres Vie	5 310	5 536
Provisions pour sinistres Non Vie	220 788	215 319
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	3 444	2 650
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	7 820	7 017
Provisions pour egalisation et équilibrage non Vie	1 505	1 505
Autres provisions techniques Vie	0	239
Autres Provisions techniques non Vie	4 348	3 797
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	**572 421**	**525 955**

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note C1

Tableau de Variation des Capitaux Propres

En K.TND	Capital	Actions propres	Réserves Consolidés	Résultat de la période	Capitaux propres Part du groupe
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	**270 000**	**-632**	**933 599**	**182 322**	**1 385 289**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	182 322	-182 322	0
Dividendes versés	0	0	-78 057	0	-78 057
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	199 437	199 437
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	-49 658	0	-49 658
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	**270 000**	**-632**	**988 206**	**199 437**	**1 457 011**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	199 437	-199 437	0
Dividendes versés	0	0	-94 206	0	-94 206
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	202 817	202 817
Autres mouvements	0	329	0	0	329
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	-28 490	0	-28 490
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	**270 000**	**-303**	**1 064 947**	**202 817**	**1 537 461**

9. Notes sur l'état des engagements Hors Bilan Consolidé

1- Passifs Eventuels

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND	déc-25	déc-24
En faveur d'établissements bancaires et financiers	298 307	278 795
En faveur de la clientèle	738 234	623 749
Total	**1 036 541**	**902 544**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND	déc-25	déc-24
Ouverture de crédits documentaires	481 680	372 569
Acceptations à payer	203 573	172 528
Total	**685 253**	**545 097**

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND	déc-25	déc-24
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	111 105	232 398
Créances refinançables données en garantie	-	-
Total	**111 105**	**232 398**

2- Engagements donnés

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND	déc-25	déc-24
Crédits en TND notifiés et non utilisés	429 760	327 542
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	-	-
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	-	-
Total	**429 760**	**327 542**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

Note HB4.1

Ventilation des engagements de financement donnés par type de contrepartie

En K.TND	déc-25	déc-24
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	429 760	327 542
Total	**429 760**	**327 542**

Note H5 « Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres »

Le solde de la rubrique « Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres » s'élève à 2.302 KDT au 31/12/2025 contre 1.944 KDT au 31/12/2024. (Source Astrée : annexe 6 « Tableau des engagements reçus et donnés »).

3- Engagements reçus

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND	déc-25	déc-24
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	-	-
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	-	-
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	13 892
Total	**-**	**13 892**

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

Note Ventilation des engagements de financement reçus par type de contrepartie

En K.TND	déc-25	déc-24
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	-	13 892
Total	**-**	**13 892**

HB7 - Garanties reçues

En K.TND	déc-25	déc-24
Garanties reçues de l'Etat	121 031	301 613
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	2 882	3 250
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	33 165	43 481
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	131 707	140 478
Garanties hypothécaires	3 359 308	2 925 978
Contre-garanties reçues des établissements financiers	**298 307**	**124 351**
Total	**3 946 400**	**3 539 151**

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés s'élèvent à 60.265 mille dinars au 31 décembre 2025.

Note H8 « Engagements hypothécaires sur prêts octroyés »

Le solde de la rubrique « Engagements hypothécaires sur prêts octroyés » s'élève à 7.847 KDT au 31/12/2025 contre 6.951 KDT au 31/12/2024. (Source Astrée : annexe 6 « Tableau des engagements reçus et donnés »).

10. Notes sur l'état de résultat consolidé

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND	déc-25	déc-24
Produits sur opérations interbancaires	**37 366**	**25 350**
Produits sur opérations avec la clientèle	**642 412**	**640 581**
Revenus des opérations de crédit	556 564	553 481
Revenus des comptes débiteurs	53 470	55 265
Commissions sur avals et cautions	10 167	9 119
Report déport sur change à terme	6 360	8 381
Produits sur opérations de leasing	15 851	14 336
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	**679 778**	**665 932**

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

En K.TND	déc-25	déc-24
Commissions sur comptes	17 969	16 773
Opérations guichet et opérations diverses	1 668	3 454
Opérations sur titres	6 284	5 407
Opérations avec l'étranger	12 689	10 951
Commissions sur moyens de paiement	26 892	26 723
Commissions de gestion	31 575	28 978
Total PR2 - Commissions (Produits)	**97 077**	**92 287**

Note R3

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

En K.TND	déc-25	déc-24
Gains nets sur titres de transaction	**34**	**44**
Intérêts/Titres de transaction	10	44
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	0	0
Plus value de cession/Titres de transaction	24	0
Gains nets sur titres de placement	**0**	**3**
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus value de cession/Titres de placement	0	3
Gains nets sur opérations de change	**32 975**	**22 478**
Différence de change sur opérations monétiques	-1 221	-4 729
Produits sur change manuel	3 150	3 400
Produits sur opérations de change en compte	31 045	23 806
Bénéfices sur opérations de change à terme	0	0
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	**33 010**	**22 525**

Note R4

PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

En K.TND	déc-25	déc-24
Revenus des obligations	93 446	79 618
Revenus des titres de participation	30 621	26 751
Revenus des parts dans les entreprises associées	5	4
Revenus des parts dans les entreprises liées	45	42
Effets des éliminations Dividendes	-23 584	-21 274
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	**100 532**	**85 141**

Note R5

CH1 - Charges d'intérêts

En K.TND	déc-25	déc-24
Charges sur opérations interbancaires	1 494	5 235
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	378 693	343 098
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	7 684	11 606
Total CH1 - Charges d'intérêts	**387 871**	**359 939**

Note R6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND	déc-25	déc-24
Charges sur opérations de retrait monétique	9 137	10 950
Frais d'interchange émis	504	1 499
Autres commissions	986	735
Total CH2 - Commissions encourues	**10 627**	**13 185**

Note R7

Marge nette des activités d'assurance

En K.TND	déc-25	déc-24
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	16 910	15 542
Résultat Technique de l'Assurance Vie	16 764	16 951
Résultat technique	**33 675**	**32 493**
Produits des placements Assurance Non Vie	40 266	35 702
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 353	-2 156
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-24 201	-21 344
Autres produits non techniques	2 354	616
Autres charges non techniques	-2 062	-3 096
Marge intégrable	**47 680**	**42 214**
Elimination des opérations intra-Groupe	-12 054	-16 640
Marge nette des entreprises d'assurance	**35 627**	**25 574**

Note R8

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND	déc-25	déc-24
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	27 787	32 739
Dotations nettes aux provisions pour passifs	23 863	170
Pertes sur créances irrécouvrables	576	400
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-531	-139
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	**51 694**	**33 170**

Note R9

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

En K.TND	déc-25	déc-24
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	4 906	3 496
Pertes subies sur les titres en portefeuille	332	502
Plus ou moins values réalisées sur titres en portefeuille	-10 195	-3 708
Frais de gestion du portefeuille	-7	0
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	**-4 965**	**291**

Note R10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND	déc-25	déc-24
Charges de fonctionnement	**98 825**	**91 524**
Masse salariale	76 928	72 554
Charges sociales	20 357	17 533
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	1 539	1 437
Autres Frais liés au personnel	**28 018**	**27 851**
Régime d'intéressement	18 816	18 657
Prime départ à la retraite	3 933	4 149
Divers	5 269	5 045
Récupération sur personnel en détachement	-7 215	-7 335
Total CH6 - Frais du personnel	**119 629**	**112 040**

Note R11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND	déc-25	déc-24
Télécommunication & courriers	1 519	1 653
Maintenance et entretien	5 557	5 964
Services externes d'exploitation	12 718	11 833
Achat de biens consommables	2 681	4 527
Communication, marketing et documentation	1 540	1 625
Assurance, Droits et taxes	19 002	17 190
Jetons de présence au conseil d'administration	770	684
Autres services extérieurs	12 807	9 746
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-10 674	-15 811
Total CH7 - Charges d'exploitation	**45 921**	**37 411**

Note R12

CH8 - Dotations aux amortissements

En K.TND	déc-25	déc-24
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 557	1 827
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	11 168	10 473
Total CH8 - Dotations aux amortissements	**13 725**	**12 300**

Note R13

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

	Secteur Financier				Autres secteurs			
Capital	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs Immobilière	Autres	Immobilière	Promotion Touristique	31/12/2025	31/12/2024
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement								
BT	165 567						165 567	166 569
ASTREE		15 544					15 544	12 801
FOSA					91		91	79
GITSA					269		269	349
CARTHAGO					1 841	1 841	1 841	1 755
SCAN					-132	-132	-132	-190
SPCB					-522		-522	-172
GPT			1 069				1 069	342
PT			1 044				1 044	882
SBT				850			850	345
BT SICAR				1 791			1 791	3 515
TFT				-5			-5	-227
SPPI				-17			-17	-9
Total	**165 567**	**15 544**	**2 113**	**2 619**	**-162**	**1 709**	**187 390**	**186 037**
Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence								
SVCR			2 643				2 643	934
SVRD			12 656				12 656	12 422
SVCP			129				129	45
Total	**0**	**0**	**15 427**	**0**	**0**	**0**	**15 427**	**13 400**
Total Résultat	**165 567**	**15 544**	**17 540**	**2 619**	**-162**	**1 709**	**202 817**	**199 437**

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 0.751 dinars contre 0.739 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résultat par action

En K.TND	déc-25	déc-24
Résultat net	202 817	199 437
Nombre moyen d'actions (en milliers)	270 000	270 000
Résultat de base / action (a)	**0,751**	**0,739**
Résultat dilué par action (b)	**0,751**	**0,739**

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

11. Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

En K.TND	Var Trésorerie Filiales	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	Effet des élimination	déc.-25	déc.-24
Trésorerie groupe							
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		990 996	10 755	1 249	-5 344	997 661	474 594
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		-	4 602	742	-	5 339	-
Liquidites et equivalents de liquidites en fin d'exercice		**476 453**	**9 775**	**834**	**-6 557**	**480 505**	**997 661**
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		-	6 005	552	-	6 557	-

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

12. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont définies comme :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes).
- Les entreprises associées.
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes.
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes.
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

12.1. Opérations SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

En K.TND	déc-25	déc-24
Commission de dépôt	2 949	2 897
commissions sur moyens de paiement	-	-
Plus value sur cession de titres	-	-
Dividendes	9 685	8 043
Total produits	**12 634**	**10 940**
Intérêts sur dépôts	9 621	6 517
Assurance, Droits et taxes	-	-
Total charges	**9 621**	**6 517**
Découvert en compte	-	-
Total actifs	**-**	**-**
Dépôts à vue	-	49 595
Compte à terme	23 588	9 047
Certificat de dépôt	21 500	52 000
Total passifs	**45 088**	**110 642**

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement.

12.2. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

En K.TND	déc-25	déc-24
Commission de dépôt	17	15
Dividendes	59	52
Commissions sur moyens de paiement	-	-
Total produits	**76**	**67**
Intérêts sur dépôts	275	276
Assurance, Droits et taxes	-	-
Total charges	**275**	**276**
Dépôts à vue	1	499
Compte à terme	3 581	3 362
Certificat de dépôt	500	500
Total passifs	**4 082**	**4 361**

La BT assure pour le compte SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

12.3. Opérations avec SICAV Capitalisation Plus (Entités sous influence notable)

En K.TND	déc-25	déc-24
Commission de dépôt	792	39
Total produits	**792**	**39**
Assurance, Droits et taxes	-	-
Intérêts sur dépôts	5 478	-
Total charges	**5 478**	**-**
Dépôts à vue	1	52 784
Compte à terme	13 581	3 362
Certificat de dépôt	4 500	500
Total passifs	**18 082**	**52 784**

La Banque de Tunisie est considérée comme le dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par la SICAV Capitalisation Plus. En rémunération de ses prestations, la BT percevra une commission annuelle de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV Capitalisation Plus.

12.4. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

En K.TND	déc-25	déc-24
Droit de garde sur titres	74	77
Produits sur opérations interbancaires	1	-
Opérations avec l'étranger	31	1
Commissions sur moyens de paiement	-	-
Commissions sur comptes	-	-
Total produits	**106**	**78**
Charges sur opérations interbancaires	**209**	**173**
Total charges	**209**	**173**
Dépôts à vue	**1 965**	**6 022**
Total passifs	**1 965**	**6 022**
Garantie reçue	**5 050**	**15 150**

12.5. Opérations avec les dirigeants

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2025 se détaille comme suit :

Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du Conseil d'Administration	
En K.TND	Charges de l'exercice	Dont passifs au 30/12/2025	Charges de l'exercice	Dont passifs au 30/12/2025	Charges de l'exercice	Dont passifs au 30/12/2025
Avantages à court terme	**1 305**	**420**	**1 009**	**101**	**-**	**-**
Emoluments et salaires	850	150	640	80	-	-
Charges sociales & fiscales	225	40	169	21	-	-
Prime d'intéressement	-	-	200	-	-	-
Assurance vie	230	230	-	-	-	-
Avantages en nature	**6**	**-**	**11**	**-**	**-**	**-**
Avantages postérieurs à l'emploi	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres avantages à long terme	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Jetons de présence	**-**	**-**	**-**	**-**	**475**	**-**
Total	**1 311**	**420**	**1 020**	**101**	**475**	**-**

13. Informations liées à la durabilité

Conformément aux dispositions du paragraphe 18 du Cadre conceptuel de la comptabilité, approuvé par le décret n°2459 du 30 décembre 1996, des informations non financières peuvent être intégrées aux états financiers lorsqu'elles permettent de compléter la compréhension de la situation de l'entreprise.

Dans ce cadre, la présente note a pour objectif de présenter les informations relatives aux risques et opportunités liés à la durabilité, susceptibles d'avoir un impact actuel ou potentiel sur l'activité de la Banque, sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

Ces informations sont structurées conformément aux quatre piliers détaillés comme suit :

1. Gouvernance des risques et opportunités liés à la durabilité ;
2. La stratégie de la banque au regard de ces risques et opportunités ;
3. Les processus de gestion des risques associés ;
4. Les indicateurs et objectifs.

1. La gouvernance des risques et opportunités liés à la durabilité

En l'absence d'un comité spécifiquement dédié aux questions de durabilité, la gouvernance des risques et opportunités ESG au sein de la Banque de Tunisie est assurée par les instances de gouvernance existantes. Le Conseil d'Administration et les comités qui en relèvent assurent la supervision de ces enjeux, tandis que la Direction Générale veille à leur mise en œuvre opérationnelle au niveau des différentes directions et unités de la Banque.

1.1 Rôles et responsabilités des organes de gouvernances

Les organes de gouvernance impliqués dans la supervision des risques et opportunités liés à la durabilité au sein de la banque de Tunisie sont les suivants :

Le Comité des Risques : Dans le cadre de ses missions, il examine notamment les expositions sectorielles et les concentrations susceptibles d'être affectées par des risques environnementaux ou sociaux, lorsque ceux-ci sont susceptibles d'influer sur la qualité des actifs, la capacité de remboursement ou le profil global de risque.

Bien que les enjeux de durabilité ne fassent pas encore l'objet d'un point formalisé et récurrent à son ordre du jour, le Comité analyse les risques climatiques de transition, les risques physiques ou toute autre exposition ESG dès lors que ces enjeux sont jugés significatifs.

Le Comité d'audit : Le Comité d'audit contribue également à la gouvernance des enjeux de durabilité au sein de la Banque. Il examine notamment les dispositifs de contrôle interne liés à la mise en œuvre opérationnelle des risques de durabilité, en particulier ceux associés à la sécurité des données et à la protection des systèmes d'information Dans le cadre de ses travaux, le Comité d'audit aborde également les enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers de la Banque et veille à ce que les informations présentées reflètent de manière fiable les risques et opportunités identifiés, dès lors que ces enjeux sont jugés significatifs.

1.2 Rôle de la direction

La Direction Générale assure la gestion opérationnelle des risques et opportunités liés à la durabilité et veille à leur intégration dans les stratégies, les processus de contrôle interne et les dispositifs de gestion des risques de la Banque.

1.3 Renforcement de la gouvernance des risques et opportunités liées à la durabilité

La Banque prévoit, à partir de 2026, d'intégrer de manière structurée et régulière l'examen des risques et opportunités liés à la durabilité dans les missions du Conseil d'Administration et des comités qui y sont rattachés. Cette démarche inclura l'analyse des risques et opportunités liés à la durabilité ayant un impact significatif sur les perspectives de la Banque, notamment les risques climatiques de transition et les risques physiques, afin d'en faire un élément stable et permanent des mécanismes de supervision, d'orientation

stratégique et de contrôle.

1.4 Compétence et renforcement des capacités des organes de gouvernance

La Banque de Tunisie accorde une importance particulière au développement des compétences de ses organes de gouvernance en matière de durabilité. À partir de 2026, les membres du Conseil d'Administration, des comités spécialisés et de la Direction Générale bénéficieront d'un programme annuel de formation continue de 40 heures, couvrant les principaux enjeux ESG. Ce programme inclura notamment les risques climatiques physiques et de transition, la gestion des impacts environnementaux et sociaux, les exigences de reporting durable, ainsi que les réglementations émergentes telles que le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) et les nouveaux cadres normatifs internationaux.

2. La stratégie de la banque au regard des risques et opportunités liés à la durabilité

La stratégie de la Banque de Tunisie au regard des risques et opportunités liés à la durabilité s'appuie sur une approche globale visant à renforcer sa résilience tout en valorisant les perspectives offertes par la transition durable. Cette approche se traduit par l'intégration progressive des risques ESG dans les processus d'octroi, par un engagement affirmé en faveur de la transition écologique, par la consolidation d'une gouvernance éthique et transparente, ainsi que par une contribution active au développement économique et à l'inclusion financière.

2.1 Stratégie d'intégration des risques ESG dans la politique d'octroi

Bien qu'à la date du 31 décembre 2025 la politique d'octroi ne comporte pas encore de critères spécifiques dédiés aux risques climatiques et aux facteurs ESG, les équipes d'analyse ont commencé à intégrer progressivement ces considérations dans leurs évaluations. Cette évolution est motivée par l'importance croissante de ces risques et par leurs impacts potentiels sur des secteurs les plus impactés.

A partir de 2026, la Banque prévoit de formaliser et structurer l'intégration des risques ESG dans sa politique d'octroi, afin d'en faire un cadre homogène, systématique et aligné sur les meilleures pratiques internationales. Cette évolution visera à assurer une prise en compte cohérente et durable de ces facteurs dans l'ensemble du processus de décision en matière de financement.

2.2 Une banque engagée pour la transition écologique

La Banque de Tunisie inscrit la transition écologique au cœur de sa stratégie. Elle développe des solutions de financement durable permettant d'accompagner entreprises et particuliers dans leurs projets liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux initiatives écoresponsables.

En parallèle, la Banque agit sur son propre impact environnemental en renforçant la digitalisation de ses services, en optimisant la performance énergétique de ses agences et en sensibilisant ses collaborateurs ainsi que sa clientèle à l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Dans cette dynamique, la Banque s'engage également à mesurer annuellement, à partir de l'exercice 2026, ses émissions de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol, couvrant les Scopes 1, 2 et 3, y compris les émissions financées conformément aux méthodologies recommandées par la PCAF. Ces travaux s'inscrivent dans la préparation d'un plan de réduction des émissions visant une trajectoire de décarbonation alignée sur les meilleures pratiques internationales et orientée vers l'objectif de neutralité carbone.

2.3 Une gouvernance éthique et transparente

La gouvernance de la Banque de Tunisie s'appuie sur des principes d'intégrité, de transparence et de conformité aux normes internationales. La Banque renforce en permanence ses dispositifs de contrôle afin de prévenir la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ainsi que les conflits d'intérêts. Elle adopte une approche de rigueur en matière de conformité en s'engageant dans l'obtention de certifications reconnues au niveau international et en appliquant strictement les exigences réglementaires en vigueur.

2.4 Un moteur de l'économie nationale et de l'inclusion financière

La Banque de Tunisie contribue activement au développement économique à travers son soutien aux petites

et moyennes entreprises ainsi qu'aux entrepreneurs, en facilitant leur accès au financement et en proposant des solutions adaptées à leurs besoins. Elle accorde également une attention particulière à l'inclusion financière en développant des offres destinées aux populations sous-bancarisées, en accélérant la digitalisation de ses services et en mettant à disposition des outils innovants permettant un accès plus simple et plus large aux services financiers.

La banque de Tunisie contribue également au progrès social en finançant des projets à impact positif notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la santé.

3. Les processus de gestion des risques et des opportunités

3.1 Identification des risques et opportunités liées à la durabilité

Ce pilier s'appuie sur une méthodologie analytique fondée sur le principe de matérialité financière, prenant en compte les horizons temporels court, moyen et long terme. Cette approche permet d'identifier les risques et opportunités liés à la durabilité susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, la performance ou la continuité d'activité de la Banque.

Pour ce faire, la Banque s'est appuyée sur les référentiels internationaux propres au secteur financier, notamment les normes sectorielles du cadre SASB, qui permet une couverture complète des domaines de risques et d'opportunités liés aux différentes activités financières.

À partir de ce référentiel, un premier inventaire des thématiques pertinentes a été élaboré, avant d'être soumis à un processus méthodique composé des étapes suivantes :

- Analyse du modèle d'affaires de la Banque pour déterminer les normes sectorielles SASB pertinentes et sélectionner celles correspondant spécifiquement à ses activités.
- La constitution d'une liste préliminaire des risques et opportunités ;
- La classification des risques et opportunités selon une matrice « probabilité × impact » ;
- Ajustement de cette classification en fonction de l'horizon temporel pertinent (court, moyen ou long terme)
- L'application des critères de matérialité financière en se basant les agrégats financiers considérés comme les plus susceptibles d'influencer les décisions des utilisateurs privilégiés de l'information financière ;
- La sélection des sujets présentant un niveau d'impact financier nécessitant divulgation dans la présente note.

3.2 Les risques et les opportunités identifiés

Thèmes	Description	Risques / Opportunités	Approche de gestion des risques	Horizon
Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit	Risque d'une intégration insuffisante des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse de crédit, ce qui peut conduire à une appréciation incomplète de la solidité des contreparties.	Risque	▪ À ce stade, la Banque n'intègre pas encore de manière systématique les facteurs ESG dans l'analyse de crédit. ▪ Toutefois, ces éléments sont examinés lorsqu'un dossier présente une sensibilité particulière à des enjeux ESG susceptible d'influencer la capacité de remboursement ou la qualité des engagements. ▪ A partir de l'année 2026, la Banque prévoit de structurer progressivement cette démarche, en développant une approche sectorielle et des critères formalisés permettant une intégration méthodique et régulière des risques et opportunités liés à la durabilité dans le processus d'octroi.	MT-LT
Risque climatique de transition	Risque climatique de transition lié au durcissement progressif des exigences environnementales et des coûts carbone, susceptibles de fragiliser la solvabilité de certains secteurs financés, notamment ceux exposés aux mécanismes européens comme le MACF.	Risque	▪ À ce stade, la Banque ne dispose pas encore d'une procédure formalisée de suivi spécifique du risque climatique de transition. ▪ L'évaluation de ce risque n'est menée que lorsqu'apparaissent des signaux ou des sensibilités clairement identifiés au niveau des contreparties les plus exposées. ▪ À partir de 2026, la Banque prévoit de mettre en place un dispositif structuré permettant d'intégrer progressivement ce risque dans l'analyse des contreparties, en développant des outils dédiés et une méthodologie assurant un suivi régulier et systématique de l'exposition de son portefeuille.	MT-LT
Risque climatique physique	Risque d'exposition aux risques physiques climatiques affectant le portefeuille de prêts hypothécaires.	Risque	▪ À ce stade, la Banque ne dispose pas d'une procédure formalisée de suivi spécifique du risque climatique physique pour le portefeuille de prêts hypothécaires. L'évaluation de ce risque intervient ponctuellement, lorsque des signaux de vulnérabilité climatique sont identifiés au niveau d'un actif ou d'une zone géographique. ▪ À partir de l'année 2026, la Banque engagera les travaux nécessaires à la conception d'un cadre méthodologique destiné à permettre, à terme, l'intégration systématique des risques physiques liés aux phénomènes climatiques extrêmes dans l'analyse de son portefeuille. ▪ Cette phase préparatoire portera sur le développement des outils de cartographie et l'intégration de critères d'exposition géographique et sectorielle, en vue d'une mise en œuvre formalisée et opérationnelle à partir de 2028	MT-LT
Développement des crédits verts	Opportunité de développement d'une offre de crédit vert permettant d'attirer de nouveaux clients, de diversifier les revenus et de renforcer le positionnement durable de la banque en finançant des projets à forte valeur environnementale.	Opportunité	▪ La Banque de Tunisie a structuré une offre complète de produits financiers verts, conçus pour accompagner les entreprises et les particuliers dans la réalisation de projets à forte valeur environnemental. ▪ Cette gamme inclut notamment : I. **Le Prêt Impact+**, destiné aux projets environnementaux multi usages ; **II. Le Prêt Eco Mouv**, dédié à la mobilité propre ; **III. le Prêt Certif' RSE & Bilan carbone,** orienté vers les entreprises engagées dans des démarches de conformité ESG, et ; **IV. Le Compte « Placement vert »**, permettant d'attirer une épargne responsable. ▪ En parallèle, la Banque affirme sa volonté de jouer un rôle moteur dans le financement de la transition énergétique en Tunisie, en soutenant le développement des projets d'énergies renouvelables soumis au régime des autorisations (projets entre 1 et 10 MWc) ainsi que les projets d'autoproduction solaire.	CT-MT-LT

Thèmes	Description	Risques / Opportunités	Approche de gestion des risques	Horizon
Empreinte carbone du portefeuille de financement (PCAF)	Risque lié à l'exposition du portefeuille de crédits et d'investissements aux émissions de gaz à effet de serre	Risque	▪ La Banque de Tunisie dispose depuis 2023 d'une feuille de route dédiée à la mise en place d'un dispositif de suivi des émissions financées, élaborée conformément aux méthodologies de la PCAF. ▪ La Banque prévoit de concrétiser cette feuille de route à partir de 2026, en réalisant un premier exercice de mesure sur la classe d'actifs la plus significative.	CT-MT
Éthique des affaires	Risque de pertes financières résultant de procédures judiciaires, sanctions réglementaires ou transactions liées à des manquements éthiques (fraude interne/externe, corruption, conflits d'intérêts, manquements AML/CFT), pouvant affecter la réputation et la solidité financière de la banque.	Risque	▪ La Banque de Tunisie atténue ce risque en s'appuyant sur un cadre éthique et de conformité robuste, articulé autour de codes de déontologie dédiés aux collaborateurs, aux administrateurs et aux clients, définissant des obligations strictes en matière d'intégrité, de prévention des conflits d'intérêts et de lutte contre la fraude et la corruption. ▪ Ce socle éthique est renforcé par des actions continues de sensibilisation et de formation, ainsi que par des dispositifs de contrôle interne destinés à prévenir et détecter les comportements non conformes, y compris les manquements en matière de LBC/FT. ▪ En cohérence avec cette démarche, la Banque a obtenu la certification internationale AML 30000 à l'issue d'un vaste programme de mise à niveau engagé depuis 2023. Cette norme, reconnue à l'échelle internationale, atteste de la maturité du dispositif de conformité de la Banque, couvrant la gouvernance, les processus internes, les outils de surveillance, la formation ainsi que le pilotage des risques.	CT-MT-LT
Sécurité des données	Risque de violation de données clients ou d'accès non autorisé aux systèmes d'information pouvant entraîner des sanctions réglementaires, des pertes financières directes (coûts de remédiation, litiges) et une atteinte significative à la réputation de la banque.	Risque	▪ La Banque de Tunisie atténue ce risque à travers un dispositif solide de protection des données personnelles, fondé sur un cadre juridique strict (loi n°63 2004, décret n°2007 3004, conventions 108 & 108+ de l'EU) et une politique interne exhaustive. ▪ L'accès aux données sensibles est strictement encadré grâce à un système d'habilitation par entité, limitant l'accès aux seules personnes autorisées. ▪ La Banque met en œuvre des mesures physiques, techniques et organisationnelles pour empêcher l'altération, la perte ou l'accès non autorisé aux données, et encadre rigoureusement la transmission aux tiers via des clauses contractuelles imposant confidentialité et conformité légale.	CT-MT-LT
Inclusion financière	Opportunité de croissance grâce au développement de prêts destinés aux petites entreprises et aux programmes de développement communautaire, tout en soutenant les activités à fort impact social, ce qui contribue à diversifier le portefeuille et à élargir la base de clientèle.	Opportunité	▪ La Banque de Tunisie renforce son positionnement sur le financement des petites et moyennes entreprises, en développant des solutions adaptées aux besoins de ce segment essentiel pour le tissu économique national. ▪ Parallèlement, la Banque intensifie son engagement dans des secteurs à forte utilité sociale, tels que l'éducation et la santé. ▪ La Banque de Tunisie appuie également les institutions de microfinance afin de renforcer l'accès aux services financiers pour les populations les plus vulnérables. ▪ Enfin, la Banque mise sur le développement de solutions digitales, notamment les services de paiements électroniques et la banque en ligne, afin de faciliter l'accès aux services bancaires, élargir sa base de clientèle et soutenir l'inclusion financière.	MT-LT

4. Les processus de gestion des risques et des opportunités

Thème	Indicateur	Quantitatif / Qualitatif	Situation au 31/12/2025
Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit	Description de l'approche d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse de crédit	Qualitatif	▪ L'approche d'intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit a été détaillée dans le Pilier 3, section « Risques et opportunités identifiés », au titre du point consacré à l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit. La présente partie s'y réfère sans en reproduire le détail.
Risque climatique de transition	Nombre de clients exposés au MACF, ayant réalisé des opérations d'exportation via la Banque de Tunisie	Quantitatif	▪ Le système d'information n'est pas actuellement paramétré pour identifier ce type de clients.
	Encours total associé à ces clients	Quantitatif	▪ Des travaux de classification et de marquage sont en cours afin de permettre, à partir de 2026, une identification fiable des clients concernés ainsi que des encours associés.
Risque climatique physique	Nombre des prêts hypothécaires situés dans des zones inondables à horizon 100 ans	Quantitatif	▪ La Banque indique que ces indicateurs relatifs aux risques climatiques ne sont pas disponibles pour l'exercice 2025. ▪ Au 31/12/2025 La Banque ne dispose pas encore d'un dispositif opérationnel permettant de cartographier et de mesurer de manière fiable l'exposition géographique de ses actifs et engagements aux risques climatiques physiques. ▪ La Banque prévoit d'engager, à partir de 2026, les travaux nécessaires à l'élaboration d'un cadre méthodologique de suivi de ces expositions. Cette phase préparatoire permettra de disposer progressivement des outils, données et analyses requis, en vue d'une capacité de reporting complète et structurée à compter de 2028, lorsque le dispositif sera pleinement opérationnel.
	Valeur des prêts hypothécaires situés dans des zones inondables à horizon 100 ans	Quantitatif	
	Valeur des biens immobiliers (actifs immobilisés) situés dans des zones exposées à des aléas climatiques ou à des catastrophes naturelles, ventilée par région géographique.	Quantitatif	
Développement des crédits verts	Nombre des crédits débloqués au titre des crédits verts	Quantitatif	▪ Les données relatives aux crédits verts ne sont pas disponibles à la date de clôture. ▪ En effet, le paramétrage actuel du système d'information ne permet pas d'identifier et de suivre de manière fiable et systématique les crédits verts, notamment en raison de l'absence de mécanismes de classification et de marquage (tagging) adaptés. ▪ Dans ce contexte, la Banque prévoit, à partir de 2026, de renforcer le paramétrage de son système d'information afin d'intégrer une identification structurée des crédits verts.
	Encours des crédits verts	Quantitatif	
Empreinte carbone du portefeuille de financement (PCAF)	Emissions carbone du portefeuille de financement	Quantitatif	▪ La Banque indique que l'indicateur relatif aux émissions carbone du portefeuille de financement n'est pas disponible pour cette période. En effet, la Banque ne dispose pas encore en 2025 d'un dispositif opérationnel permettant de mesurer les émissions financées selon les méthodologies internationales (PCAF). ▪ La Banque prévoit de débuter cette démarche à partir de 2026, en réalisant un premier exercice de calcul sur la classe d'actifs la plus significative.
Éthique des affaires	Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres violations des lois ou réglementations applicables au secteur financier	Quantitatif	▪ 691 KDT

Thème	Indicateur	Quantitatif / Qualitatif	Situation au 31/12/2025
Sécurité des données	Nombre de violations de données	Quantitatif	▪ Aucun incident de violation de données n'a été enregistré au cours de l'année 2025.
	Pourcentage constituant des violations de données à caractère personnel	Quantitatif	▪ 0% (Aucun incident impliquant des données personnelles n'a été enregistré en 2025.)
	Nombre de titulaires de comptes affectés	Quantitatif	▪ Aucun client n'a été affecté par un incident de violation de données au cours de l'année 2025.
Inclusion financière	Nombre des clients TPE et PME	Quantitatif	▪ 3 131 Clients
	Montant des encours des crédits destinés aux TPE et PME.	Quantitatif	▪ 2 028 542 KDT
	Nombre clients dans les secteurs d'éducation et santé	Quantitatif	▪ 326 Clients
	Montant des encours des crédits destinées aux secteurs d'éducation et santé.	Quantitatif	▪ 123 798 KDT
	Nombre des crédits accordées aux sociétés de microfinance	Quantitatif	▪ 2 Crédits
	Montant des encours des crédits accordées aux institutions de microfinance	Quantitatif	▪ 53 329 KDT

5. Informations de durabilité intégrées au périmètre consolidé :

Dans le cadre de l'exercice 2025, la Banque de Tunisie a conduit une analyse de matérialité sur un périmètre aligné avec celui des entités incluses dans les états financiers consolidés. Cette démarche a permis d'identifier et de prioriser les enjeux de durabilité susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance ainsi que les perspectives du groupe.

Le périmètre retenu pour la présente communication en matière de durabilité est aligné avec celui des états financiers consolidés, tel que défini dans la section 7.5 « Périmètre de consolidation ».

Pour l'exercice 2025, les travaux d'analyse des risques et opportunités liés à la durabilité ont été menés principalement au niveau de l'entité mère.

Au regard des analyses réalisées, aucun enjeu matériel spécifique n'a été identifié au niveau des filiales justifiant une information distincte. Par conséquent, les informations publiées au titre de la durabilité dans les états financiers consolidés reflètent essentiellement le périmètre de la société mère pour l'exercice 2025.

La Banque prévoit, à partir de l'exercice 2026, de renforcer le dispositif de suivi et de divulgation des informations en matière de durabilité, en l'étendant progressivement aux filiales consolidées.

14. Autres Notes

13.1-Note complémentaire à la note 2.3 « mise en équivalence » :

- La banque n'est responsable d'aucune éventualité et d'aucun engagement en capital de ses entreprises associées.
- Aucune éventualité ne prévoit que la banque est solidairement responsable de tous les passifs de ses entreprises associées.

13.2-Note sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes mentionnant les règles de couverture contre les risques de change

Le périmètre de consolidation du groupe BANQUE DE TUNISIE ne comporte aucune filiale qui arrête ses comptes dans une devise différente du dinar tunisien.

15. Evènements postérieurs à la clôture

Une affaire a été intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre de plusieurs banques de la place, portant sur le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. Jusqu'à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration, tenu le 23 mars 2026, aucun jugement n'a été notifié à la banque. De ce fait, le risque encouru ne peut être évalué de manière fiable à ce stade.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date.

Notes

البنك
التونسي
BANQUE DE TUNISIE